

Centre Communal d'Action Sociale de Golbey

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX



Année 2021

Le Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale dispose que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

Obligation légale des CCAS/CIAS, l'analyse des besoins sociaux (ABS) constitue avant tout un **outil d'aide à la décision** visant à établir la feuille de route de leur intervention et à assurer leur mission de coordinateur des politiques sociales.

Les objectifs de la démarche sont les suivants :

- ✓ Mieux cerner les besoins sociaux de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes en difficultés).
- ✓ Identifier les réponses existantes et les dispositifs capables de satisfaire ces besoins.
- ✓ Faire évoluer les dispositifs et les pratiques actuelles pour mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion.
- ✓ Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux inhérents à celui-ci pour les années à venir.
- ✓ Définir des solutions en lien avec les besoins identifiés et les différentes démarches actuellement en cours.

Nous allons dresser le portrait complet de la commune avant de présenter les mesures déployées et les pistes d'actions.

TABLE DES MATIERES

PORTAIT DE TERRITOIRE	7
1 DEMOGRAPHIE.....	7
1.1 Les populations légales	7
1.1.1 La population municipale	7
1.1.2 La population comptée à part	8
1.2 La structure de la population par sexe et par âge	8
1.2.1 La répartition homme/femme	8
1.2.2 La répartition par tranches d'âge	8
1.3 Les immigrés et les étrangers	10
1.3.1 La population immigrée	10
1.3.2 La population étrangère	10
1.4 Les mouvements de population	10
1.4.1 Le solde naturel intercensitaire.....	10
1.4.2 Le solde migratoire intercensitaire	11
1.5 Les ménages.....	11
1.5.1 Nombre de ménages	11
1.5.2 Taille moyenne des ménages	12
1.6 Les emménagés récents.....	13
1.6.1 Les ménages emménagés depuis moins de 5 ans.....	13
1.6.2 Les ménages emménagés depuis 5-9 ans	14
1.6.3 Les ménages emménagés depuis 10 ans ou plus.....	14
1.6.4 Part des habitants arrivés dans l'année	15
2 LOGEMENT	15
2.1 Le parc des logements	15
2.2 Les résidences principales.....	16
2.3 Le peuplement des résidences principales.....	17
2.3.1 Définition	17
2.3.2 Situation en 2017	18
2.4 Les statuts d'occupation	18
2.4.1 Part des ménages propriétaires	18
2.4.2 Part des ménages locataires du parc privé ou social	19
2.5 La taille des logements	20
2.6 La taille des ménages dans le logement	21
2.6.1 Nombre moyen de personnes par pièce	21
2.6.2 Taille des logements des ménages âgés.....	21
2.7 L'ancienneté d'occupation des ménages.....	21
2.7.1 Pour les ménages propriétaires.....	21
2.7.2 Pour les ménages locataires.....	21
3 MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES.....	22
3.1 La composition des ménages	22
3.1.1 Adultes seuls.....	22
3.1.2 Couples sans enfant.....	22
3.1.3 Couples avec enfant(s)	23
3.1.4 Familles monoparentales	23
3.1.5 Autres ménages.....	24

3.2	Les structures familiales.....	24
4	REVENUS ET PAUVRETE.....	25
4.1	Les niveaux de vie	25
4.1.1	Les ménages fiscaux	25
4.1.2	La population fiscale.....	25
4.1.3	Niveaux de vie moyens.....	26
4.2	Les niveaux de vie – détails selon les caractéristiques des ménages	29
4.2.1	Selon l'âge de la personne de référence du ménage	29
4.2.2	Selon la composition du ménage	29
4.2.3	Selon la taille du ménage	30
4.2.4	Selon le statut d'occupation.....	30
4.3	La composition du revenu disponible.....	30
4.3.1	La composition	30
4.3.2	La composition des prestations sociales dans le revenu disponible.....	31
4.4	La pauvreté	32
4.5	La pauvreté – détails selon les caractéristiques des ménages	32
4.5.1	Selon l'âge de la personne de référence du ménage	32
4.5.2	Selon la composition du ménage	32
4.5.3	Selon la taille du ménage	32
4.5.4	Selon le statut d'occupation.....	32
4.6	Les revenus fiscaux déclarés	33
4.7	Les prestations de la CAF	34
4.7.1	Minima sociaux.....	34
4.7.2	Les foyers allocataires de l'AAH	34
4.7.3	Le RSA	35
4.7.4	Dépendance aux prestations de la CAF.....	36
4.8	Les bénéficiaires de la CMU-C.....	36
5	PETITE ENFANCE ET ENFANCE.....	37
5.1	Les enfants	37
5.2	La migration des enfants de moins de 11 ans	38
5.3	Les enfants dans les familles.....	39
5.4	L'activité des parents / les besoins potentiels en mode d'accueil	39
5.5	La vulnérabilité des enfants	40
5.6	Les modes d'accueil des jeunes enfants.....	41
6	JEUNES.....	42
6.1	La population jeune	42
6.2	Les jeunes vivant dans une famille monoparentale	43
6.3	L'autonomie des jeunes	43
6.4	La parentalité précoce	44
6.5	La scolarisation et le décrochage scolaire	44
6.5.1	La scolarisation	44
6.5.2	Le décrochage scolaire	45
6.5.3	Les niveaux de formation	45
6.6	L'activité et la précarité de l'emploi	46
6.6.1	Nombre d'actifs occupés.....	46
6.6.2	La précarité et l'emploi partiel chez les jeunes	46

6.7	Les difficultés potentielles d'insertion des jeunes.....	47
6.7.1	Ni en emploi, ni en formation	47
6.7.2	Le chômage des jeunes	47
6.8	Les ressources des jeunes.....	48
6.8.1	Le niveau de vie chez les jeunes.....	48
6.8.2	La composition du revenu disponible des jeunes	49
7	SENIORS.....	49
7.1	La population âgée.....	49
7.2	L'isolement des personnes âgées	50
7.3	Le statut d'occupation des personnes âgées vivant à domicile.....	50
7.4	La taille des logements occupés par des personnes âgées.....	51
7.5	Le sous-peuplement des ménages âgés	52
7.6	Les niveaux de vie et la pauvreté chez les personnes âgées	52
7.7	Les aides institutionnelles ou informelles.....	53
7.7.1	Les équipements et services.....	53
7.7.2	Le ratio aidants/aidés	54
8	HANDICAP	54
8.1	L'allocation pour adulte handicapé (AAH)	54
8.2	L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).....	55
8.3	Les équipements et services d'action sociale pour les personnes en situation de handicap ..	55
9	CATEGORIES SOCIO-ECONOMIQUES.....	56
9.1	Les niveaux de formation.....	56
9.2	L'activité des résidents	57
9.2.1	Ratio actifs/inactifs.....	57
9.2.2	Taux d'activité	58
9.3	L'activité selon la PCS.....	58
9.4	La population salariée selon le type de contrat.....	58
9.5	Le type d'activité des résidents	60
9.6	Le chômage	60
10	INEGALITES HOMMES-FEMMES.....	61
10.1	La population selon le sexe et selon l'âge	61
10.2	Les personnes vivant seules selon le sexe et l'âge	62
10.3	La monoparentalité selon le sexe	63
10.4	Les niveaux de formation selon le sexe et selon l'âge.....	63
10.5	L'activité selon le sexe	65
10.5.1	Le taux d'activité des hommes et des femmes	65
10.5.2	L'activité selon le sexe.....	66
10.6	La population salariée selon le sexe	66
10.7	Les écarts de salaires selon le sexe	66
11	RESSOURCES DES TERRITOIRES.....	67
11.1	L'implantation des entreprises	67
11.1.1	Nombre d'établissements actifs.....	67
11.1.2	Etablissements actifs et postes salariés correspondants	68
11.2	Les salariés des établissements actifs.....	69

11.3	La polarisation de l'emploi.....	70
11.4	Les établissements d'enseignement et de formation	71
11.5	L'offre médicale de proximité.....	71
11.6	Les établissements de service d'action sociale.....	72
NOS PISTES D'ACTION.....		74
12	POUR RELEVÉ LE DÉFI DE L'AUGMENTATION DE LA POPULATION	74
12.1	Répondre à la demande de logements.....	74
12.2	Préserver l'environnement	77
12.3	Favoriser l'emploi.....	78
12.4	Une politique enfance jeunesse offensive.....	80
12.4.1	Petite enfance	80
12.4.2	Enfance	82
12.4.3	Jeunesse	84
12.5	Faciliter le développement des entreprises à Golbey	84
13	POUR FAVORISER LE BIEN VIVRE A GOLBEY.....	85
13.1	Assurer la tranquillité des habitants.....	85
13.2	Mener des actions tous publics et intergénérationnelles	86
13.2.1	Accueillir les nouveau-nés.....	86
13.2.2	Organiser des activités pour les enfants	86
13.2.3	La médaille de la famille française	87
13.2.4	Participer financièrement aux centres aérés et colonies.....	87
13.2.5	Distribuer des bons d'achat passage en 6 ^{ème}	88
13.2.6	Permettre la participation aux voyages scolaires.....	88
13.2.7	Favoriser l'autonomie des jeunes	89
13.2.8	Développer le lien intergénérationnel et lutter contre l'isolement.....	92
13.2.9	Organiser des manifestations tous publics	93
13.2.10	Mettre à disposition des jardins communaux.....	94
13.2.11	Etre attentif au cadre de vie.....	95
13.2.12	Permettre l'accès aux droits.....	96
13.3	Permettre l'accès aux loisirs, sports et à la culture	96
13.3.1	Des équipements structurants	96
13.3.2	Le soutien aux associations golbéennes.....	96
13.3.3	Une aide à l'acquisition des licences sportives	97
13.3.4	L'existence de boîtes à livres en accès libre	98
13.3.5	La mise en place d'un Pass culture.....	98
13.4	Favoriser le bien vieillir	99
13.4.1	Actualiser le registre des personnes vulnérables.....	99
13.4.2	Faire vivre le conseil municipal des seniors	100
13.4.3	Les voyages seniors, opportunité de partenariat avec le CCAS d'Épinal	100
13.4.4	Développer la communication auprès des personnes âgées.....	100
13.4.5	Anticiper le vieillissement pour permettre le maintien à domicile.....	101
13.4.6	Favoriser des moments de convivialité par des moments festifs	102
13.4.7	Assurer le portage des repas à domicile	104
13.4.8	Un service de livraison de courses à domicile et petit bricolage	104
13.4.9	Distribuer des bons de fin d'année	105
13.4.10	Projet d'une résidence intergénérationnelle ou inclusive ?.....	105
13.5	Conjuguer le soutien au commerce local et la solidarité envers les personnes fragilisées....	106
13.5.1	Bons d'achat aux bénéficiaires des minima sociaux	106

13.5.2 Opérations commerciales ou marches découvertes avec les délégués de quartier	106
14 Lutter contre la pauvreté	107
14.1 Aides financières ponctuelles	107
14.2 Aide alimentaire.....	108
14.3 Élection de domicile.....	108
15 Lutter contre la fracture numérique	109
15.1 La mise à disposition d'un conseiller numérique	110
15.2 La mise à disposition d'une salle informatique équipée	110
15.3 L'organisation d'ateliers thématiques	110
16 Promouvoir la santé	111
16.1 Maison de santé pluri-professionnelle	111
16.2 Accès à une mutuelle santé	112
16.3 Mener des actions de prévention.....	113
CONCLUSION.....	116

PORTRAIT DE TERRITOIRE

1 DEMOGRAPHIE

1.1 Les populations légales

1.1.1 La population municipale

La population « municipale » comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans le territoire. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, les personnes en habitat mobile, etc...

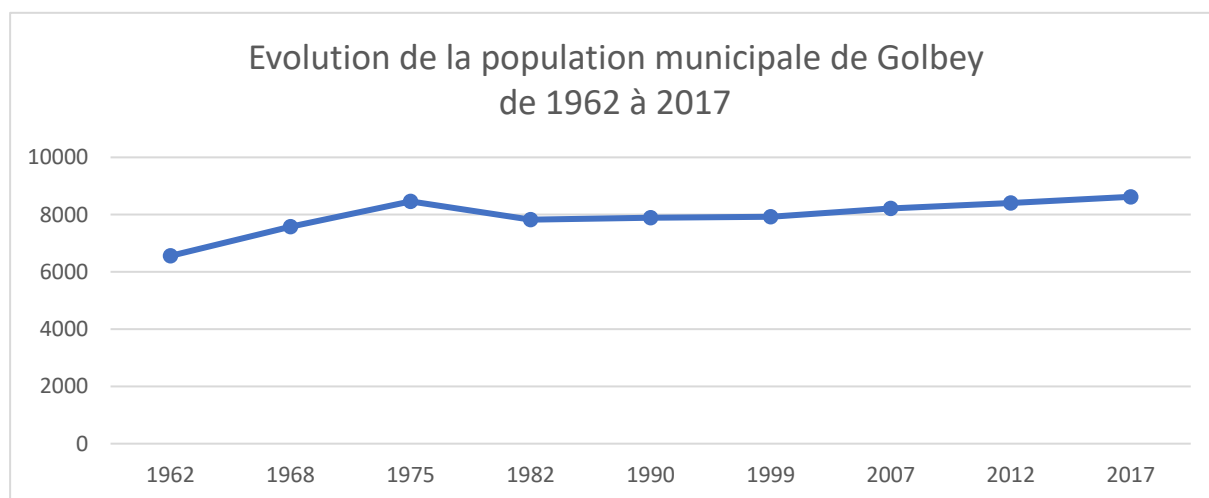
On recense 8623 habitants en 2017 sur GOLBEY.

L'évolution de la population municipale depuis 1962 montre une croissance continue, mise à part l'année 1982 qui enregistrait un recul de 7,5% par rapport au recensement précédent. Alors qu'elle était de plus de 10% dans les années 60 et 70, la croissance de la population municipale est ensuite tombée à moins d'1% dans les années 90, pour se stabiliser depuis les années 2000 autour de 2 à 4% à chaque recensement.

Depuis 1962, la population municipale de Golbey a enregistré une augmentation de 31,4%, soit plus de 2000 habitants supplémentaires.

La commune de GOLBEY est la 3^{ème} commune la plus peuplée (population municipale) de la Communauté d'Agglomération, derrière EPINAL (31 740) et CAPAVENIR Vosges (8 862), et devant CHARMES (4 689) et CHANTRAINE (3 212).

La moyenne des populations municipales de la CA étant de 1 425 personnes, GOLBEY est 6,05 fois plus peuplée que la valeur moyenne.



1.1.2 La population comptée à part

La population « comptée à part » comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou les personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

134 personnes sont recensées dans la population comptée à part en 2017 sur GOLBEY. Cela représente une très faible évolution depuis 2007, mais un recul de 83,3% par rapport à 1999.

1.2 La structure de la population par sexe et par âge

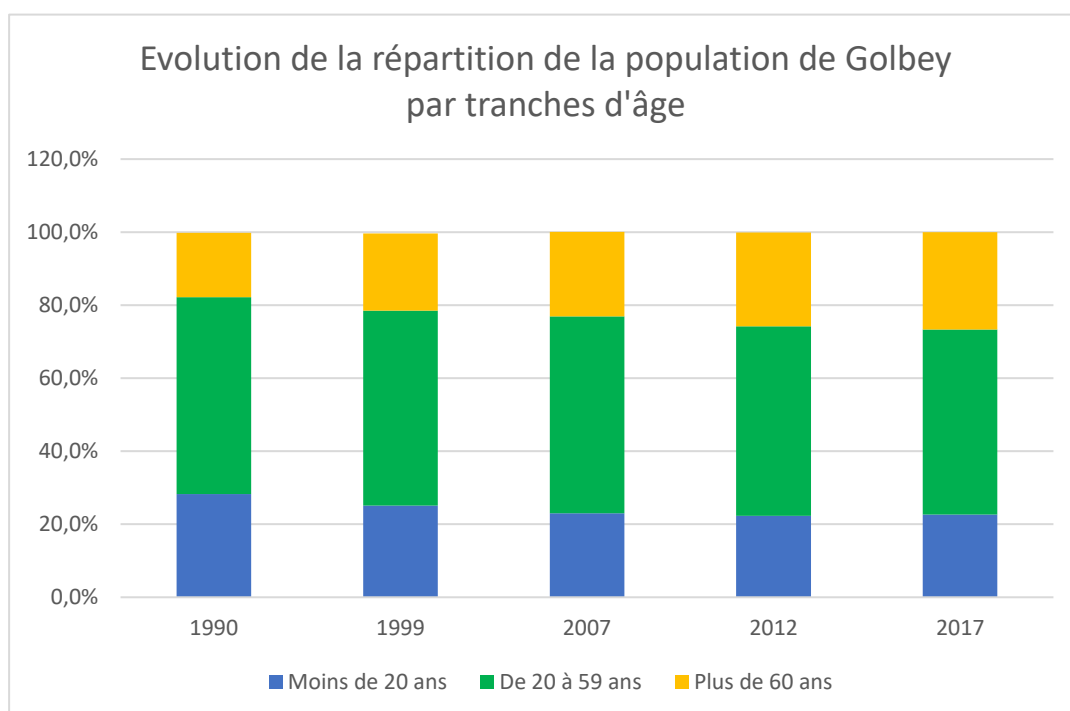
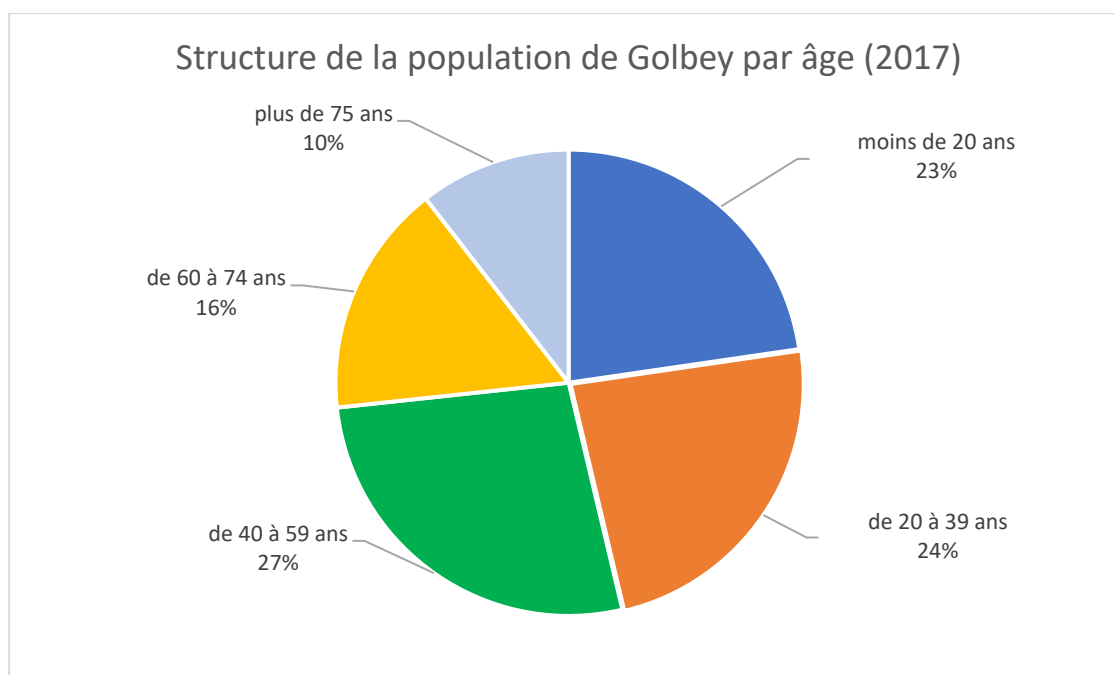
1.2.1 La répartition homme/femme

On recense donc 8 623 habitants en 2017 à GOLBEY. Les femmes représentent 54,0% de cette population municipale (4 656), contre 46,0% d'hommes (3 967).

1.2.2 La répartition par tranches d'âge

Parmi ces 8 623 habitants, 22,7% sont des jeunes de moins de 20 ans (1957 personnes) et 26,7% sont âgés de 60 ans et plus (2300 personnes).

- Moins de 20 ans : La population âgée de moins de 20 ans constitue un public concerné par l'intervention sociale, mais très hétérogène, allant d'interventions liées à la petite enfance (PMI, modes de garde, scolarité...) jusqu'à des interventions relatives à l'insertion sociale ou professionnelle pour les adolescents et les jeunes adultes. La part des moins de 20 ans dans la population de Golbey est passée de 28,5% en 1990 à 22,7% en 2017, marquant une baisse continue, excepté sur le dernier recensement avec une augmentation de +0,4%.
- Les 20-39 ans : ils représentent 23,6% de la population municipale de Golbey en 2017 (contre 31,3% en 1990 et 24,5% en 2012). Il s'agit d'une population de jeunes adultes (étudiants, jeunes actifs,...) vivant seuls, en colocation ou en couples (avec ou sans enfants) ou chez leurs parents.
- Les 40-59 ans : ils constituent une population assez homogène composée d'adultes d'âge actif. A Golbey, ils sont 27% de la population municipale en 2017 (contre 22,6% en 1990 et 27,4% en 2012)
- Les 60-74 ans : Sur Golbey en 2017, ils représentent 16,2% de la population en 2012, contre seulement 10,6% en 1990.
- Les 75 ans et plus : Ici aussi on note le vieillissement de la population, puisque les + de 75 ans représentent en 2017 10,5% des habitants contre 7,0% en 1990.



Avec 22,7% de sa population âgée de moins de 20 ans, GOLBEY se situe en 45^{ème} position parmi les communes de la CA. La valeur moyenne pour les communes de la CA étant de 23,5%, Golbey est en retrait de -0,7%.

La commune comptant le plus grand pourcentage de jeunes de 20 ans est Brantigny (29,5%), et celle ayant le plus faible pourcentage de moins de 20 ans est Gigney (10,2%). Capavenir Vosges, comparable en terme de nombre d'habitants, est à 22,5% de moins de 20 ans, alors qu'Epinal est à 23,2%.

- Sur la tranche 20-39 ans, Golbey enregistre un score supérieur de 3,6% à la moyenne de la CA qui s'établit à 20,0%

- Les 40-59 ans quant à eux, représentent 28,0% en moyenne dans la CA, contre 27,0% pour Golbey, à -1%.
- La tranche des 60-74 ans ne représente à Golbey que 16,2% de la population, contre 19,7% en moyenne sur la CA, soit -3,5%
- Enfin, les + de 75 ans, soit 10,5% de la population Golbéenne, constituent en moyenne 8,7% des communes de la CA, soit +1,7% à Golbey.

Concernant les populations les plus âgées, Golbey se situe donc à la 63^{ème} place pour les 60-74 ans (16,2%) et à la 19^{ème} place pour les 75 ans et + (10,5%). A titre de comparaison, Capavenir Vosges se situe respectivement à 18,5% et 10,0%.

1.3 Les immigrés et les étrangers

1.3.1 La population immigrée

La part de la population immigrée recense les personnes nées étrangères à l'étranger (les personnes nées françaises à l'étranger et les personnes nées étrangères en France ne sont donc pas considérées comme immigrées). En 2017, GOLBEY compte 4,6% de sa population comme immigrée (396 personnes), contre 3,5% en 2007 et 4,3% en 2012.

En moyenne sur les communes de la CA, ce pourcentage est de 2,1%, ce qui place Golbey à +2,4% et au 6^{ème} rang sur les 78 communes.

1.3.2 La population étrangère

Sur GOLBEY en 2017, on compte 2,8% de la population comme étrangère, c'est-à-dire de nationalité étrangère, quel que soit le lieu de naissance. Cette part était de 1,5% en 2007 et 2,0% en 2012.

La moyenne de la CA est ici de 1,2% de population étrangère, Golbey est à +1,5% et au 5^{ème} rang des communes de la CA.

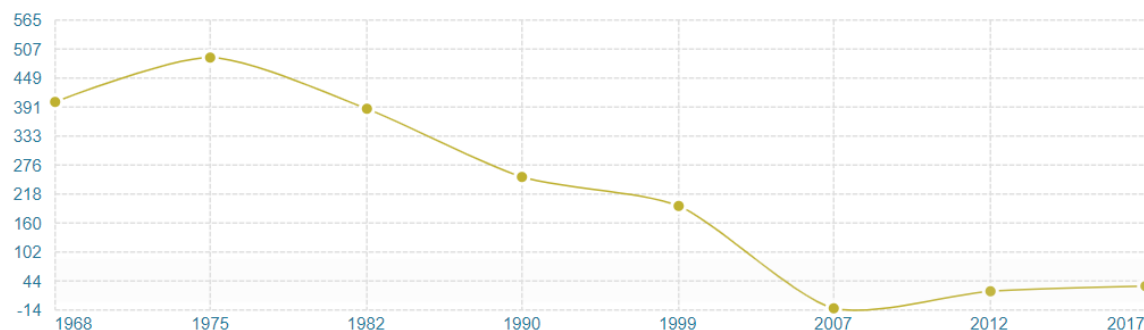
1.4 Les mouvements de population

1.4.1 Le solde naturel intercensitaire

Il correspond à la différence entre les naissances et les décès entre deux périodes de recensement de la population. En 2017, GOLBEY enregistre un solde naturel intercensitaire de 34.

Solde naturel intercensitaire

territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	403	491	387	253	194	-12	22	34

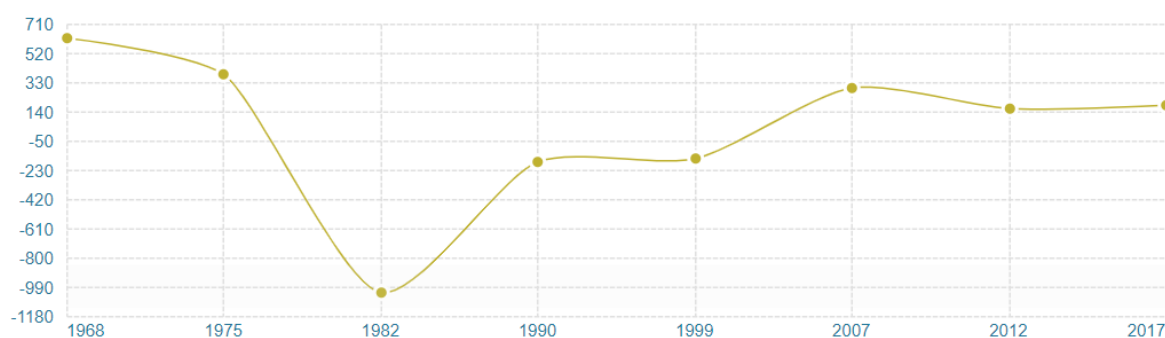


1.4.2 Le solde migratoire intercensitaire

Il calcule la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, entre deux périodes de recensement de la population. En 2017, GOLBEY enregistre un solde migratoire intercensitaire de 187.

Solde migratoire intercensitaire

territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	616	387	-1 022	-183	-157	303	160	187



1.5 Les ménages

1.5.1 Nombre de ménages

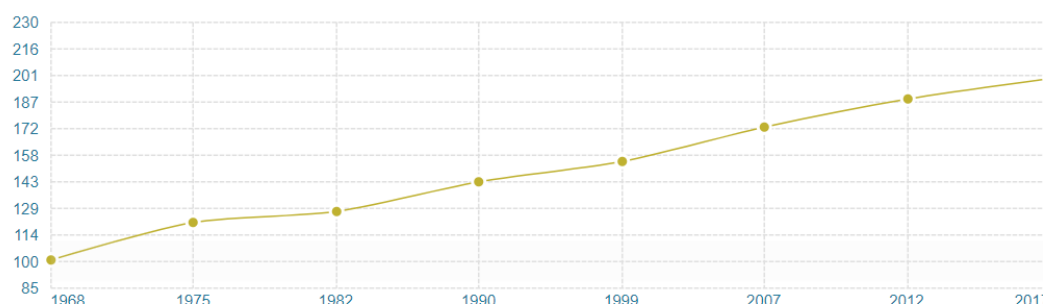
Un ménage est constitué de l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut ainsi être composé de personnes seules, de couples sans enfant, de familles, de colocataires... Le nombre de ménages est équivalent au nombre de résidences principales, c'est-à-dire aux

logements occupés à titre de résidence habituelle, à l'exclusion des habitations mobiles et des logements collectifs (maisons de retraite, résidences universitaires, centres de détention, foyers de jeunes travailleurs ...). On recense 4 151 ménages en 2017 sur GOLBEY.

Le nombre de ménages est en constante augmentation (+ 5,7% entre 2012 et 2017), et a doublé depuis 1968.

Nombre de ménages

territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
● GOLBEY	2 083	2 522	2 647	2 984	3 212	3 603	3 926	4 151



Avec 4 151 ménages, GOLBEY se classe en 3^{ème} position des communes de la CA, derrière Epinal (15 610) et Capavenir Vosges (4 260). La valeur moyenne pour les communes de la CA est de 653 ménages, ce qui fait que Golbey en possède 6,35 fois plus que la moyenne.

1.5.2 Taille moyenne des ménages

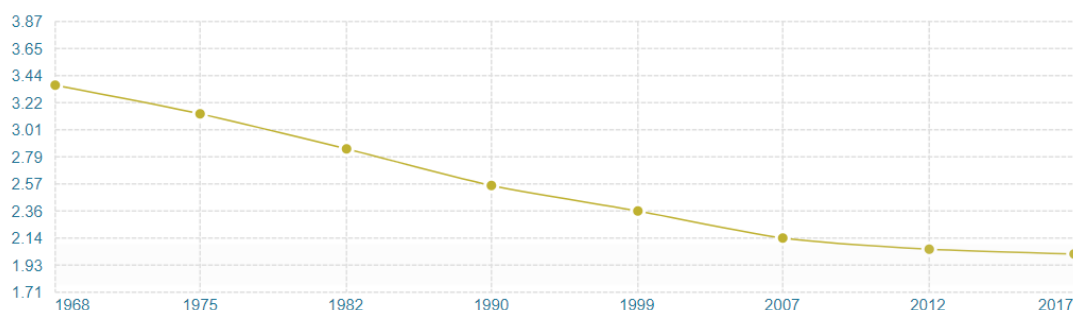
Sur GOLBEY, on recense en moyenne 2,02 personnes par ménage en 2017. En France métropolitaine, la taille moyenne des ménages a fortement diminué en quelques décennies, influencée par les phénomènes de décohabitation, de séparations et de vieillissement de la population. Pour un même nombre d'habitants, le nombre de logements (résidences principales) nécessaires pour loger toute la population augmente fortement (en moyenne, 1% de logements supplémentaires sont nécessaires chaque année pour stabiliser la population).

A Golbey, la taille moyenne des ménages diminue régulièrement, et est passé de 3,36 en 1968 à 2,02 en 2017.

La valeur moyenne pour les communes de la CA étant de 2,30 personnes, Golbey se situe à -0,2 et se place ainsi en 73^{ème} position sur les 78 communes.

Taille moyenne des ménages

territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	3,36	3,14	2,85	2,56	2,36	2,14	2,06	2,02



1.6 Les emménagés récents

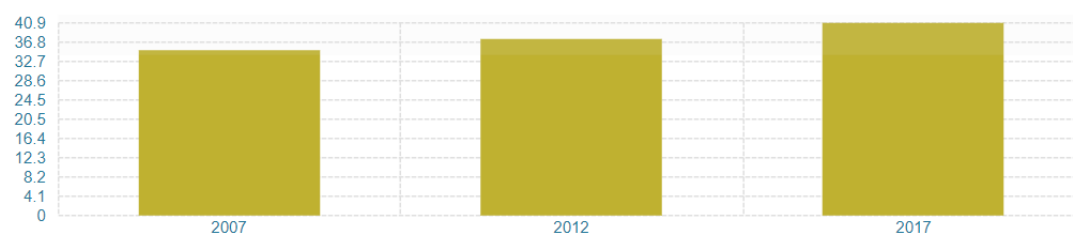
1.6.1 Les ménages emménagés depuis moins de 5 ans

Ces ménages emménagés depuis moins de 5 ans dans le logement peuvent être de nouveaux arrivants dans le territoire mais également des ménages déjà installés dans le territoire et qui ont changé de logement dans la période de 5 ans. Sur GOLBEY les 1 696 emménagés depuis moins de 5 ans représentent 40,9% des ménages en 2017.

Ce pourcentage augmente régulièrement au cours des 10 dernières années. Ce fort résultat place Golbey en 1^{ère} position des communes de la CA, alors que la valeur moyenne pour ces communes est de 22,4% (soit +18,5%).

Part des ménages ayant emménagé dans leur logement (en %) - depuis moins de 5 ans

territoire	2007	2012	2017
GOLBEY	35,1	37,4	40,9



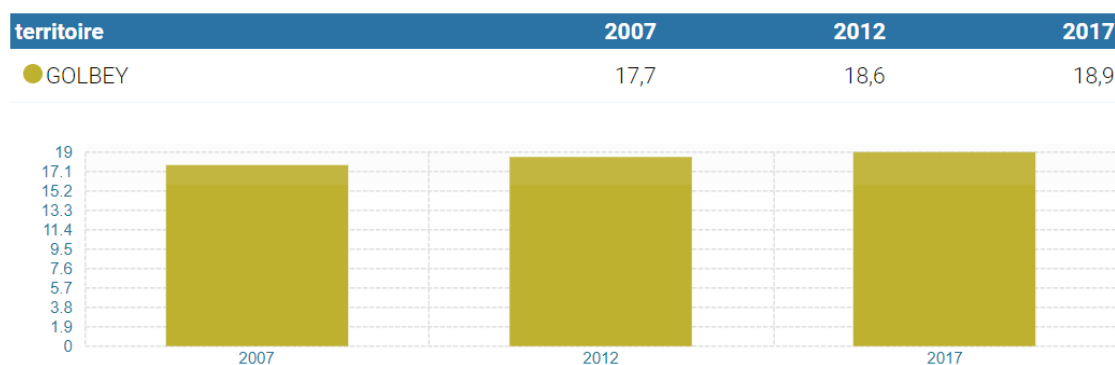
Sur GOLBEY les 3 544 personnes emménagées depuis moins de 5 ans représentent 42,3% de la population des ménages en 2017.

1.6.2 Les ménages emménagés depuis 5-9 ans

Cet indicateur rapporte les ménages ayant emménagé depuis 5 à 9 ans dans leur logement à l'ensemble des ménages. Sur GOLBEY les 786 emménagés depuis 5-9 ans représentent 18,9% des ménages en 2017.

La moyenne de la CA se situe à 15,2% et Golbey se positionne ainsi en 12^{ème} position parmi les communes de la CA.

Part des ménages ayant emménagé dans leur logement (en %) - depuis 5-9 ans

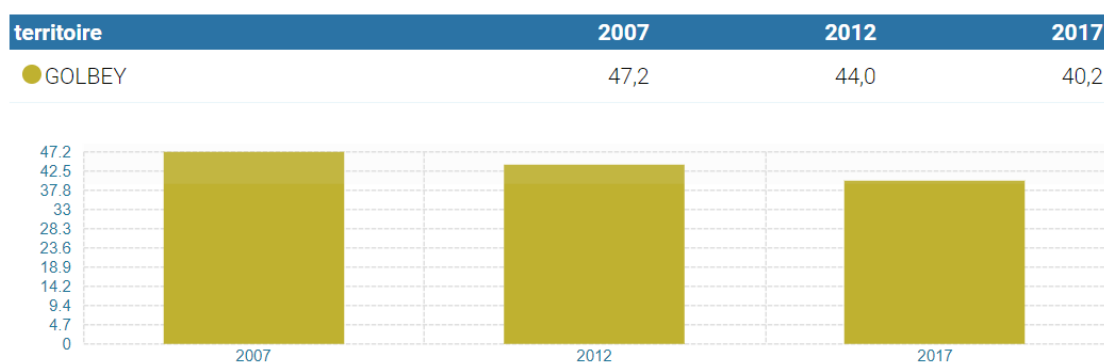


1.6.3 Les ménages emménagés depuis 10 ans ou plus

Cet indicateur rapporte les ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus dans leur logement à l'ensemble des ménages. Sur GOLBEY les 1 668 emménagés depuis 10 ans ou plus représentent 40,2% des ménages en 2017.

La moyenne de la CA est largement supérieure, à 62,4%, et Golbey se situe donc en 78^{ème} position parmi les communes de la CA.

Part des ménages ayant emménagé dans leur logement (en %) - depuis 10 ans ou plus



1.6.4 Part des habitants arrivés dans l'année

Sur GOLBEY les 1 089 habitants arrivés dans leur logement au cours de l'année représentent 12,8% de la population de 1 an et plus en 2017.

Sur GOLBEY les 728 habitants arrivés dans leur logement au cours de l'année et ayant changé de commune représentent 8,5% de la population de 1 an et plus en 2017.

2 LOGEMENT

2.1 Le parc des logements

Un logement est défini comme un local utilisé pour l'habitation :

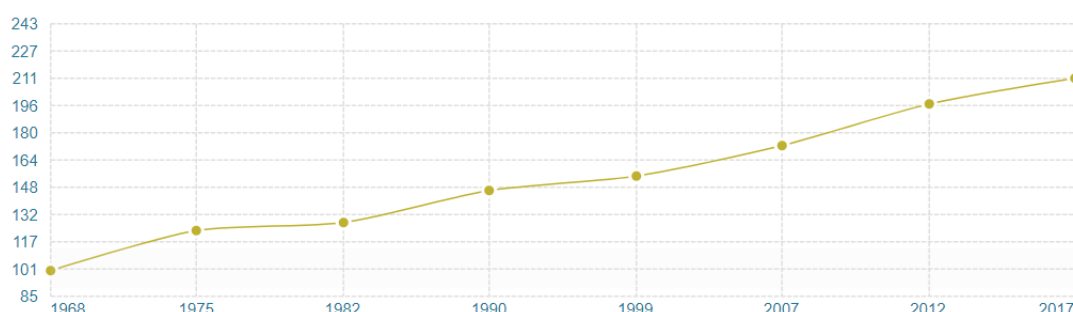
- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...) ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

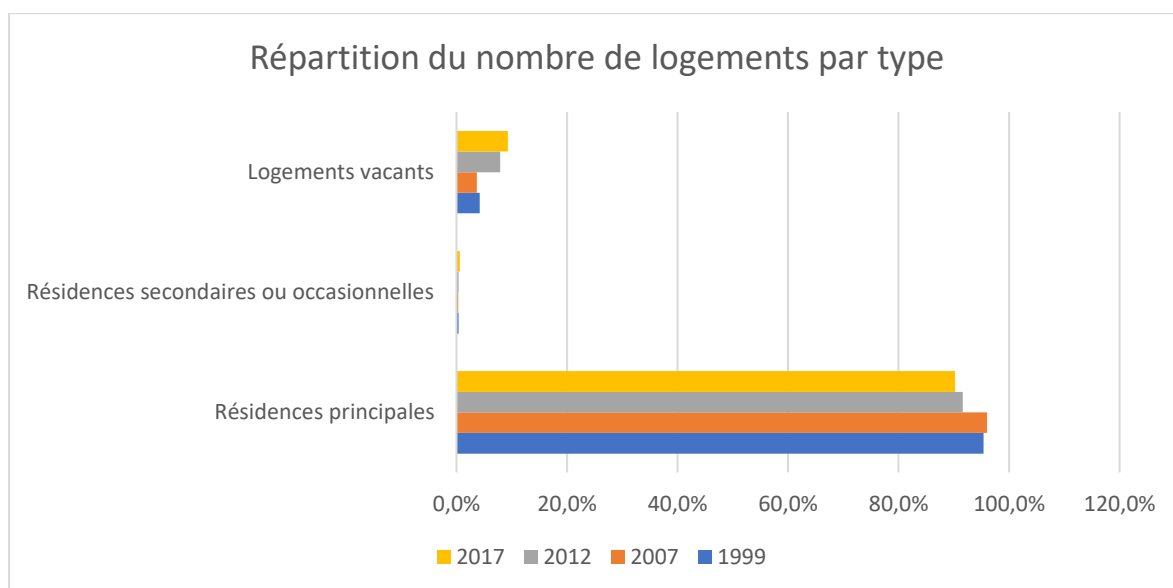
Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravane, mobile home, etc.). A l'inverse, les habitations mobiles et les lieux de vie des communautés sont exclus des logements ordinaires au sens de l'Insee.

4 603 logements sont recensés sur GOLBEY en 2017. Parmi eux, 90,2% sont des résidences principales, 0,6% des résidences secondaires ou occasionnelles et 9,3% sont vacants.

Nombre de logements

territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	2 179	2 686	2 787	3 193	3 368	3 752	4 284	4 603





Le nombre de logements locatifs des bailleurs sociaux s'élève à 1 388, ce qui constitue un niveau assez stable depuis 2014 (1399).

Avec ces 4 603 logements, GOLBEY est la 3ème commune de la CA avec le plus grand nombre de logements. Le nombre moyen de logements par commune de la CA est quant à lui de 764, GOLBEY en possède donc 6,02 fois plus.

2.2 Les résidences principales

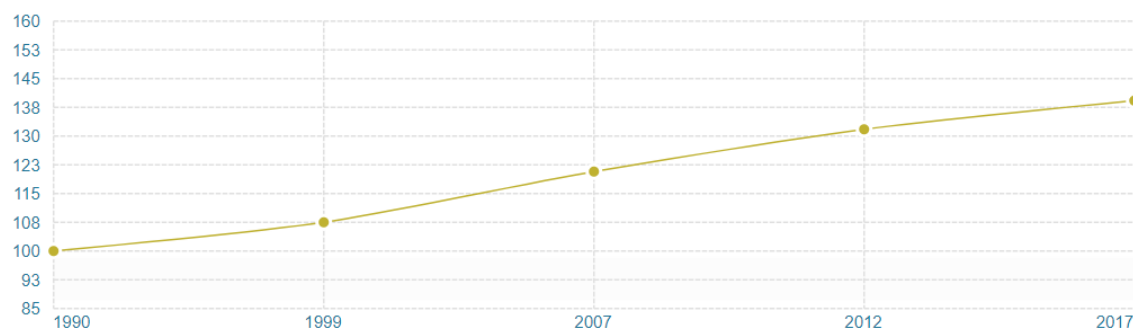
Une résidence principale est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage - le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires, mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.)

4 151 résidences principales sont recensées sur GOLBEY en 2017. Parmi elles, 56,2% sont des appartements.

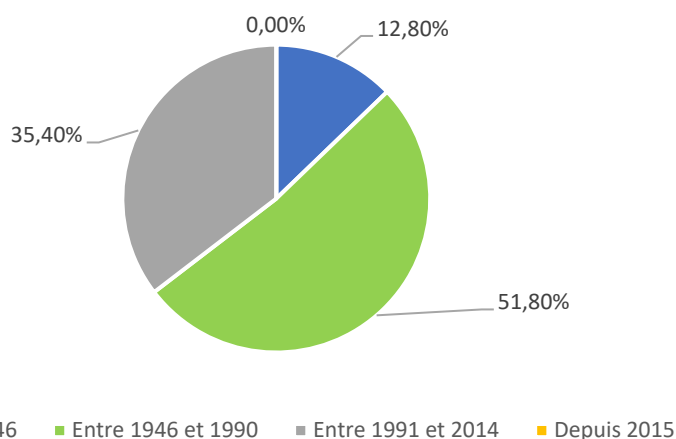
Depuis 1990, le nombre de résidences principales à GOLBEY a augmenté de 39,1%.

Nombre de résidences principales

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	2 984	3 212	3 603	3 926	4 151



Part des résidences principales par année de construction



2.3 Le peuplement des résidences principales

2.3.1 Définition

L'indice de peuplement (IP) retient l'écart entre le nombre de pièces réel et le nombre de pièces nécessaire.

Le nombre de pièces nécessaire est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour chaque adulte (personne de 19 ans et plus) non en couple, une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 6 ans, une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

On définit alors les tranches suivantes de peuplement :

- Sous-peuplement : $IP > 0$ (dont modéré si compris entre 0 et $\frac{2}{3}$ et prononcé si $\geq \frac{2}{3}$)
- Normal : $IP = 0$
- Surpeuplement : $IP < 0$ (dont modéré si compris entre -0,4 et 0 et accentué si $\leq -0,4$)

2.3.2 Situation en 2017

A GOLBEY en 2017, 19,6% des ménages présentent une situation normale, tandis que 77,9% sont en sous-peuplement (dont 20,2% modéré et 57,7% prononcé) et 2,5% sont en surpeuplement (dont 2,3% modéré et 0,2% accentué).

Parmi les ménages en sous-peuplement, on note que 41,9% sont des personnes seules et 27,3% des couples sans enfant.

Toujours dans cette catégorie, on indiquera que 50,6% des ménages en sous-peuplement sont propriétaires et 28,1% locataires du parc social. A l'inverse, 52,0% des ménages en surpeuplement sont locataires du parc social.

Peuplement des ménages par type de ménage

Composition du ménage	Ménages en sous-peuplement	%	Ménages en surpeuplement	%
personne seule	1 354	41,9		
couple sans enfant	882	27,3	n.d.	n.d.
famille monoparentale	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
couple avec enfant(s)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ménage complexe	80	2,5	n.d.	n.d.

Insee, RP fichiers détail 2017

GOLBEY occupe la 2^{ème} place du peuplement normal derrière Epinal (31,6%).

2.4 Les statuts d'occupation

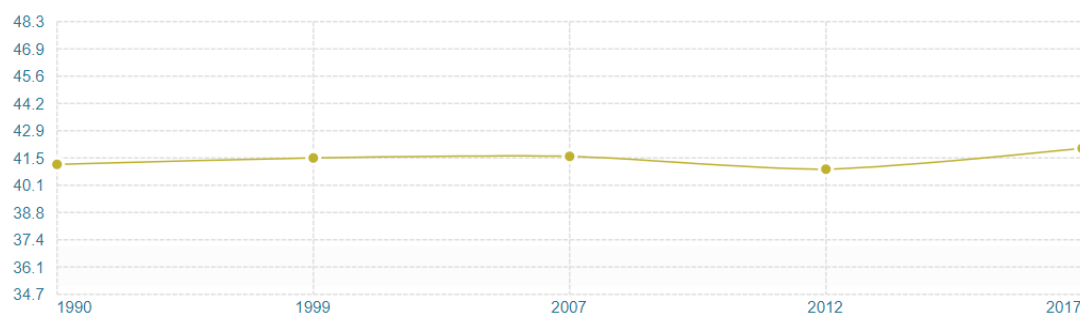
2.4.1 Part des ménages propriétaires

Cet indicateur rapporte les ménages propriétaires à l'ensemble des ménages. L'acquisition du logement, bien de première nécessité, est fortement corrélée au niveau de vie, qui détermine la capacité d'emprunt. Les niveaux de vie des ménages propriétaires sont souvent supérieurs à ceux des locataires. Du fait des coûts liés à la vente et à l'acquisition des logements, et de l'âge moyen des propriétaires, la stabilité résidentielle des ménages propriétaires est souvent plus importante que celle des locataires.

Sur GOLBEY, 42,0% des ménages (1 743) sont propriétaires de leur logement en 2017. Cet indice est relativement stable depuis 1990.

Part des ménages propriétaires en %

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	41,2	41,5	41,5	40,9	42,0

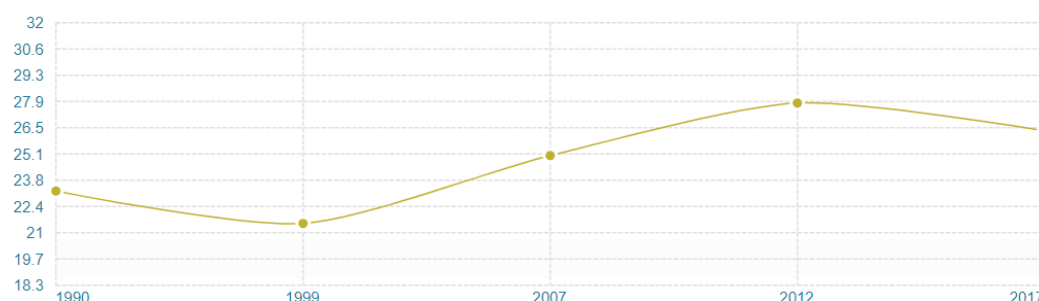


2.4.2 Part des ménages locataires du parc privé ou social

A GOLBEY en 2017, 26,3% des ménages sont locataires du parc privé (logements loués vides), tandis que 31,0% sont locataires du parc social (logements HLM loués vides). 0,7% des ménages sont loués autrement.

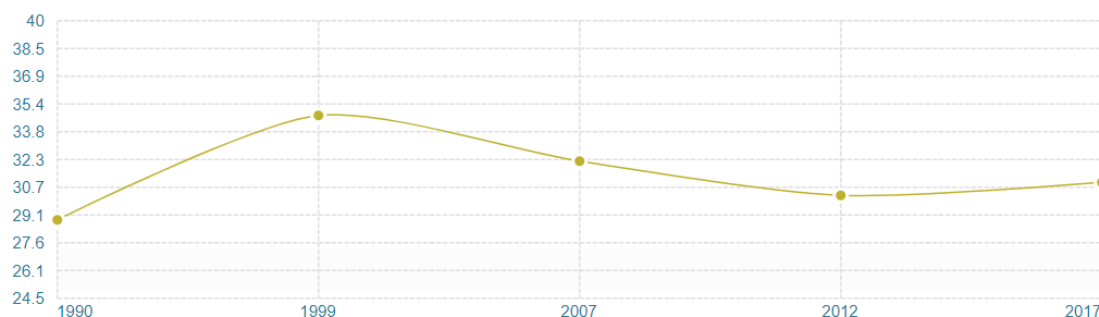
Part des ménages locataires du parc privé (logements loués vides) en %

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	23,2	21,5	25,1	27,8	26,3



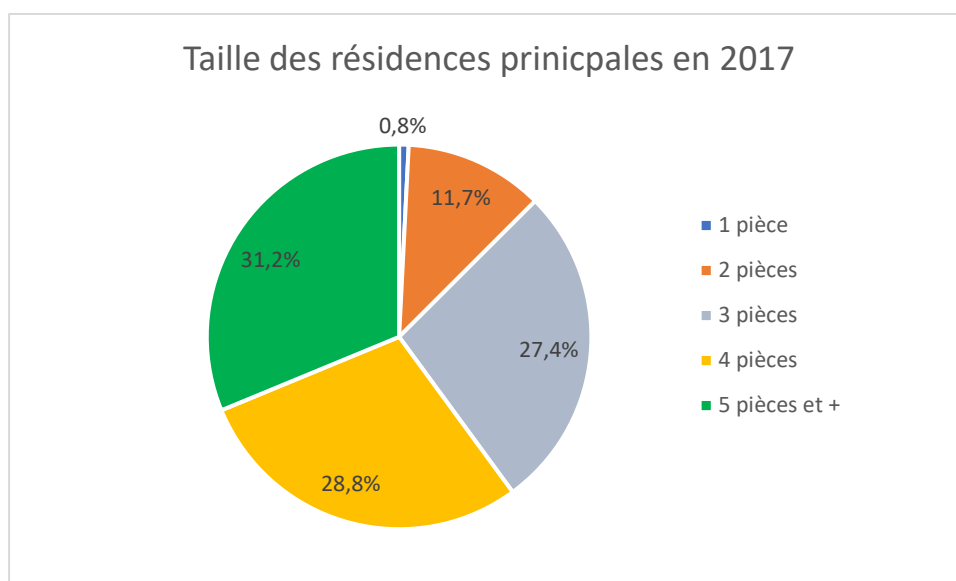
Part des ménages locataires du parc social (logements HLM loués vides) en %

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	28,9	34,7	32,2	30,2	31,0



2.5 La taille des logements

Aujourd'hui sur la très grande majorité des territoires, globalement les logements ont tendance à être plus grands tout en abritant de moins en moins de personnes.



Le nombre moyen de pièces par résidence principale en 2017 à GOLBEY est de 4,0. Cet indicateur est stable depuis 1999. Pour les communes de la CA, cet indicateur est en moyenne de 4,9, GOLBEY se situant donc à -0,9%, et se place ainsi en 77^{ème} position du classement.

2.6 La taille des ménages dans le logement

2.6.1 Nombre moyen de personnes par pièce

Sur GOLBEY on recense en moyenne 2,0 personnes par pièce dans les résidences principales en 2017. Cet indicateur est en hausse par rapport à 1990 (1,6), mais relativement stable depuis 2012 (1,9 en 2012 et 2017).

Cette valeur est de 2,1 en moyenne pour la CA.

Les petits ménages (composés d'1 ou 2 personnes) constituent quant à eux 74,7% des ménages à GOLBEY en 2017, soit 33,1% de plus qu'en 1990 (56,1%). La moyenne de la CA se situe à 66,6%.

2.6.2 Taille des logements des ménages âgés

En 2017, les 186 grands logements (4 pièces ou +) occupés par des ménages âgés (80 ans et +) représentent 4,5% des logements sur GOLBEY. Cette donnée est en moyenne de 6,7% pour la CA.

Dans le même temps, on notera que 7,5% des grands logements sont occupés par des personnes âgées, contre 8,1% en moyenne pour la CA.

2.7 L'ancienneté d'occupation des ménages

Pour l'ensemble des ménages, l'ancienneté moyenne dans le logement est de 13 ans (contre 14 ans en 2007 et 2012).

La moyenne pour les communes de la CA est de 20 ans, et GOLBEY se positionne en 78^{ème} position parmi elles.

2.7.1 Pour les ménages propriétaires

L'ancienneté dans le logement est de 19 ans pour les personnes propriétaires à GOLBEY, contre 21 ans en 2012 et 2017.

La moyenne pour les communes de la CA est de 23 ans, et GOLBEY se positionne en 76^{ème} position parmi elles.

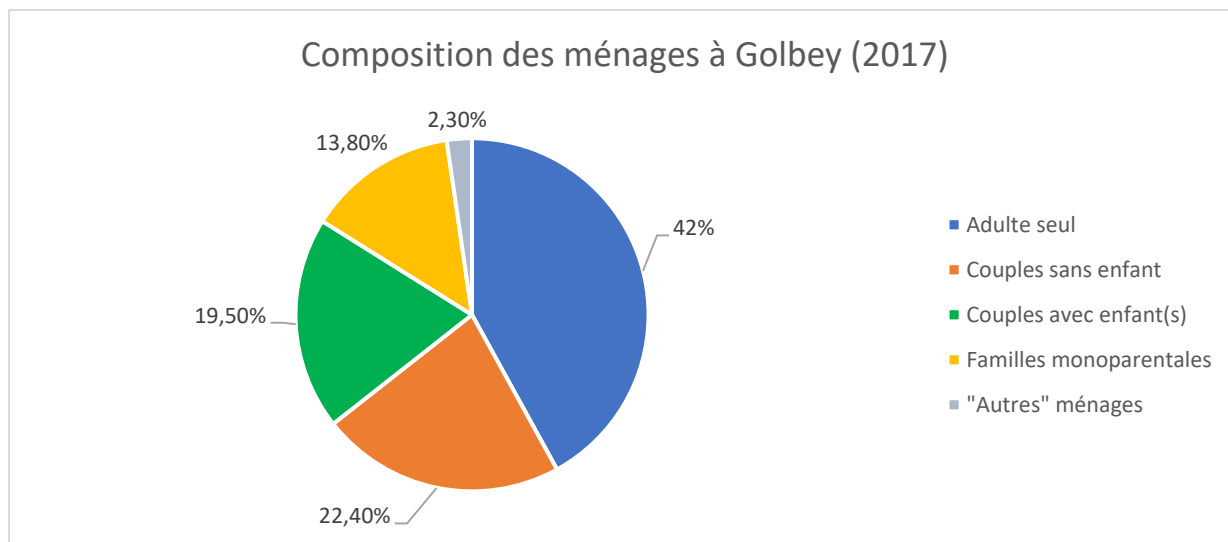
2.7.2 Pour les ménages locataires

Les locataires du parc privé occupent en moyenne leur logement depuis 6 ans, alors que l'ancienneté de ceux du parc public est de 10 ans. A nouveau, ces valeurs sont relativement stables depuis 2012.

Ces chiffres pour la CA sont en moyenne respectivement de 6 ans et 4 ans.

3 MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES

3.1 La composition des ménages

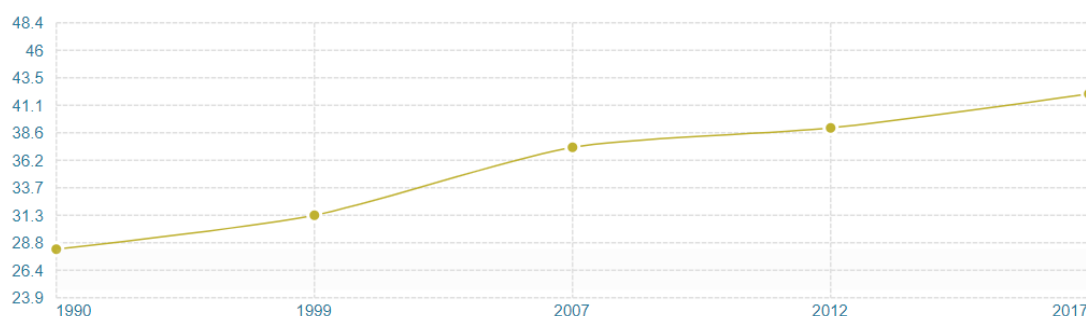


3.1.1 Adultes seuls

Sur GOLBEY, 42,0% des ménages sont composés d'un adulte seul en 2017. Ce pourcentage était de 28,2% en 1990 et de 37,2% en 2007, soit une augmentation de près de 49% en 27ans et de 13% sur 10 ans.

Composition des ménages (en %) - adulte seul

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	28,2	31,3	37,2	39,0	42,0



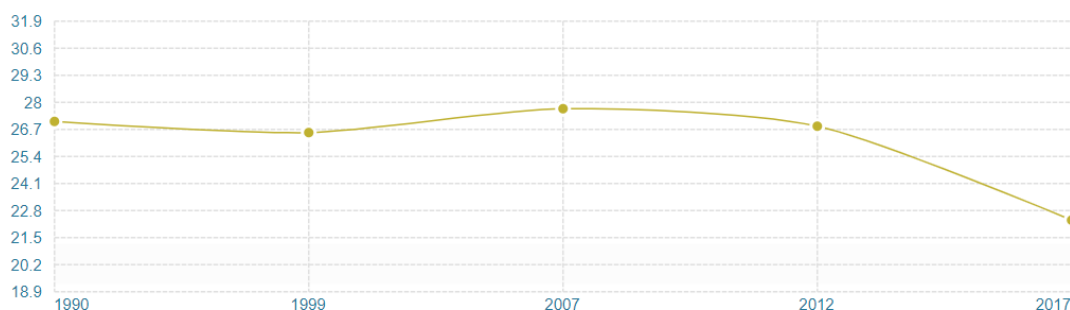
Cet indicateur est de 28,9% pour la moyenne des communes de la CA, Golbey est en 6^{ème} position.

3.1.2 Couples sans enfant

Les couples sans enfant représentent quant à eux 22,4% des ménages, ce qui constitue une baisse depuis 2012, alors que l'indicateur était relativement stable jusque-là.

Composition des ménages (en %) - couples sans enfant

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	27,1	26,5	27,7	26,9	22,4



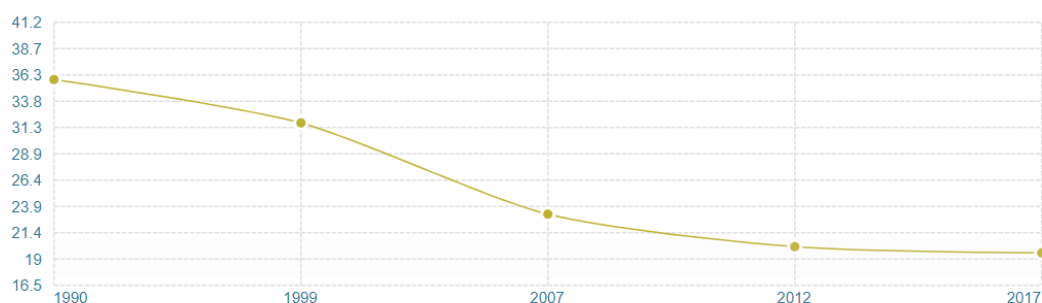
Cet indicateur est de 32,4% pour la moyenne des communes de la CA, Golbey est en 72^{ème} position.

3.1.3 Couples avec enfant(s)

Sur GOLBEY en 2017, 19,5% des ménages sont composés d'un couple avec enfant(s) (y compris de 25 ans et plus). Cet indicateur montre une baisse régulière de cette catégorie depuis 1990.

Composition des ménages (en %) - couples avec enfant(s)

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	35,8	31,8	23,2	20,1	19,5



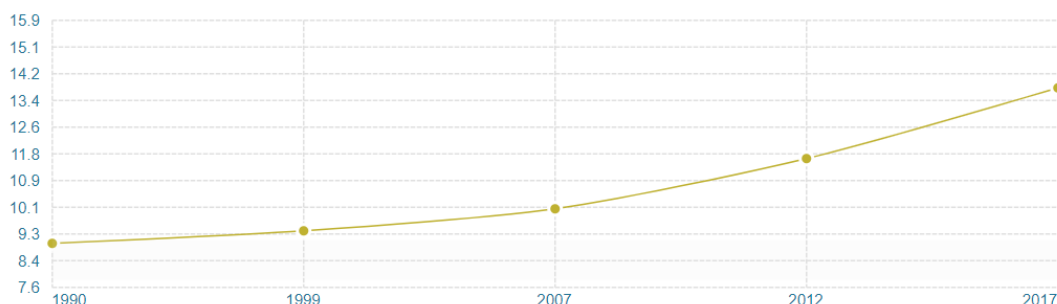
Cet indicateur est de 29,4% pour la moyenne des communes de la CA, Golbey est en 76^{ème} position.

3.1.4 Familles monoparentales

Sur GOLBEY en 2017, 13,8% des ménages sont composés d'une famille monoparentale (y compris avec enfant(s) de 25 ans et plus). Cet indicateur a augmenté de 53% depuis 1990.

Composition des ménages (en %) - familles monoparentales

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	9,0	9,3	10,0	11,6	13,8



Cet indicateur est de 7,5% pour la moyenne des communes de la CA, Golbey est en 10^{ème} position.

3.1.5 Autres ménages

Ces « autres » ménages, comme par exemple la colocation, représentent 2,3% des ménages à GOLBEY en 2017. Ce chiffre est stable depuis 2012, après avoir augmenté régulièrement (-0,1% en 1990).

Cet indicateur est de 1,8 % pour la moyenne des communes de la CA, Golbey est en 28^{ème} position.

3.2 Les structures familiales

1 256 familles - couple parental ou famille monoparentale - avec enfant(s) de moins de 25 ans sont recensées en 2017 sur GOLBEY. Parmi elles :

- 14,6% sont des familles nombreuses (avec 3 enfants ou plus de moins de 25 ans) (contre 18,7% en 1990)
- 38,4% sont des familles monoparentales (contre 15,2% en 1990)
- 61,6% sont des couples parentaux (contre 84,8% en 1990)

En outre, 1 392 familles - couple parental ou famille monoparentale - avec enfant(s) (y compris de 25 ans et plus) sont recensées en 2017 sur GOLBEY. Parmi elles, 41,9% sont des familles monoparentales (contre 20,1% en 1990).

En comparaison avec la moyenne des communes de la CA, GOLBEY compte ainsi moins de familles nombreuses (-2,9 points), plus de familles monoparentales (+21 points), et moins de couples parentaux (-21 points).

4 REVENUS ET PAUVRETE

4.1 Les niveaux de vie

4.1.1 Les ménages fiscaux

Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Par exemple, un couple de concubins vivant ensemble, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

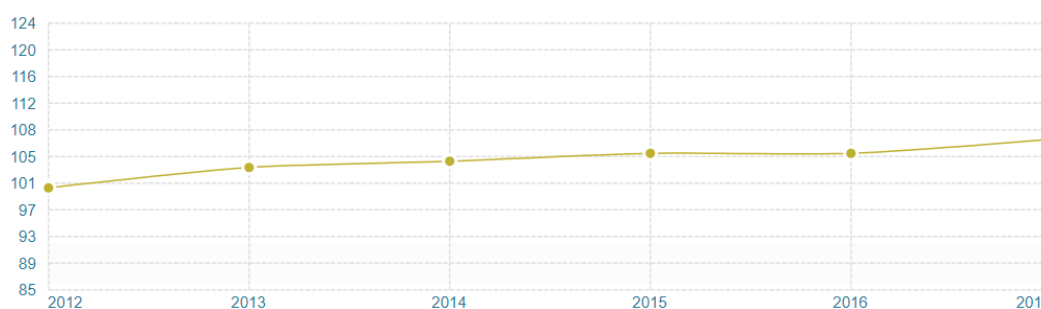
Sont absents ou exclus des ménages fiscaux :

- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...),
- les sans-abri.

Le concept de « ménage fiscal » est donc à distinguer du concept de ménage, au sens Insee du terme.

Ménages fiscaux

territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GOLBEY	3 871	3 987	4 019	4 059	4 064	4 143



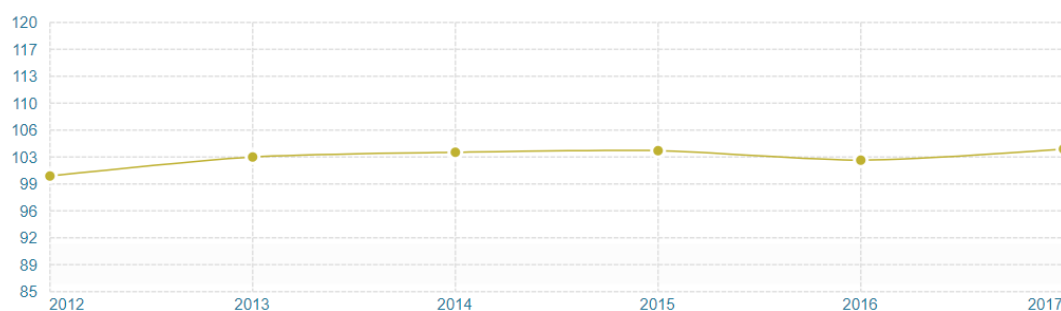
4.1.2 La population fiscale

Le nombre de personnes du ménage fiscal est obtenu par cumul des personnes inscrites sur les déclarations de revenus qui le composent. On adopte le terme de personne et non celui d'habitant pour marquer le fait que toute personne rattachée fiscalement à un ménage ne vit pas forcément au sein de celui-ci : elle peut habiter ailleurs, cas fréquent chez les étudiants (rattachés fiscalement à leurs parents tout en occupant un logement indépendant).

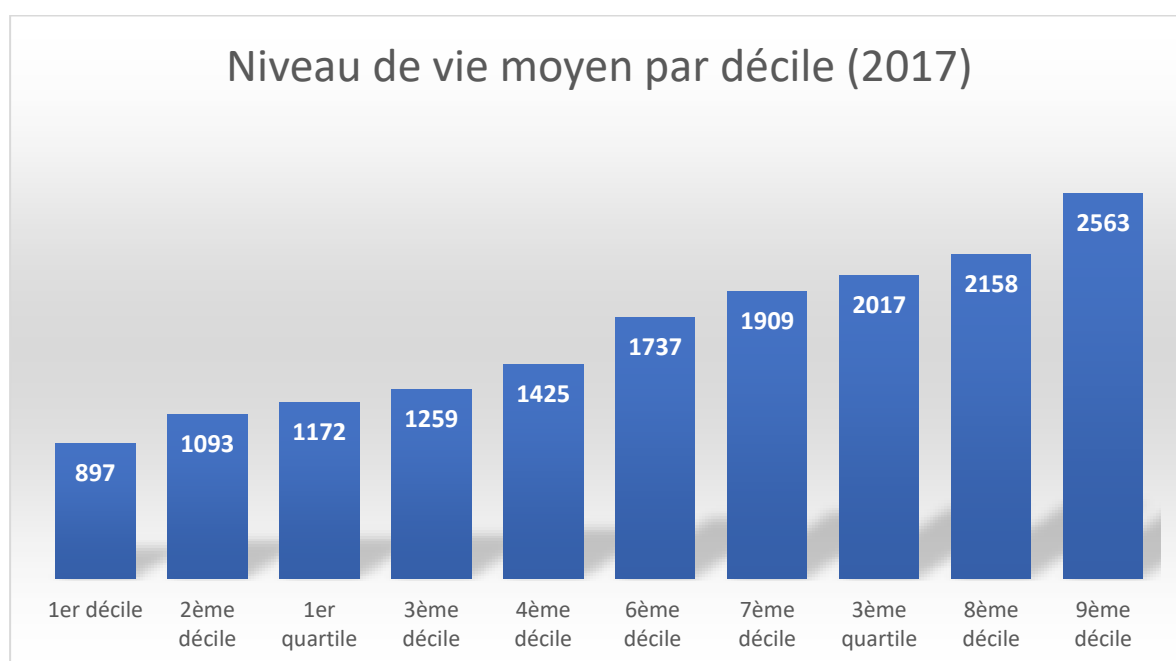
A GOLBEY en 2017, on compte 4143 ménages fiscaux, et une population fiscale de 8 532 personnes.

Population fiscale

territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GOLBEY	8 245	8 452	8 499	8 526	8 420	8 532



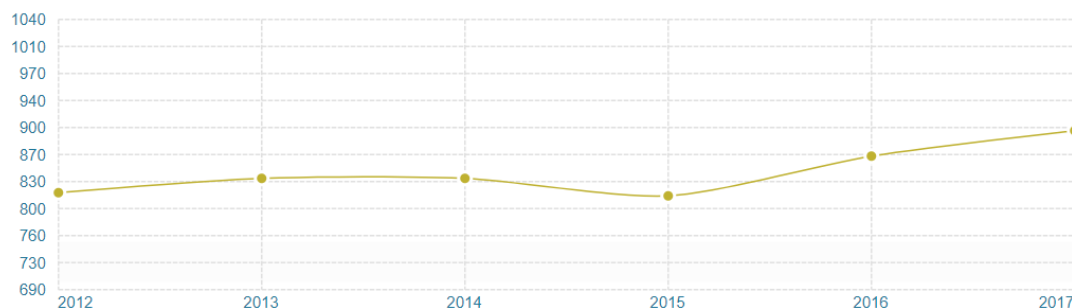
4.1.3 Niveaux de vie moyens



La moyenne mensuelle 1^{er} décile : Cet indicateur correspond au niveau de vie mensuel maximum des 10% des personnes les plus pauvres. C'est le revenu disponible par l'individu après redistribution (prestations comprises ; Impôts, CSG et CRDS déduits). Il est calculé par unité de consommation pour tenir compte de la composition de la famille. Sur GOLBEY, la plus riche des 10% des personnes les plus pauvres dispose de 897 € par mois en 2017.

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € - 1er décile

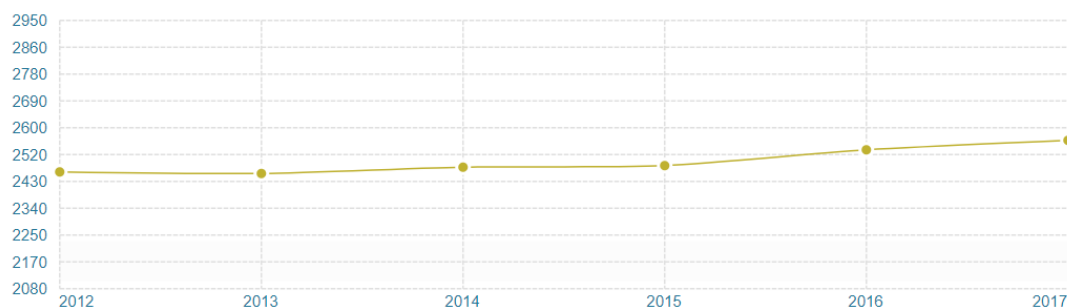
territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
● GOLBEY	815	834	834	812	862	897



La moyenne mensuelle 9ème décile : Cet indicateur correspond au niveau de vie mensuel minimum des 10% des personnes les plus riches. Sur GOLBEY, la plus pauvre des 10% des personnes les plus riches dispose de 2 563 € par mois en 2017.

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € - 9ème décile

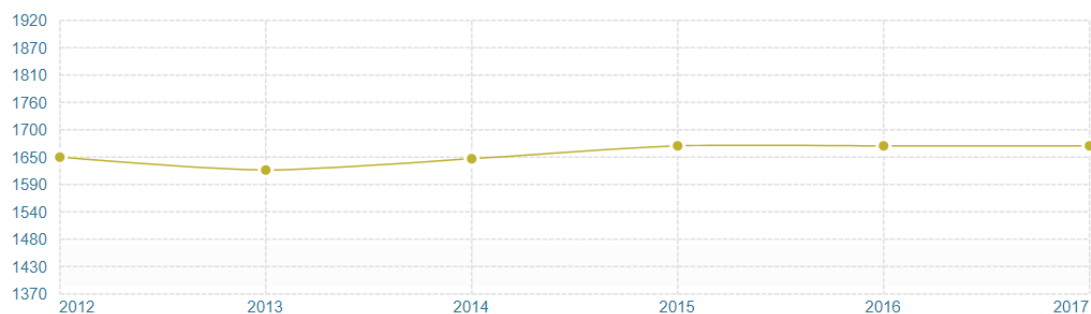
territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
● GOLBEY	2 459	2 453	2 476	2 481	2 531	2 563



- l'écart inter-décile : Cet indicateur correspond à l'écart entre le montant du niveau de vie mensuel de l'individu le plus riche parmi les 10% les plus pauvres et le montant du niveau de vie mensuel de l'individu le plus pauvre parmi les 10% les plus riches. Il mesure la disparité des niveaux de ressources des personnes. Ainsi, sur GOLBEY, en 2017, la plus pauvre des 10% des personnes les plus riches dispose de 1 667 € de plus par mois que la plus riche des 10% des personnes les plus pauvres.

Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € - écart inter-décile

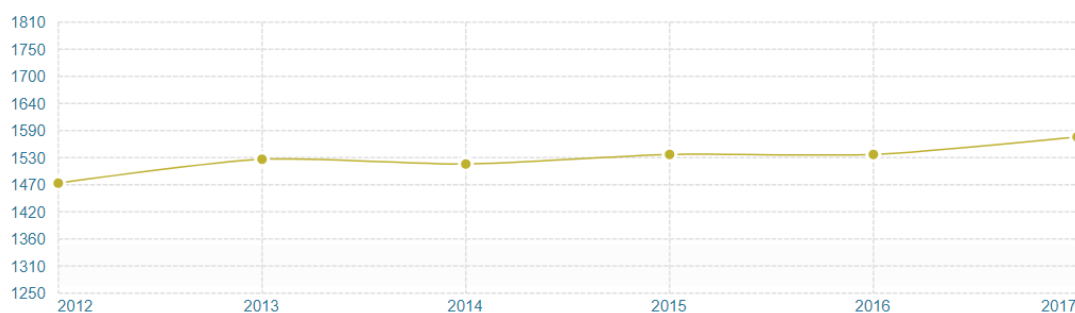
territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
● GOLBEY	1 644	1 619	1 642	1 669	1 669	1 667



- la médiane se situe quant à elle à 1 572€ : la médiane correspond au niveau de vie mensuel d'un individu ayant autant de personnes plus pauvres que lui que de personnes plus riches. Il est calculé par unité de consommation pour tenir compte de la composition de la famille.

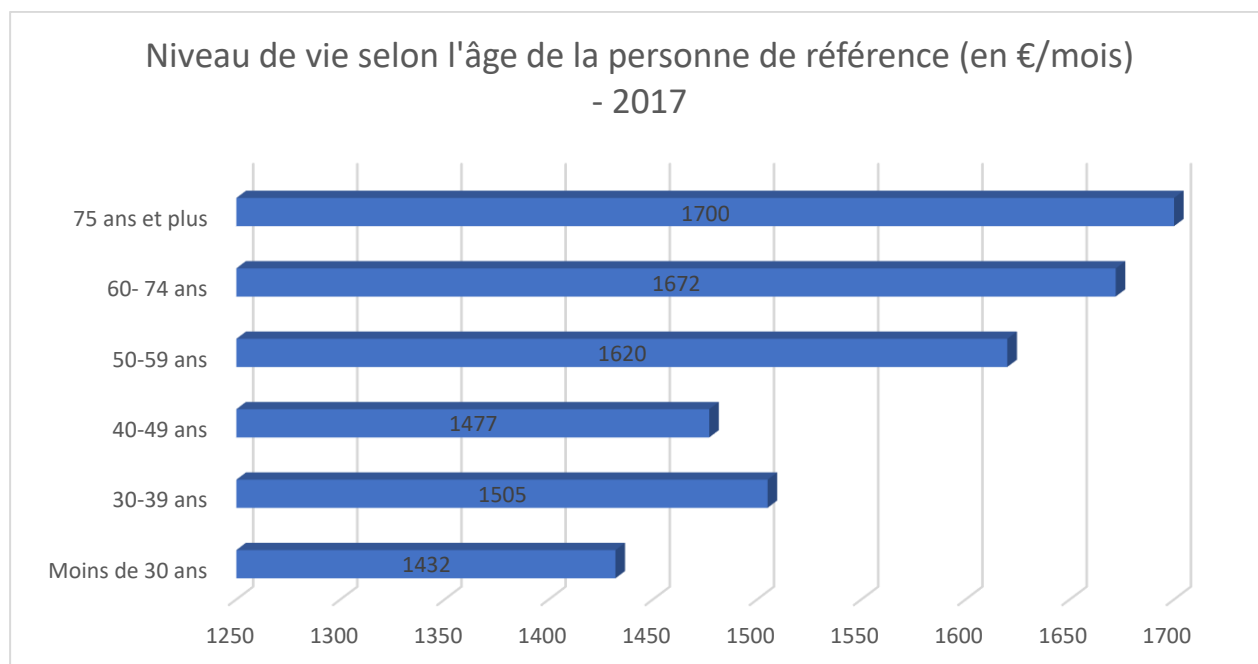
Niveaux de vie - moyenne mensuelle en € - médiane

territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
● GOLBEY	1 477	1 527	1 516	1 535	1 537	1 572

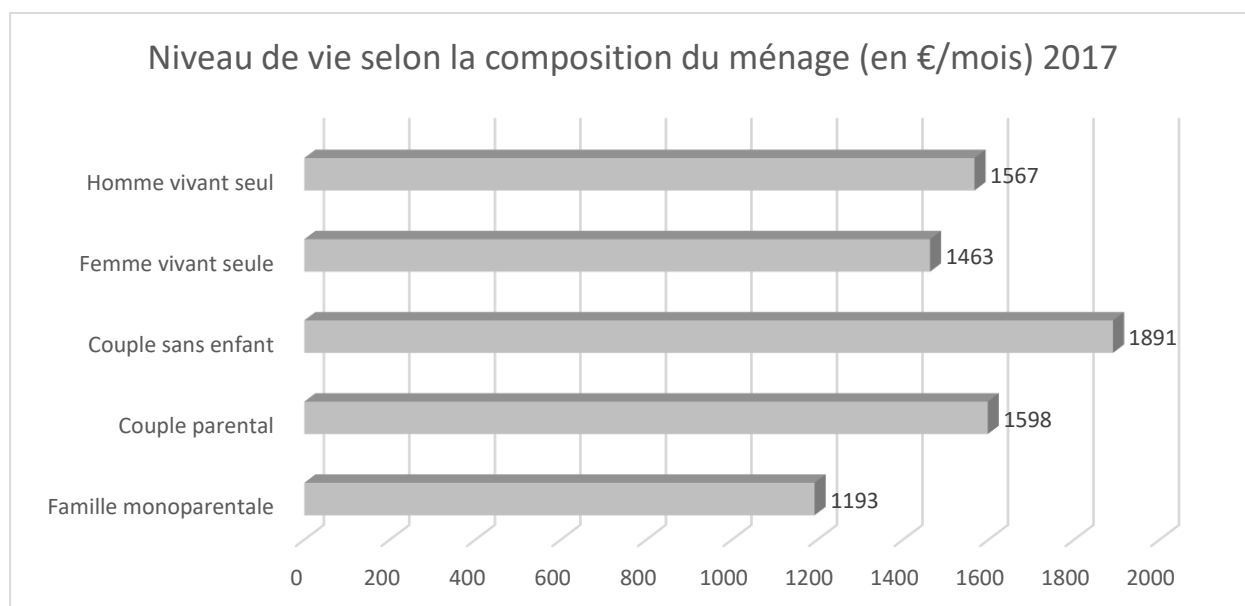


4.2 Les niveaux de vie – détails selon les caractéristiques des ménages

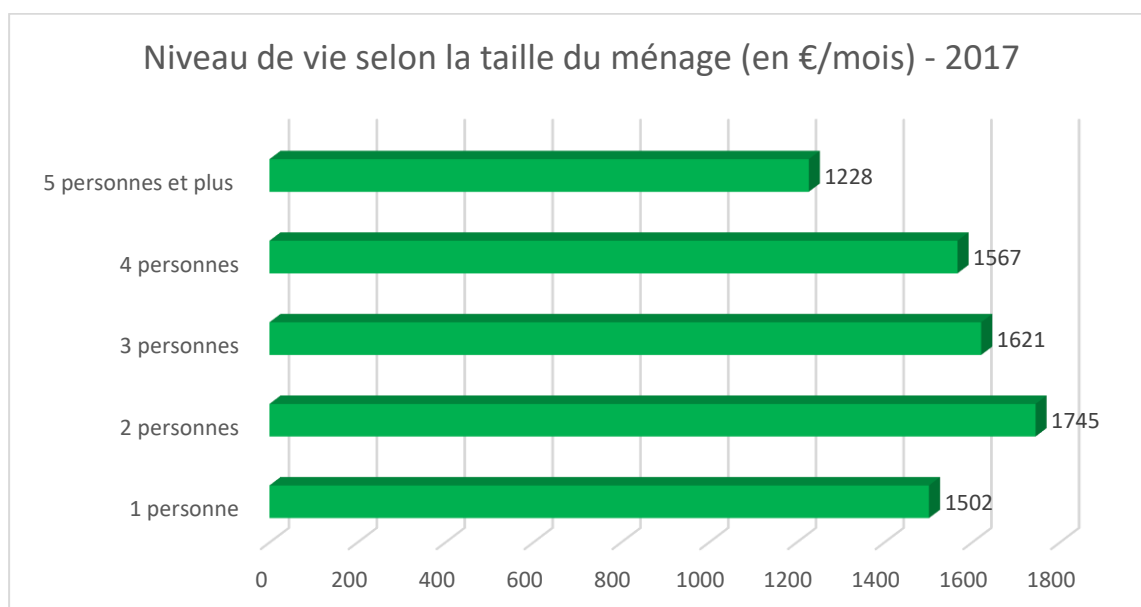
4.2.1 Selon l'âge de la personne de référence du ménage



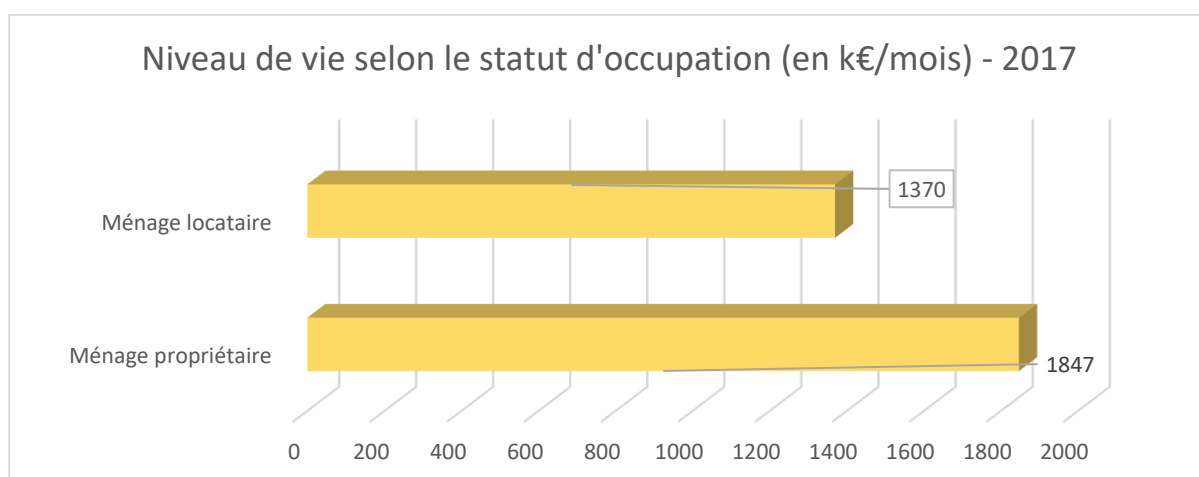
4.2.2 Selon la composition du ménage



4.2.3 Selon la taille du ménage



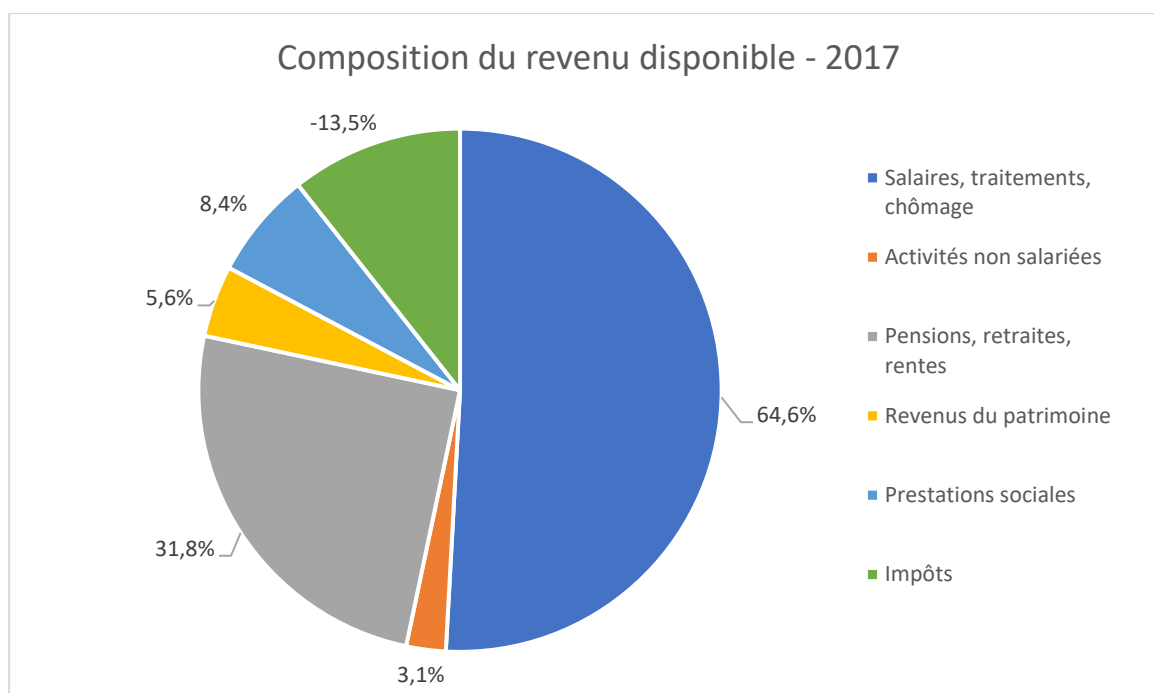
4.2.4 Selon le statut d'occupation



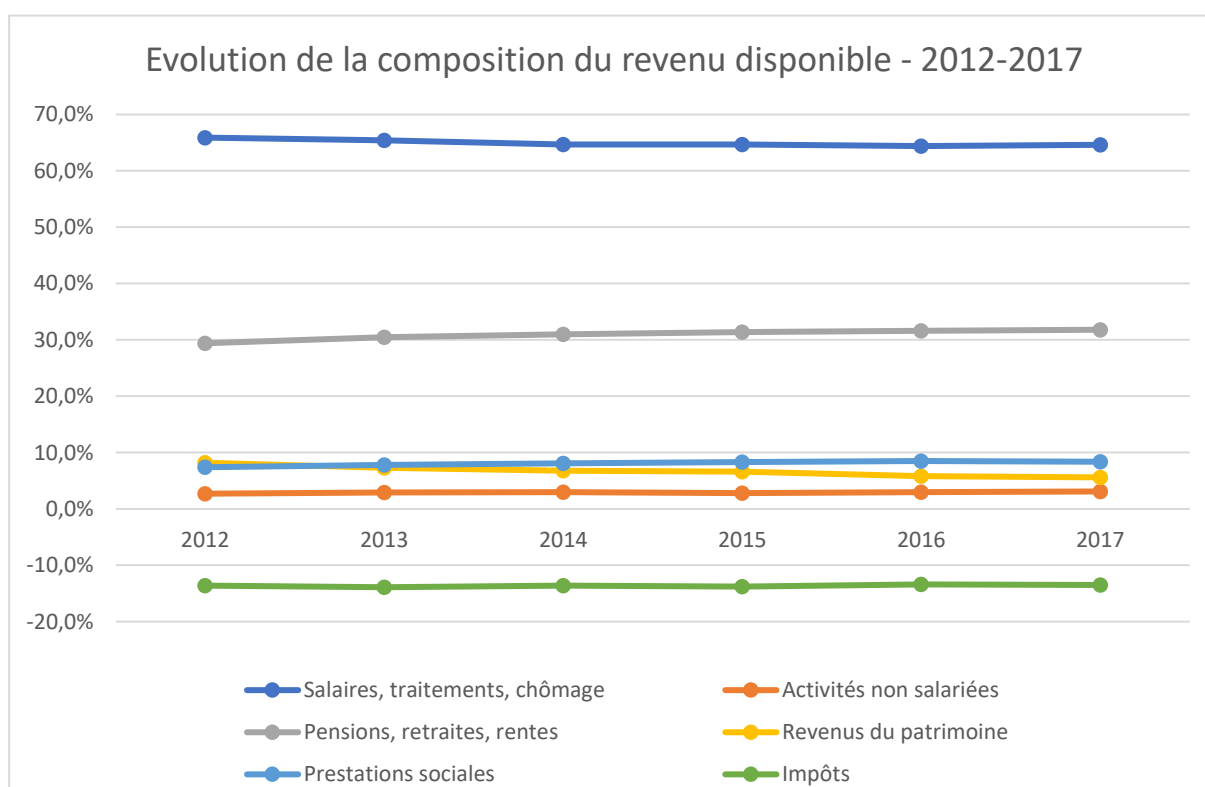
4.3 La composition du revenu disponible

4.3.1 La composition

Le revenu disponible d'un individu comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres individus et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.



En outre, Sur GOLBEY, -13,5% représentant la part des impôts sont à soustraire du revenu disponible des individus en 2017.



4.3.2 La composition des prestations sociales dans le revenu disponible

En 2017, les 8,4% de prestations sociales dans le revenu disponible se répartissent comme suit :

- Prestations familiales : 2,6% (contre 2,7% en 2012)
- Minima sociaux : 3,4% (contre 2,2% en 2012)
- Prestations logement : 2,4% (contre 2,5% en 2012)

4.4 La pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

Sur GOLBEY, le taux de pauvreté (au seuil de 60%) correspond à 18,0% de la population en 2017 (contre 17,6% en 2012). Le nombre de personnes pauvres s'élève ainsi à 1 536 (contre 1 451 en 2012).

GOLBEY se place en 3^{ème} position des communes de la CA avec le plus fort taux de pauvreté (derrière Epinal 24,0% et Charmes 21,0%).

4.5 La pauvreté – détails selon les caractéristiques des ménages

4.5.1 Selon l'âge de la personne de référence du ménage

GOLBEY en 2017, le taux de pauvreté à 60% concerne 21,0% des personnes vivant dans un ménage où la personne de référence est âgée entre 30 et 39 ans, 25% entre 40 et 49 ans, 19% entre 50 et 59 ans et 12,0% entre 60 et 74 ans (autres données non disponibles).

4.5.2 Selon la composition du ménage

GOLBEY en 2017, le taux de pauvreté à 60% concerne 38% des personnes vivant en familles monoparentales et 17% des personnes vivant en couples parentaux (autres données non disponibles).

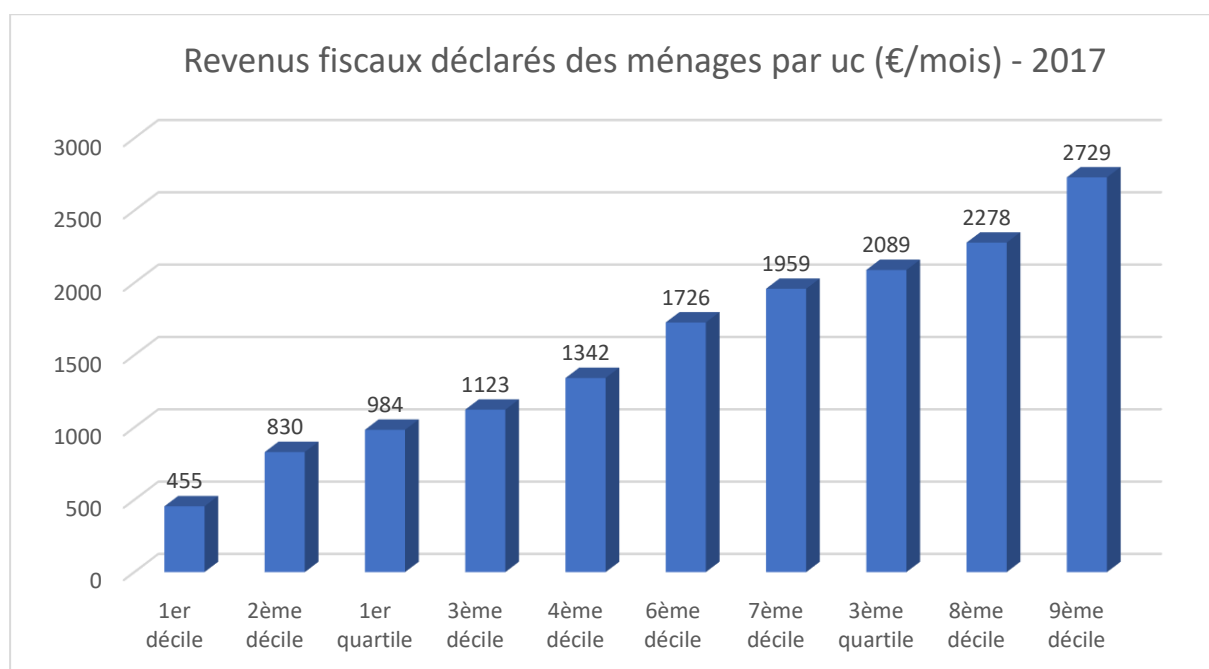
4.5.3 Selon la taille du ménage

Sur GOLBEY, le taux de pauvreté (au seuil de 60%) correspond à 7,0% des individus au sein des ménages dont la personne de référence est propriétaire en 2017.

4.5.4 Selon le statut d'occupation

Sur GOLBEY, le taux de pauvreté (au seuil de 60%) correspond à 27,0% des individus au sein des ménages dont la personne de référence est locataire en 2017.

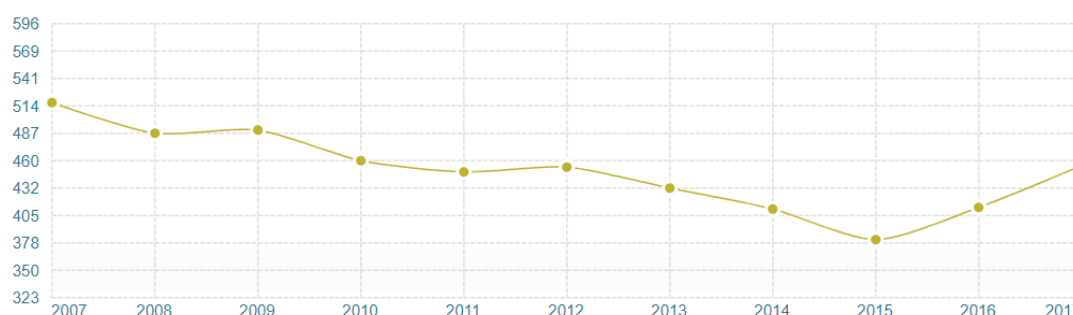
4.6 Les revenus fiscaux déclarés



1^{er} décile : Cet indicateur correspond au niveau de revenu mensuel maximum des 10% des personnes les plus pauvres. C'est le revenu déclaré par l'individu avant redistribution. Il ne tient pas compte des impôts et des prestations familiales. Il est calculé par unité de consommation pour tenir compte de la composition de la famille. Sur GOLBEY le plus riche des 10% des personnes les plus pauvres déclare 455 € par mois en 2017.

Revenus fiscaux déclarés des ménages par uc - moyenne mensuelle (€) - 1er décile

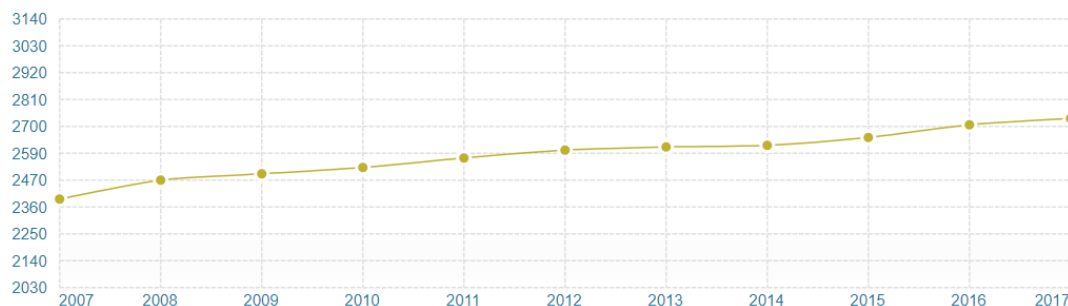
territoire	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
● GOLBEY	518	487	491	460	448	452	432	411	380	413	455



9^{ème} décile : Cet indicateur correspond au niveau de revenu mensuel maximum des 10% des personnes les plus riches. Sur GOLBEY le plus pauvre des 10% des personnes les plus riches déclare 2 729 € par mois en 2017.

Revenus fiscaux déclarés des ménages par uc - moyenne mensuelle (€) - 9ème décile

territoire	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GOLBEY	2 393	2 474	2 497	2 525	2 564	2 598	2 609	2 620	2 653	2 705	2 729



4.7 Les prestations de la CAF

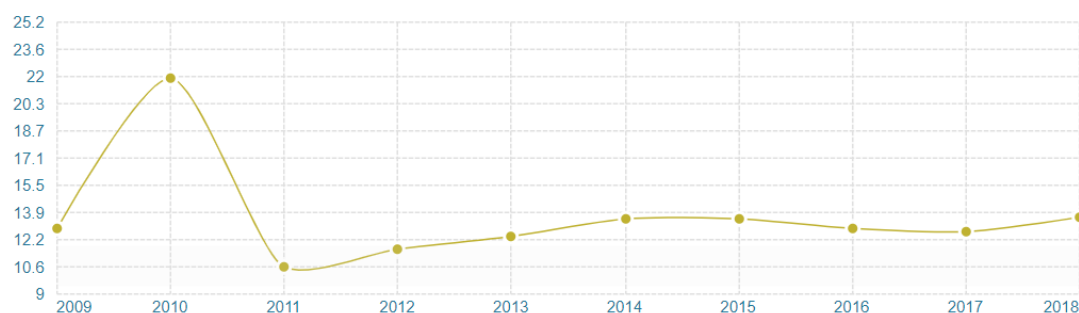
4.7.1 Minima sociaux

Les minima sociaux versés par la Caf sont l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et le Revenu de Solidarité Active (RSA), majoré et non majoré, ce qui correspond anciennement au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et à l'Allocation Parent Isolé (API).

Sur GOLBEY en 2017, 13,6% des ménages sont couverts par les minima sociaux en 2018 (soit 563 foyers).

Part des ménages couverts par les minima sociaux en %

territoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	12,9	21,9	10,6	11,6	12,4	13,5	13,4	12,9	12,7	13,6



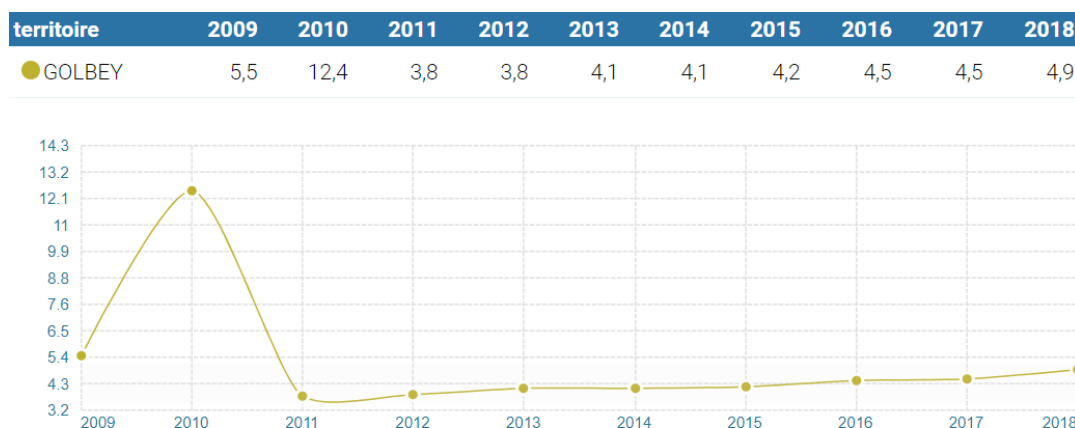
4.7.2 Les foyers allocataires de l'AAH

Il s'agit d'un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés, âgés de 20 à 60 ans, souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant

l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail.

Sur GOLBEY, 4,9% des ménages bénéficient de l'AAH en 2018 (soit 204 foyers).

Part des ménages couverts par l'AAH en %



4.7.3 Le RSA

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur en juin 2009 en France métropolitaine. Il a été étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans en septembre 2010 (RSA jeune), puis dans les départements d'outre-mer (DOM) et certaines collectivités d'outre-mer (COM) à partir de janvier 2011. Ce dispositif était constitué de deux volets : un volet « minimum social » – le RSA socle – et un volet « complément de revenus d'activité » – le RSA activité.

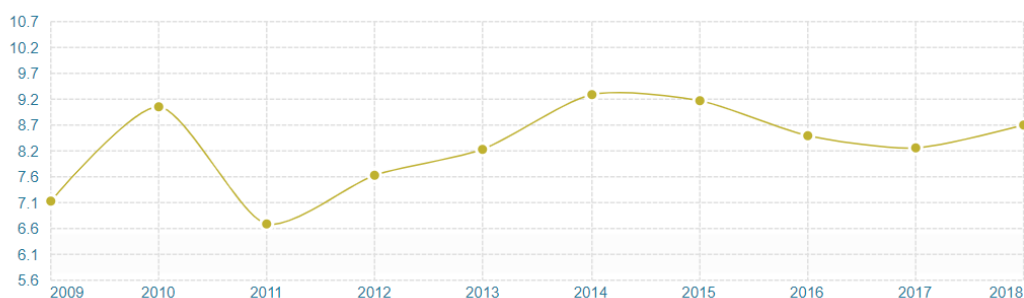
Le RSA activité, tout comme la prime pour l'emploi (PPE), ont pris fin le 1er janvier 2016 pour laisser place à un nouveau dispositif, la prime d'activité.

Du fait de la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet minimum social, le RSA socle. Ses liens avec la prime d'activité sont limités, les deux prestations étant bien distinctes.

Sur GOLBEY, 8,6% des ménages bénéficient du RSA en 2018 (soit 359 foyers).

Part des ménages couverts par le RSA en %

territoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	7,1	9,0	6,7	7,7	8,2	9,3	9,1	8,5	8,2	8,6



La prime d'activité remplace au 1er janvier 2016 le RSA « Activité » et la Prime pour l'emploi. Cette prestation vise à lever les freins monétaires au retour à l'emploi et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Elle permet également aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans de bénéficier d'une aide à l'emploi, y compris les étudiants et les apprentis. La prime d'activité est calculée sur la base des ressources de l'ensemble des membres du foyer, indiquées à la Caf par une déclaration trimestrielle.

Sur GOLBEY, 14,7% des ménages bénéficient de la prime d'activité en 2018 (soit 609 allocataires).

4.7.4 Dépendance aux prestations de la CAF

En 2018 à GOLBEY, 1 994 foyers étaient allocataires de la CAF. Parmi eux, 16,2% ont un revenu constitué à 100% des prestations CAF et 44,1% un revenu constitué à 50% ou plus des prestations CAF.

4.8 Les bénéficiaires de la CMU-C

La CMU-C donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100% des tarifs de la sécurité sociale.

Les données sont issues des fichiers de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam). La population couverte correspond aux bénéficiaires du régime général qui recouvre les allocataires (ou assurés) et leurs ayants droit. Sont exclus les bénéficiaires des régimes agricoles, régime des travailleurs non-salariés et non agricoles, régimes spéciaux et étudiants (ce qui provoque une nette sous-représentation des 18-25 ans). La population couverte est de l'ordre de 80% de la population des ménages.

Sur GOLBEY 941 personnes sont couvertes par la CMU-C (incluant les ayant-droit) (moins de 65 ans). Le taux de couverture des moins de 65 ans par la CMU-C est de 13,7% en 2018.

Le taux de couverture par âge par la CMU-C s'établit comme suit :

- Mois de 18 ans : 22,6%
- 18 - 24 ans : 15,0%
- 25 - 49 ans : 11,1%
- 50 - 59 ans : 9,9%
- 60 – 64 ans : 4,4%

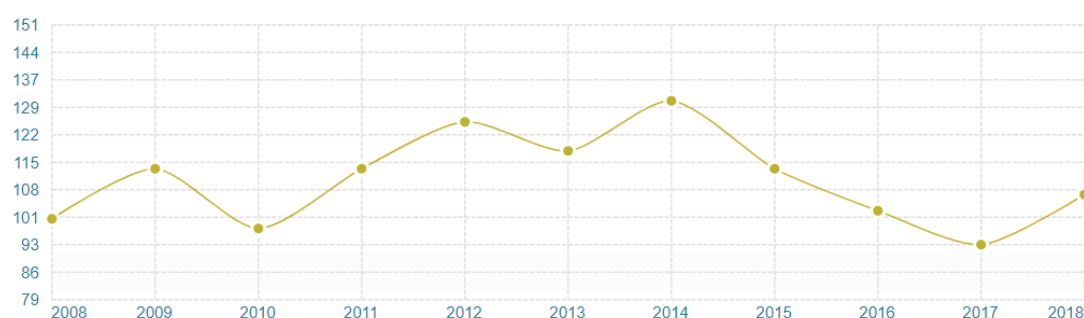
5 PETITE ENFANCE ET ENFANCE

5.1 Les enfants

Les statistiques annuelles concernant les naissances domiciliées sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'évènement est celui du domicile de la mère. En 2018, 96 sont enregistrées sur GOLBEY. Ce chiffre est de 14 en moyenne pour les communes de la CA, GOLBEY se positionne en 2^{ème} place.

Nombre de naissances

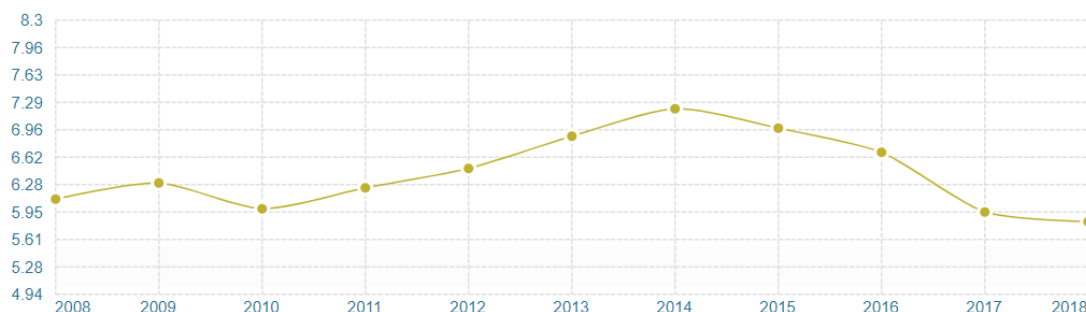
territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
● GOLBEY	90	102	88	102	113	106	118	102	92	84	96



Le taux de fécondité : Sur GOLBEY, on recense en moyenne 5,8 naissances pour 100 femmes âgées de 15 à 44 ans en 2018.

Taux estimé de fécondité en %

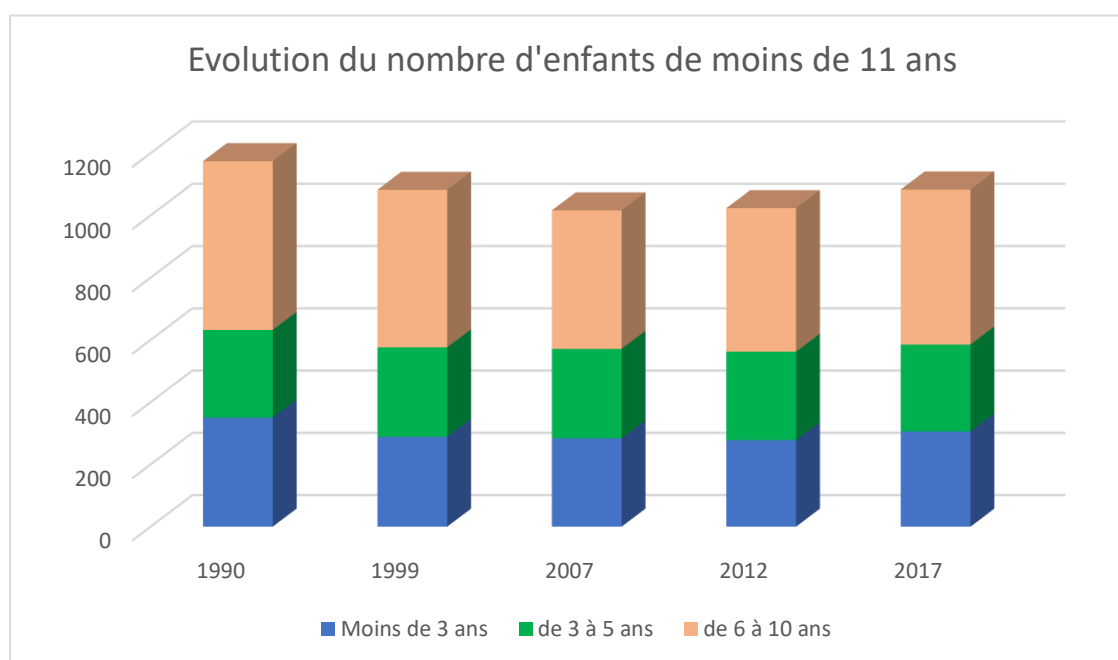
territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	6,1	6,3	6,0	6,2	6,5	6,9	7,2	7,0	6,7	5,9	5,8



Les enfants de moins de 3 ans constituent un public potentiellement concerné par les besoins en mode d'accueil si le ou les parents travaillent. Sur GOLBEY, 306 enfants de moins de 3 ans sont recensés en 2017.

Sur GOLBEY, 279 enfants de 3-5 ans (âge de la scolarisation en maternelle) sont recensés en 2017.

Sur GOLBEY, 498 enfants de 6-10 ans (âge de la scolarisation en élémentaire) sont recensés en 2017.



5.2 La migration des enfants de moins de 11 ans

Le solde migratoire des enfants de moins de 3 ans rapporte le nombre d'enfants recensés en 2017 (année N) aux naissances observées entre les années N-3 et N-1 sur le territoire. Sur GOLBEY, le solde migratoire des enfants de moins de 3 ans est de -6 en 2017.

Le solde migratoire des enfants de 3-5 ans est de -42 en 2017 et celui des enfants de 6-10 ans est de +23.

5.3 Les enfants dans les familles

En 2017 à GOLBEY, 88,9% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille avec un couple parental, contre 81,9% en 2012 (80,0% en moyenne pour la CA). Pour les 3-5 ans, ce taux est à 72,7%, contre 73,7% en 2012 (81,2% en moyenne pour la CA). Enfin, la part des 6-10 ans vivant avec un couple parental est de 69,1%, contre 60,7% en 2012 (82,1% en moyenne pour la CA).

5.4 L'activité des parents / les besoins potentiels en mode d'accueil

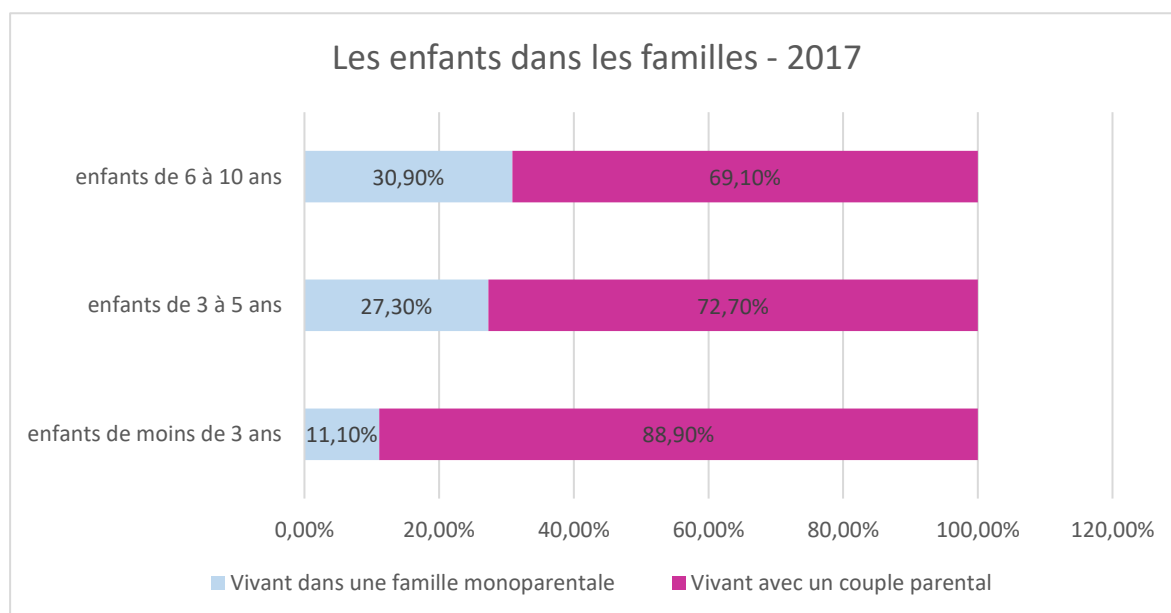
La part des enfants vivant dans une famille monoparentale où le parent est actif se répartit comme suit :

- Enfants de moins de 3 ans : 3,2%
- Enfants de 3 à 5 ans : 9,2%
- Enfants de 6 à 10 ans : 15,1%

La part des enfants vivant avec un couple parental où les deux parents sont actifs se répartit comme suit :

- Enfants de moins de 3 ans : 47,0%
- Enfants de 3 à 5 ans : 37,2%
- Enfants de 6 à 10 ans : 33,4%

En outre, 5,4% des femmes de 15 ans et plus sont au foyer. Sur GOLBEY, 27,0% des femmes salariées de 15 ans et plus sont à temps partiel en 2017.



L'activité des parents ayant des enfants de moins de 11 ans

Enfants vivant dans des familles...	Nombre d'enfant(s) de moins de 3 ans	Nombre d'enfant(s) de 3-5 ans	Nombre d'enfant(s) de 6-10 ans	Total des enfants de moins de 11 ans	%
monoparentales avec 1 actif occupé	10	25	80	115	10,3
monoparentales sans actif occupé	25	50	84	159	14,2
monoparentales (total)	35	75	164	275	24,5
couples avec 2 actifs occupés	148	103	177	428	38,2
couples avec 1 seul actif occupé	113	78	160	352	31,3
couples sans actif occupé	19	20	29	68	6,1
couples parentaux (total)	281	201	367	848	75,5
Total familles	316	276	531	1 123	100,0

5.5 La vulnérabilité des enfants

L'indicateur de vulnérabilité comptabilise les enfants qui cumulent 4 facteurs de risques parmi les 7 suivants :

- vivre dans une famille monoparentale,
- vivre dans famille nombreuse (3 enfants et plus),
- vivre au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus),
- vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire,
- vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi,
- vivre dans une famille locataire du parc social ou dans un logement précaire (hôtel, meublé, hébergé à titre gratuit),
- vivre dans un logement surpeuplé.

Aucun des 7 critères constituant l'indicateur de vulnérabilité ne constitue à lui seul un facteur majeur de fragilité des enfants sur tous les territoires et n'est le signe avéré d'une difficulté scolaire ou éducative. En revanche, la probabilité qu'un enfant présente des difficultés socio-éducatives augmente fortement dès lors qu'il se retrouve dans plusieurs des situations décrites. C'est le cumul de plusieurs de ces facteurs de risque qui crée la vulnérabilité et ce quel que soit le quartier d'habitation de l'enfant.

Nous considérons qu'un enfant est vulnérable, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il cumule 4 de ces facteurs de risque.

A GOLBEY en 2017, 7,8% des enfants de moins de 3 ans, 19,8% des enfants de 3 à 5 ans et 15,8% des enfants de 6 à 10 ans sont considérés comme vulnérables.

5.6 Les modes d'accueil des jeunes enfants

Les parents qui font le choix de cesser de travailler ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant peuvent bénéficier à ce titre de la prestation d'accueil du jeune enfant complément libre choix d'activité (Paje CLCA). Depuis le 1er janvier 2015, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) remplace le complément de libre choix d'activité.

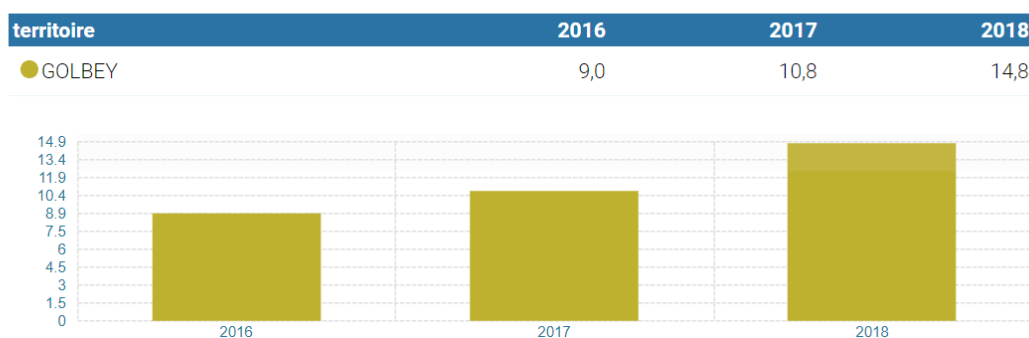
Sur GOLBEY en 2016, 6,0% des foyers allocataires de la Paje bénéficient du complément de libre choix d'activité.

Part des foyers allocataires caf bénéficiaires du complément libre choix d'activité (parmi l'ensemble des foyers allocataires de la Paje) en %



Sur GOLBEY en 2018, 14,8% des foyers allocataires de la Paje bénéficient de la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

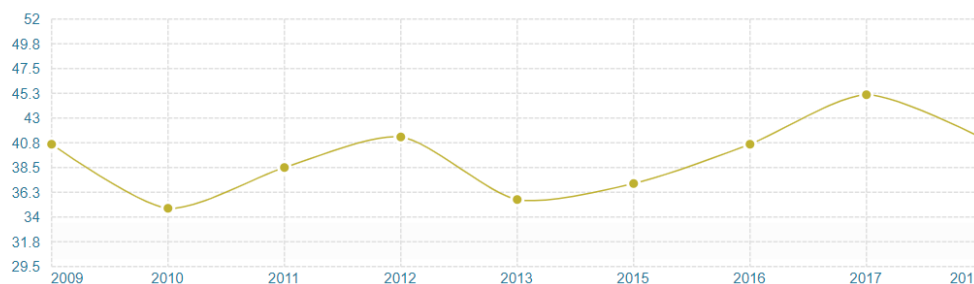
Part des foyers allocataires caf bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (parmi l'ensemble des foyers allocataires de la Paje) en %



Sur GOLBEY en 2018, 41,1% des foyers allocataires de la Paje bénéficient du complément mode de garde - assistante maternelle.

Part des foyers allocataires caf bénéficiaires du complément mode de garde - assistante maternelle (parmi l'ensemble des foyers allocataires de la Paje) en %

territoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	40,6	34,8	38,5	41,3	35,6	n.d.	37,0	40,7	45,1	41,1



Enfin, on recense en 2016 sur GOLBEY 1 établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

En 2017, le taux de scolarisation à 2 ans est de 20,7% sur GOLBEY (contre 24,5% en 2012). Cette valeur moyenne pour la CA se situe à 8,5%.

Le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 6 ans (2016) est de 2,6 à GOLBEY contre 1,7 en moyenne pour les communes de la CA.

6 JEUNES

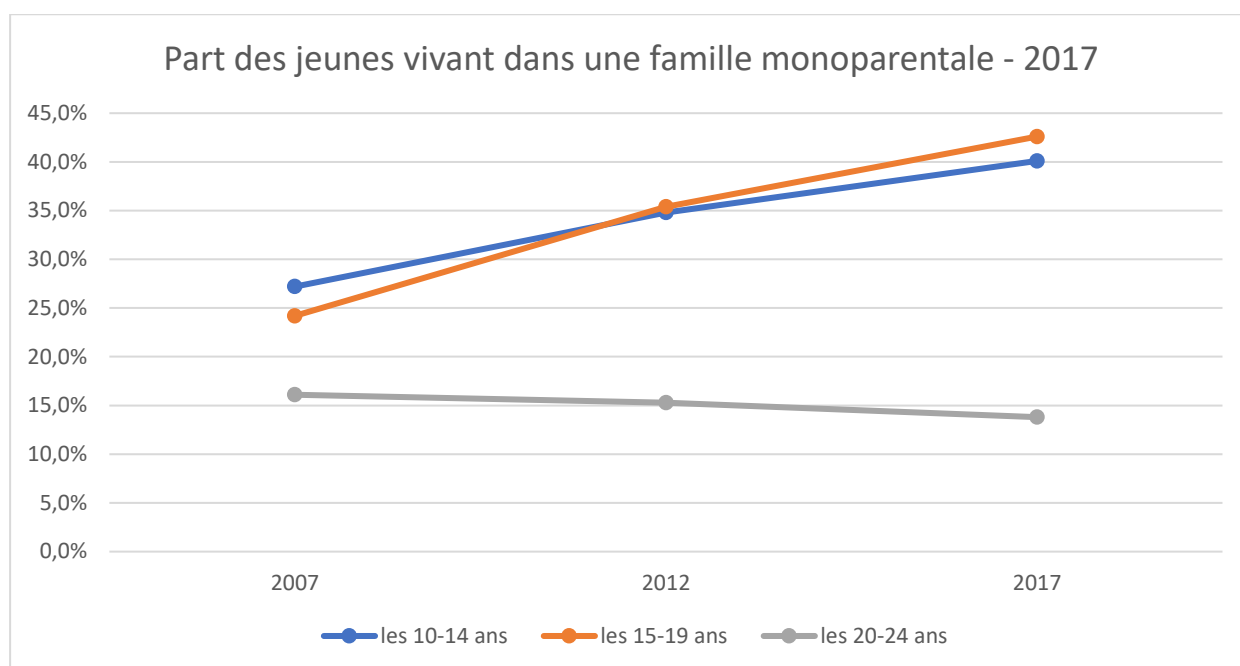
6.1 La population jeune

La population jeune à GOLBEY en 2017 se répartit comme suit :

- Jeunes de 11 à 14 ans : 381 (contre 421 en 1990)
- Jeunes de 15 à 17 ans : 321 (contre 388 en 1990)
- Jeunes de 18 à 24 ans : 649 (contre 953 en 1990)

GOLBEY se place ainsi en 3^{ème} position parmi les communes de la CA pour les 2 premières catégories et en 2^{ème} position pour la troisième.

6.2 Les jeunes vivant dans une famille monoparentale



GOLBEY se positionne ainsi au-dessus des valeurs moyennes des communes de la CA : +25,5% pour les 10-14 ans, +25,1% pour les 15-19 ans, +1,9% pour les 20-24 ans.

6.3 L'autonomie des jeunes

L'indicateur synthétique d'autonomie permet de synthétiser le niveau d'autonomie des jeunes à partir de plusieurs indicateurs liés à l'autonomie.

Mode de calcul de l'indicateur synthétique « degré d'autonomie des jeunes » : une note comprise entre 0 et 1 a été donnée à chaque jeune dans plusieurs domaines liés à l'autonomie (logement, niveau de diplôme et type d'activité professionnelle). Plus la note est proche de 1, plus le jeune est autonome dans le domaine. La somme des notes de chaque individu permet de calculer le « degré d'autonomie du jeune ».

L'indicateur synthétique d'autonomie des jeunes d'un territoire correspond à la moyenne du degré d'autonomie des jeunes résidant sur le territoire dans chaque variable. Plus l'indice est élevé (proche de 3), plus grande est l'autonomie des jeunes.

A GOLBEY en 2017, l'indice moyen d'autonomie des jeunes de 15-17 ans est de 0,32 pour les hommes (0,14 en 2012) et 0,16 pour les femmes (1,38 en 2012). Pour la tranche des 18-24 ans, il est de 1,40 pour les hommes (0,25 en 2012) et 1,62 pour les femmes (1,69 en 2012).

L'autonomie des jeunes selon leur situation familiale

GOLBEY	
Part des jeunes autonomes de 15-19 ans parmi l'ensemble des 15-19 ans en %	
- vivant seuls (2016)	0,0
- en couple sans enfant (2016)	14,4
- adulte d'une famille monoparentale (2016)	0,0
- en couple avec enfant(s) (2016)	0,0
- ménage complexe (2016)	57,0
- hors ménage (2016)	28,6
Part des jeunes autonomes de 20-24 ans parmi l'ensemble des 20-24 ans en %	
- vivant seuls (2016)	27,9
- en couple sans enfant (2016)	35,6
- adulte d'une famille monoparentale (2016)	7,9
- en couple avec enfant(s) (2016)	13,7
- ménage complexe (2016)	11,8
- hors ménage (2016)	3,1

6.4 La parentalité précoce

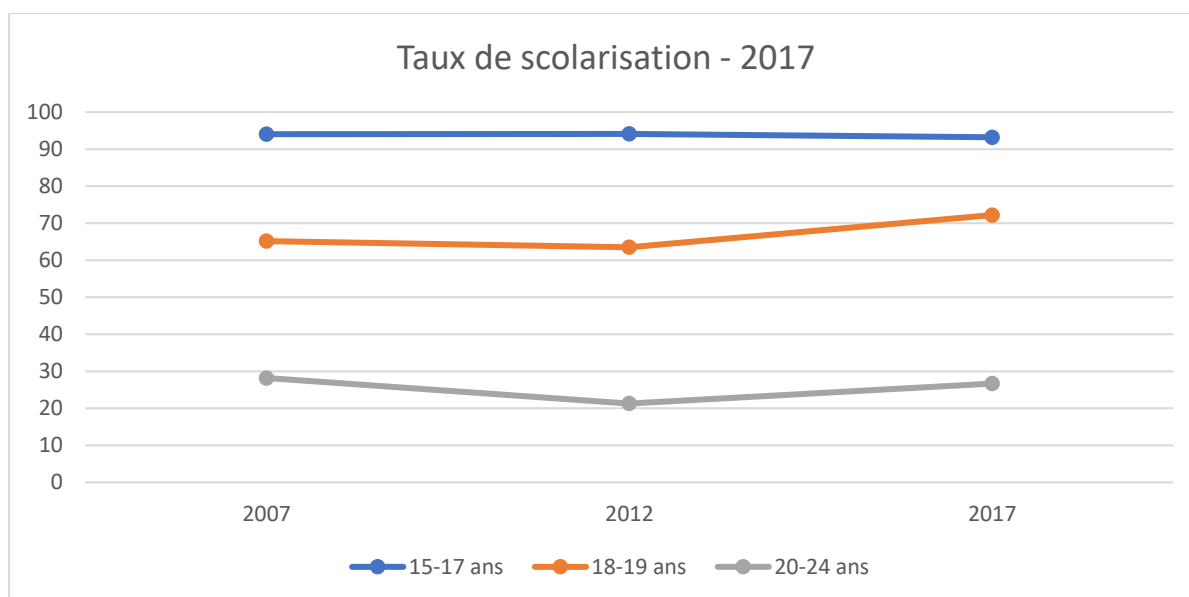
Sur GOLBEY, 12,9% des femmes de 18-24 ans ont au moins un enfant à charge en 2017 (contre 14,6% en 2012). En outre, 33,9% des femmes de 18-24 ans ayant au moins un enfant à charge sont adultes d'une famille monoparentale en 2017 (contre 43,2% en 2012).

Sur GOLBEY, le nombre moyen d'enfants par jeune femme est de 1,4 en 2017.

6.5 La scolarisation et le décrochage scolaire

6.5.1 La scolarisation

Cet indicateur rapporte la population scolarisée d'une tranche d'âge à l'ensemble de la population de cette tranche d'âge.



6.5.2 Le décrochage scolaire

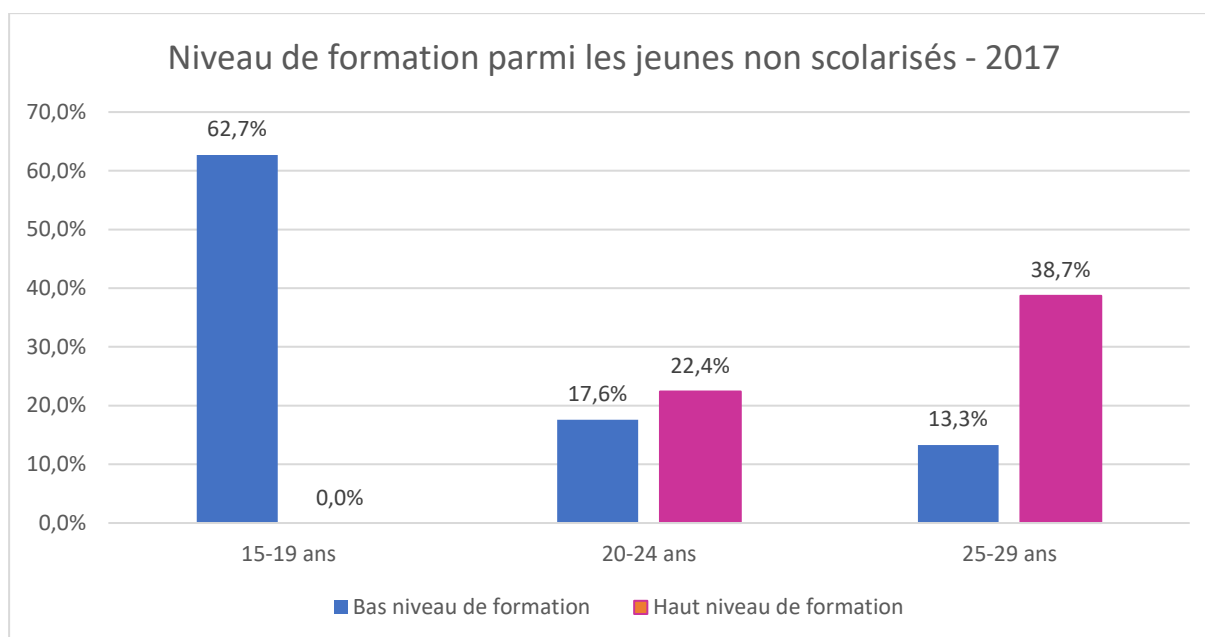
Sur GOLBEY, les 15-17 ans non scolarisés et sans diplôme représentent 7,0% de la population de 15-17 ans en 2017 (contre 7,1% en 2012).

Les 18-24 ans non scolarisés et sans diplôme représentent quant à eux 7,8% de la population de 18-24 ans en 2017 (contre 20,1% en 2012).

6.5.3 Les niveaux de formation

Bas niveau de formation : Cet indicateur rapporte la population d'une tranche de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, BEPC, brevet des collèges) à l'ensemble de la population de cette tranche d'âge non scolarisée.

Haut niveau de formation : Cet indicateur rapporte la population d'une tranche de haut niveau de formation (Bac+ 2 et plus) à l'ensemble de la population de cette tranche d'âge non scolarisée.



6.6 L'activité et la précarité de l'emploi

6.6.1 Nombre d'actifs occupés

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Sur GOLBEY, 58 jeunes de 15-19 ans sont des actifs occupés en 2017. Ils sont 233 pour la tranche de 20-24 ans et 1 133 pour les 25-39 ans.

6.6.2 La précarité et l'emploi partiel chez les jeunes

Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés et les stagiaires rémunérés. La part des actifs occupés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population active résidant sur le territoire.

Sur GOLBEY, 30,9% des actifs occupés de 15-24 ans sont en contrats précaires en 2017, 23,3% pour les hommes et 39,1% pour les femmes.

Si temps partiel reflète deux réalités (le temps partiel choisi - au choix du salarié - et le temps partiel subi - au choix de l'employeur -), cette distinction est difficile à mesurer statistiquement. Pour approfondir cette

question, un croisement avec la catégorie socio-professionnelle et/ou le secteur d'activité des actifs à temps partiel peut être envisagé.

Sur GOLBEY, 27,6% des actifs occupés de 15-24 ans sont à temps partiel en 2017, 6,6% pour les hommes et 50,1% pour les femmes.

Confrontation emploi stable / contrat d'apprentissage

Tranches d'âge	Nb de jeunes en CDI, attachés de la fonction publique, etc.	%	Nb de jeunes en contrat d'apprentissage	%
15-19 ans	20	34,6	34	59,5
20-24 ans	122	52,4	10	4,3

6.7 Les difficultés potentielles d'insertion des jeunes

6.7.1 Ni en emploi, ni en formation

Sur GOLBEY, 24,8% des jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation en 2017 : 25,3% des jeunes hommes et 24,4% des jeunes femmes.

En moyenne pour les communes de la CA, 16,2% des jeunes de 15-24 ans sont sans emploi ni formation : 15,5% des hommes et 16,8% des femmes.

6.7.2 Le chômage des jeunes

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. A noter : certains chercheurs d'emploi ne sont pas inscrits à Pôle Emploi mais sont disposés à répondre à toutes les offres convenant à leurs recherches. Les DEFM sont classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. Ces catégories déterminent leurs droits et obligations. Elles sont définies par arrêté ministériel.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (juin 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

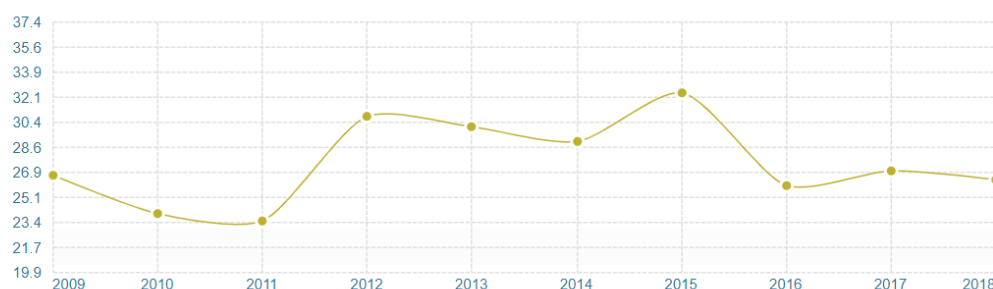
- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

Sur GOLBEY, 155 jeunes de moins de 26 ans sont demandeurs d'emploi (inscrits auprès de Pôle Emploi catégorie A, B et C) en 2018.

L'indice de chômage estimé des moins de 26 ans (DEFM de cat A, B, C) est de 26,4% en 2018.

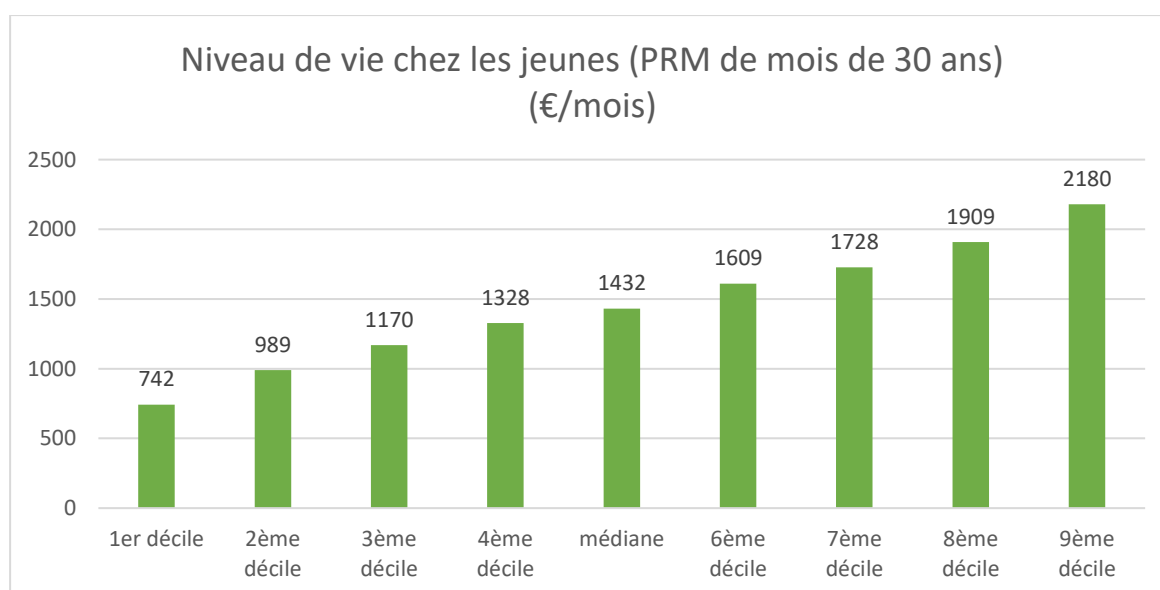
Indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (defm de cat.ABC) en %

territoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	26,7	24,0	23,5	30,8	30,1	29,1	32,5	26,0	27,0	26,4



6.8 Les ressources des jeunes

6.8.1 Le niveau de vie chez les jeunes



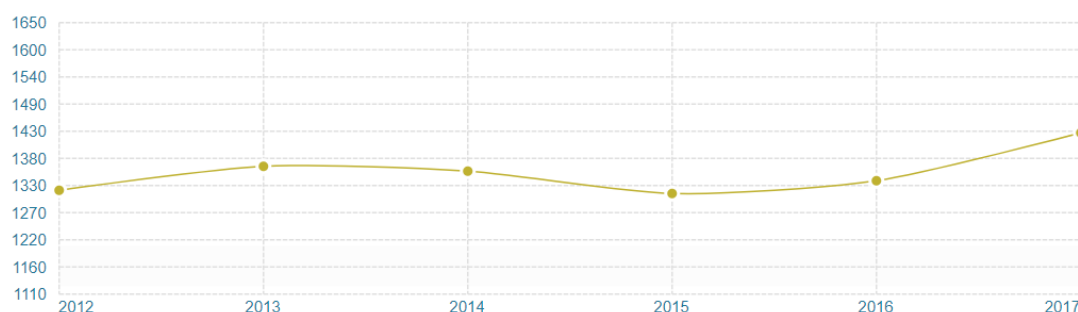
Si l'ensemble des niveaux de vie mensuels des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans sont classés par ordre croissant (ou décroissant), la médiane correspond au niveau de vie de la personne ayant autant d'individus plus pauvres que lui que d'individus plus riches. C'est le revenu disponible par l'individu après redistribution (prestations comprises ; Impôts, CSG et CRDS déduits). Il est calculé par unité de consommation pour tenir compte de la composition de la famille. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans sont pris en compte ici.

Pour GOLBEY, le niveau de vie médian des individus au sein des ménages dont la PRM a moins de 30 ans est de 1 432 € par mois en 2017.

GOLBEY se situe ainsi en 1^{ère} position des communes de la CA, devant Charmes et Epinal.

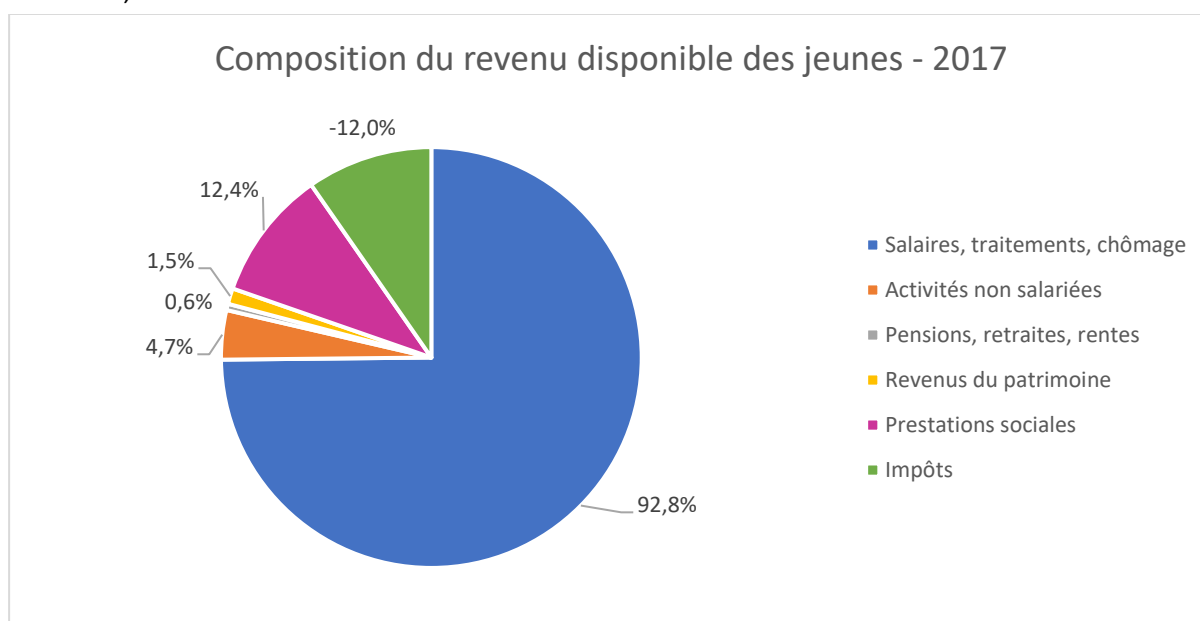
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - PRM moins de 30 ans - médiane

territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GOLBEY	1 315	1 363	1 355	1 311	1 337	1 432



6.8.2 La composition du revenu disponible des jeunes

Le revenu disponible des jeunes est constitué en 2017 à 92,8% par les salaires, traitements et chômage, contre 93,1% en 2012.



7 SENIORS

7.1 La population âgée

La population âgée à GOLBEY en 2017 se répartit comme suit :

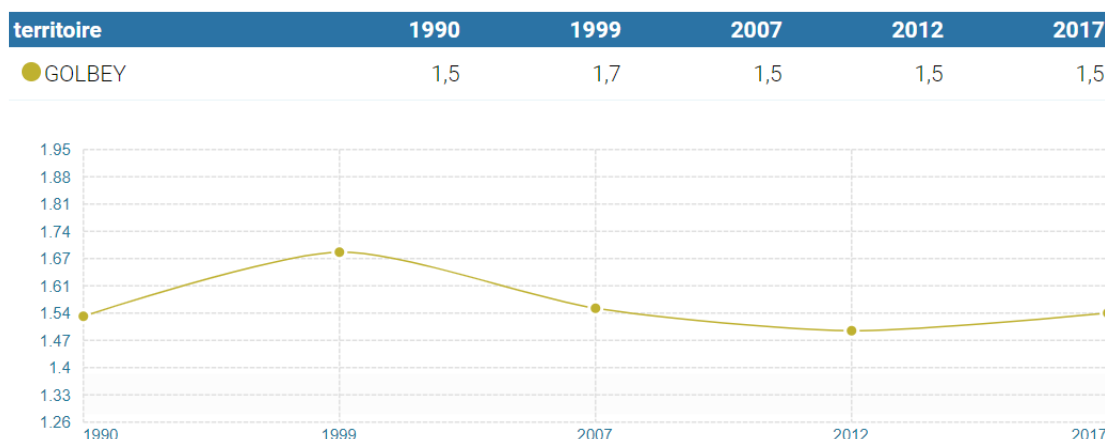
- 1 394 personnes âgées de 60-74 ans, soit 16,2% de la population (contre 19,7% pour la moyenne de la CA)

- 907 personnes âgées de 75 ans et plus, soit 10,5% de la population (contre 8,7% pour la moyenne de la CA)

L'indice d'évolution des générations rapporte pour un territoire donné la population âgée de 60-74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Plus cet indice est élevé, plus le vieillissement attendu sur le territoire est important : si les 60-74 ans sont nombreux par rapport à leurs aînés et vieillissent sur place alors la part des 75 ans et plus va augmenter.

A GOLBEY en 2017, il est de 1,5 (contre 2,6 en moyenne pour les communes de la CA).

Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus)



7.2 L'isolement des personnes âgées

En 2017 à GOLBEY, les personnes âgées qui vivent seules à domicile représentent :

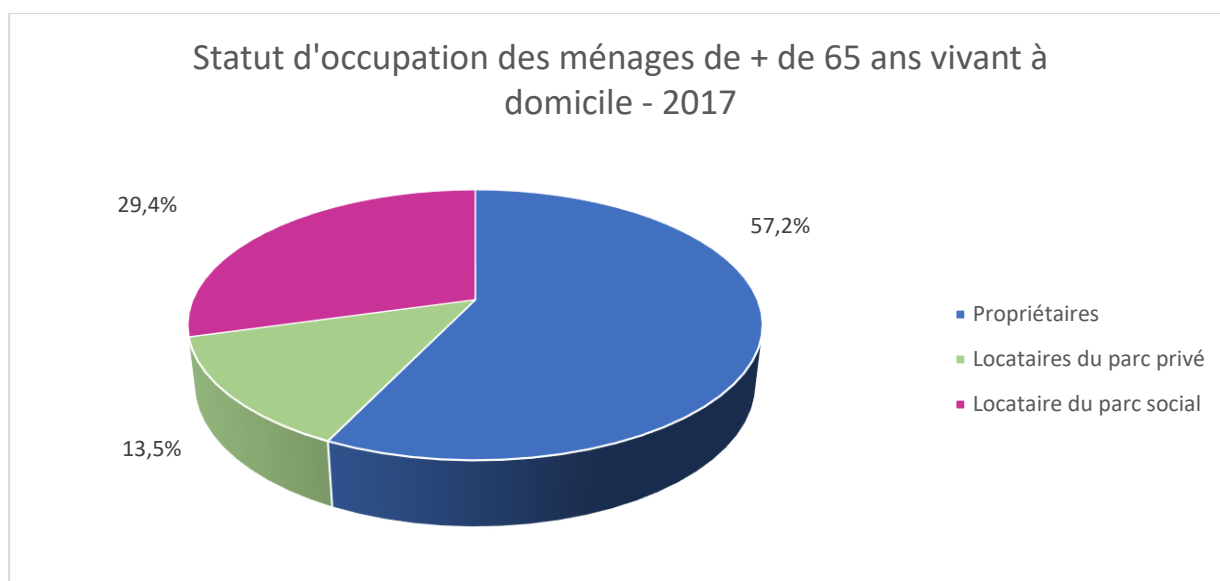
- 35,1% des personnes âgées de 60-74 ans (contre 30,5% en 2007)
- 47,9% des personnes âgées de 75 ans et plus (contre 44,7% en 2007)

Ces données sont respectivement pour la moyenne des communes de la CA de 18,8% (60-74 ans) et 43,3% (75 ans et +). GOLBEY est la 8^{ème} commune de la CA en termes de personnes de 60-74 ans et la 32^{ème} pour les 75 ans et plus.

7.3 Le statut d'occupation des personnes âgées vivant à domicile

Sur GOLBEY, 57,2% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement en 2017 (contre 58,0% en 2012). L'indicateur pour les communes de la CA est en moyenne de 89,8%.

13,5% d'entre eux sont locataires du parc privé (contre 16,4% en 2012) et 29,4% sont locataires du parc social (contre 25,7% en 2012). Ces indicateurs sont respectivement en moyenne de 7,2% et 3,0% en moyenne pour les communes de la CA.



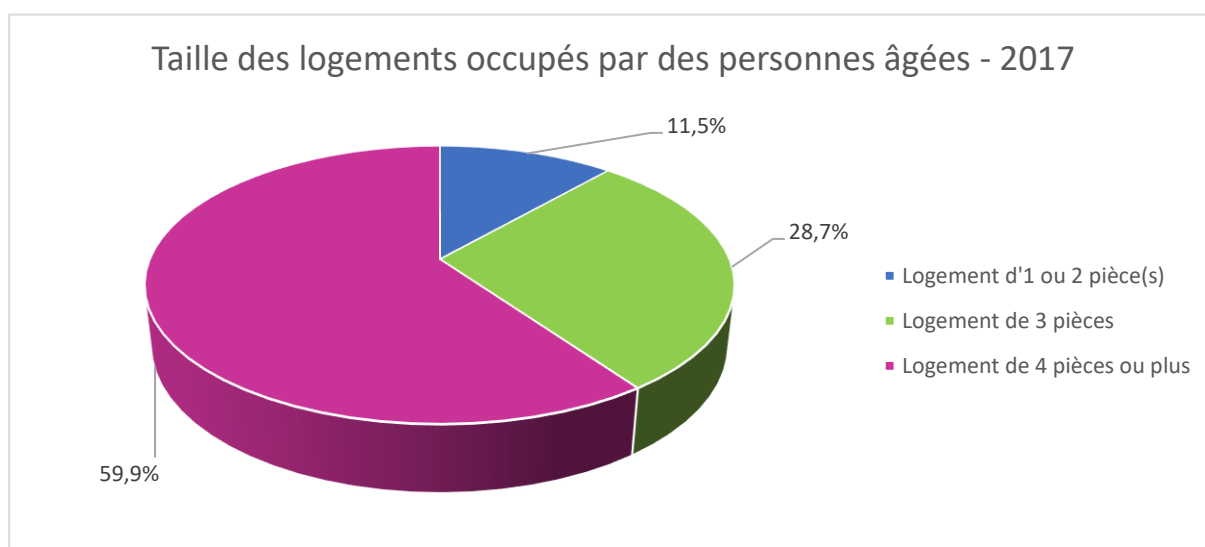
Sur GOLBEY, 90,7% des ménages vivant dans une maison dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement en 2017. 6,8% d'entre eux sont locataires du parc privé et 2,5% sont locataires du parc social.

Concernant les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus qui vivent dans un appartement, 19,3% en sont propriétaires, 21,3% sont locataires du parc privé et 59,4% sont locataires du parc social.

7.4 La taille des logements occupés par des personnes âgées

La majorité (59,9% des ménages de 65 ans et plus vivent dans un logement de 4 pièces et plus, contre 62,0% en 2007 et 59,2% en 2012).

Cet indicateur est en moyenne pour les communes de la CA de 82,6% (soit -22,7% pour Golbey).



7.5 Le sous-peuplement des ménages âgés

Pour rappel sur l'IP (Indice de Peuplement) : Pour réaliser notre estimation, le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque couple,
- une pièce pour chaque adulte (personne de 19 ans et plus) non en couple,
- une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 6 ans, quel que soit leur sexe,
- une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

Pour chaque norme d'occupation, on retient l'écart entre le nombre de pièces réel et le nombre de pièces nécessaire. On associe à chacun de ces écarts relatifs un indicateur de peuplement (IP) :

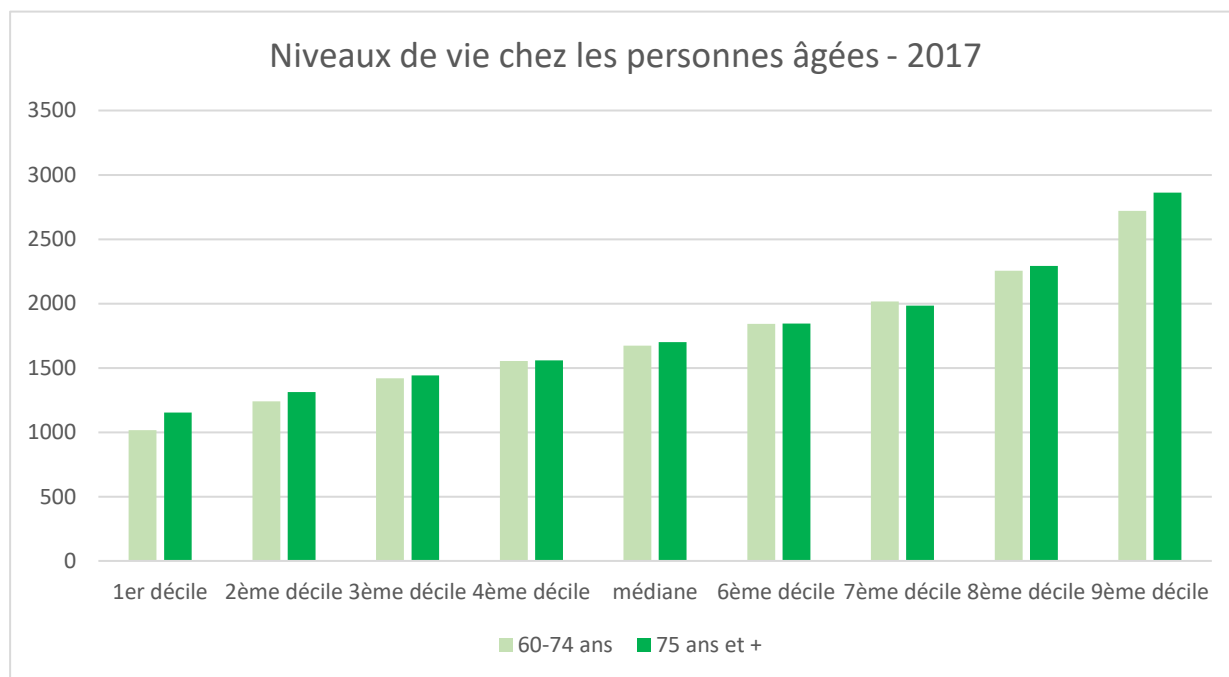
- Sous-peuplement prononcé : $IP \geq 2/3$
- Sous-peuplement modéré : $0 < IP < 2/3$
- Peuplement normal : $IP = 0$
- Surpeuplement modéré : $-0,4 < IP < 0$
- Surpeuplement accentué : $IP \leq -0,4$

A GOLBEY en 2017, la part des ménages âgés vivant en sous-peuplement est de 88,1% pour les 60-74 ans et de 84,4% pour les 75 ans et plus.

7.6 Les niveaux de vie et la pauvreté chez les personnes âgées

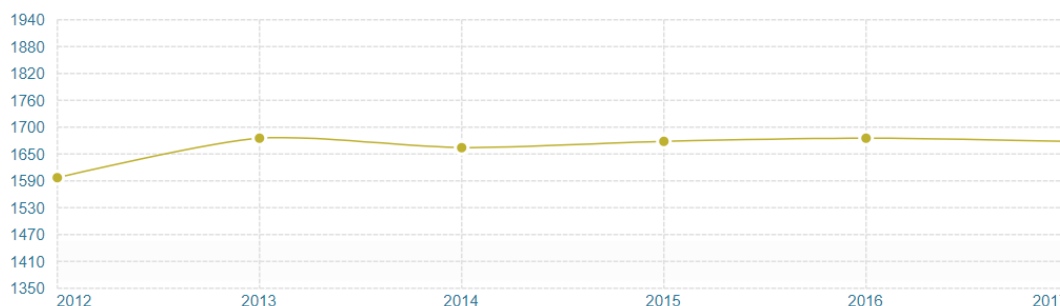
Le taux de pauvreté pour la tranche des 60-74 ans à GOLBEY est de 12,0% en 2017.

Les niveaux de vie s'établissent comme suit :



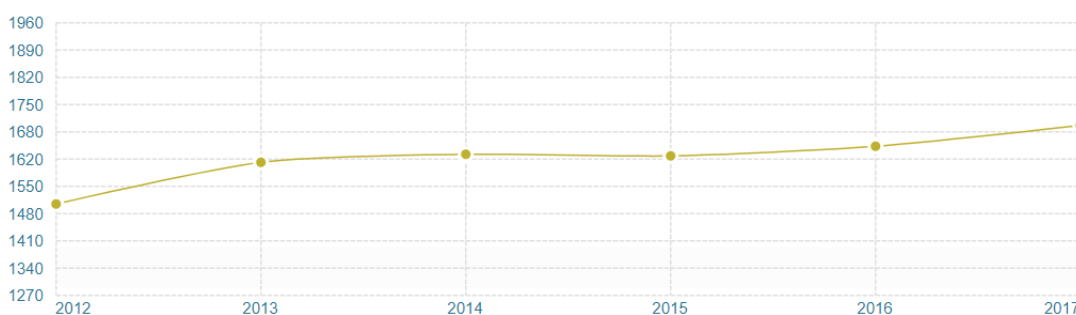
Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - PRM 60-74 ans - médiane

territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GOLBEY	1 594	1 678	1 660	1 674	1 678	1 672



Niveaux de vie (moyenne mensuelle en €) - PRM 75 ans et plus - médiane

territoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GOLBEY	1 502	1 606	1 626	1 622	1 649	1 700



7.7 Les aides institutionnelles ou informelles

7.7.1 Les équipements et services

Le nombre d'équipements et de services d'action sociale pour personnes âgées a été recensé à GOLBEY en 2018 comme suit :

- Hébergement : 1
- Soins à domicile : 0
- Services d'aide : 0
- Foyers restaurant : 0
- Services de repas à domicile : 0

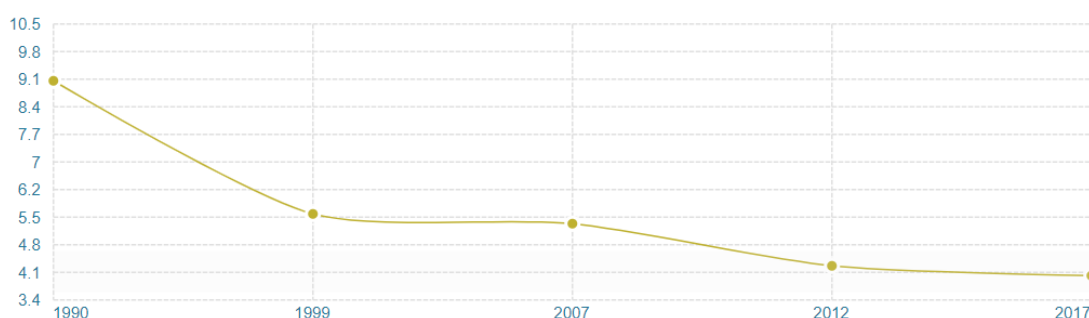
7.7.2 Le ratio aidants/aidés

De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants peuvent être quantitativement représentés par les personnes âgées de 55 à 64 ans (population des aidants), et les personnes âgées dépendantes par la population de 85 ans et plus (personnes à aider). Le ratio aidants / aidés est le rapport entre ces deux entités. Il donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes. Sur GOLBEY, ce ratio est de 4,0 aidants pour une personne à aider.

Il ne cesse de diminuer au fil des années. En moyenne pour les communes de la CA, il est de 7,7, ce qui place GOLBEY en 61^{ème} position.

Ratio aidants/aidés (55-64 ans / 85 ans et plus)

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
● GOLBEY	9,0	5,6	5,4	4,3	4,0



8 HANDICAP

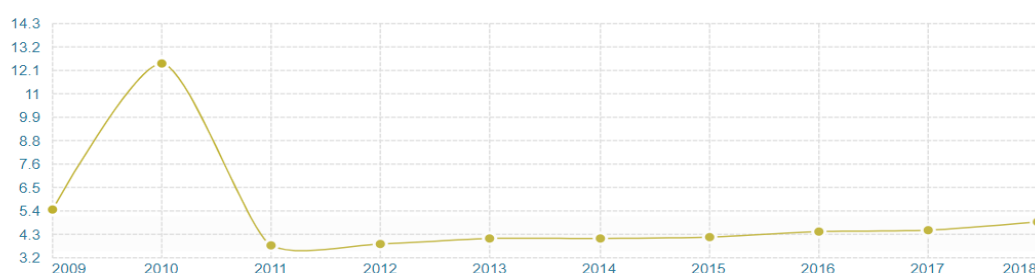
8.1 L'allocation pour adulte handicapé (AAH)

Il s'agit d'un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier, et jusqu'à 60 ans. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail.

A GOLBEY en 2018, 204 foyers sont allocataires de l'AAH, ce qui représente 4,9% des ménages (contre 1,6% en moyenne pour les communes de la CA).

Part des ménages couverts par l'AAH en %

territoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	5,5	12,4	3,8	3,8	4,1	4,1	4,2	4,5	4,5	4,9



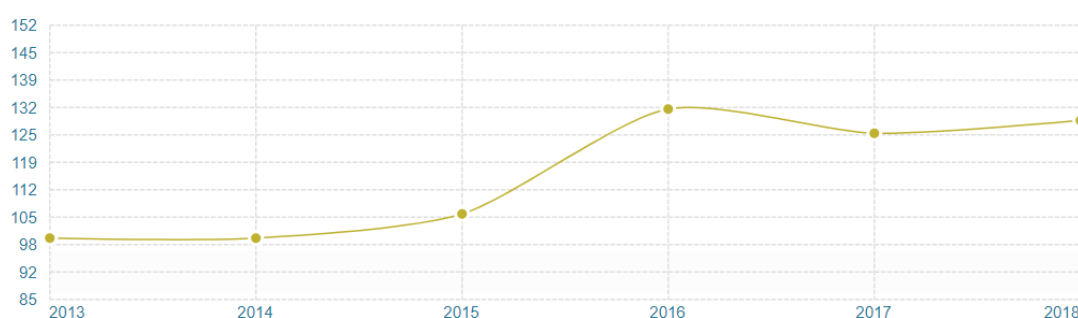
8.2 L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap. L'AEEH n'est pas soumise à condition de ressources. Si le handicap nécessite des dépenses coûteuses ou le recours à une tierce personne, un complément d'allocation peut être accordé.

Sur GOLBEY en 2018, 3,0% des foyers allocataires avec enfant(s) bénéficient de l'AEEH, ce qui représente 45 jeunes de moins de 20 ans bénéficiaires de l'AEEH (soit 2,3% des jeunes de moins de 20 ans).

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH

territoire	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	35	35	37	46	44	45



8.3 Les équipements et services d'action sociale pour les personnes en situation de handicap

Le nombre d'équipements et de services d'action sociale pour personnes en situation de handicap a été recensé à GOLBEY en 2018 comme suit :

- Hébergement pour enfants : 0

- Services à domicile et ambulatoires pour enfants : 0
- Hébergement pour adultes : 0
- Services pour adultes : 0
- Travail protégé pour adultes : 0

Au niveau de la CA, on recense en 2018 :

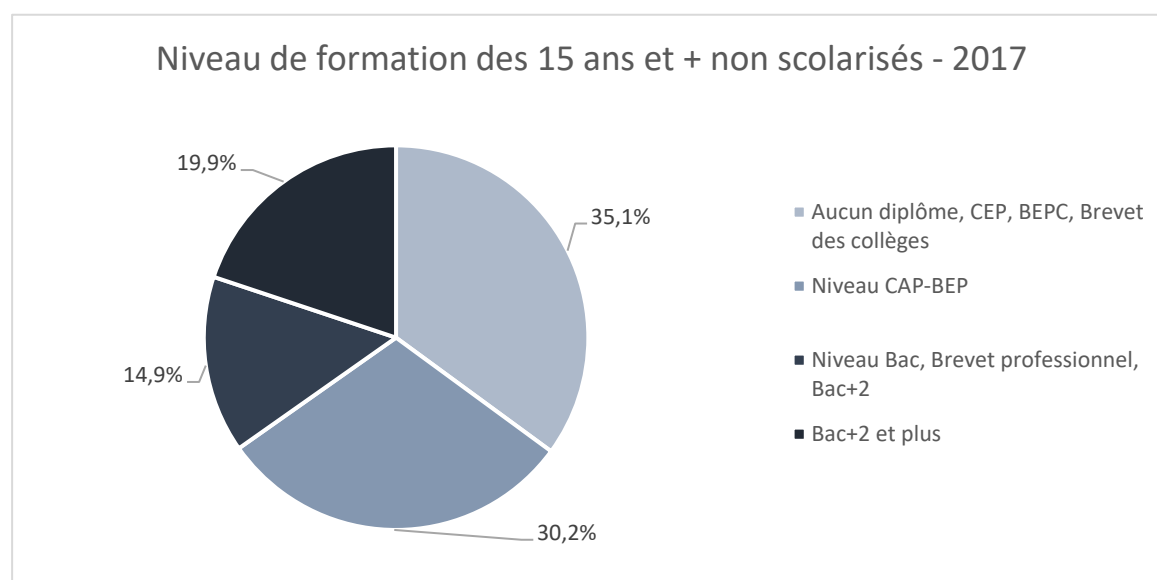
- Hébergement pour enfants : 8 (6 à Epinal, 1 à Châtel sur Moselle, 1 à Fontenoy le Château)
- Services à domicile et ambulatoires pour enfants : 6 (5 à Epinal, 1 à Dogneville)
- Hébergement pour adultes : 14 (6 à Epinal, 3 à Portieux, 2 à Châtel sur Moselle, 1 à Vincey/Capavenir/ Nomexy)
- Services pour adultes : 5 (Epinal)
- Travail protégé pour adultes : 7 (3 à Epinal et Dinozé, 1 à Portieux)

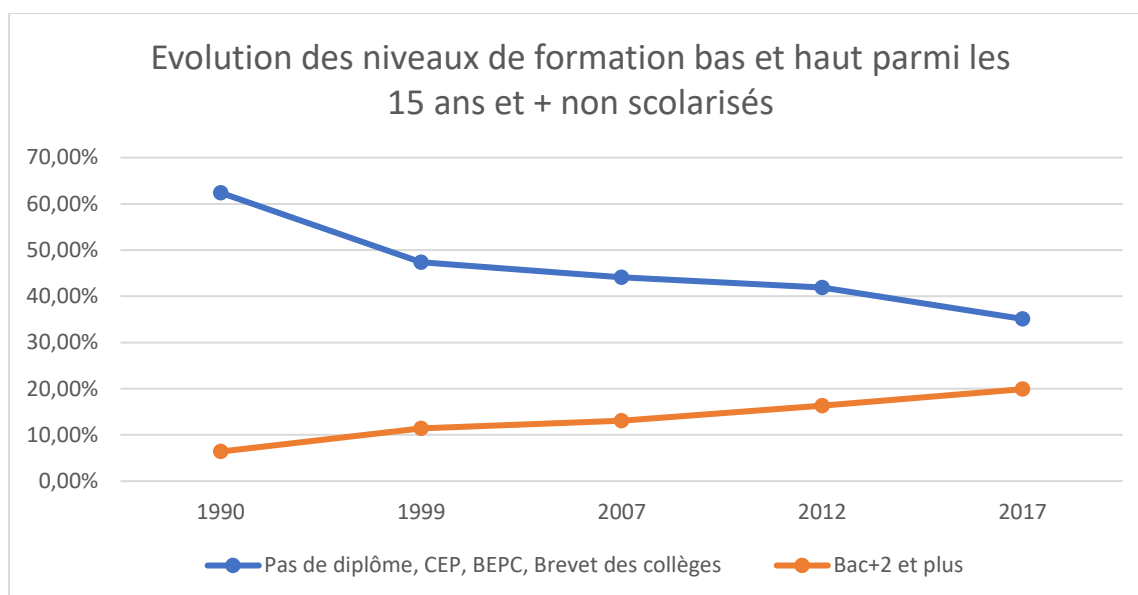
9 CATEGORIES SOCIO-ECONOMIQUES

9.1 Les niveaux de formation

Sur GOLBEY, 6 544 des 15 ans et plus sont non scolarisés en 2017. Parmi eux :

- 2 296 ont un bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, BEPC, brevet des collèges), soit 35,1%. La moyenne pour la CA est de 28,7%.
- 1 301 ont un haut niveau de formation (Bac+2 et plus), soit 19,9%. La moyenne pour la CA est de 23,0%.





9.2 L'activité des résidents

9.2.1 Ratio actifs/inactifs

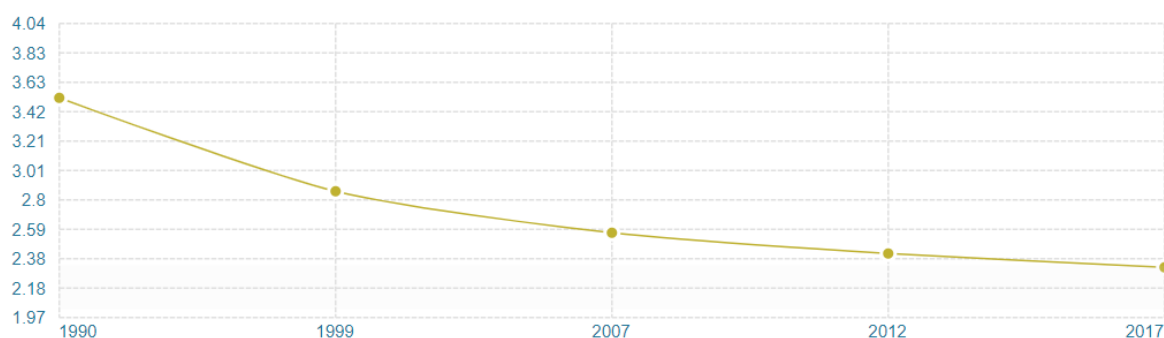
Cet indicateur rapporte le nombre d'actifs de 15-64 ans à l'ensemble des 65 ans et plus. Plus le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et celui des 65 ans et plus (considérés comme inactifs) est élevé, plus le territoire est jeune.

Sur GOLBEY, le ratio d'actifs/inactifs est de 2,3 en 2017.

La moyenne pour les communes de la CA est de 2,4, ce qui situe GOLBEY en 43^{ème} position.

Ratio actifs / inactifs (15-64 ans / 65 ans et plus)

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
● GOLBEY	3,5	2,9	2,6	2,4	2,3



9.2.2 Taux d'activité

Cet indicateur rapporte la population active d'une tranche d'âge (en emploi ou à la recherche d'un emploi) à l'ensemble de la population de cette tranche d'âge.

A noter : suite au changement de définition mis en place au recensement rénové, les étudiants exerçant une activité professionnelle sont comptabilisés comme actifs. Ce nouveau concept rend la comparaison délicate avec les données des recensements précédents.

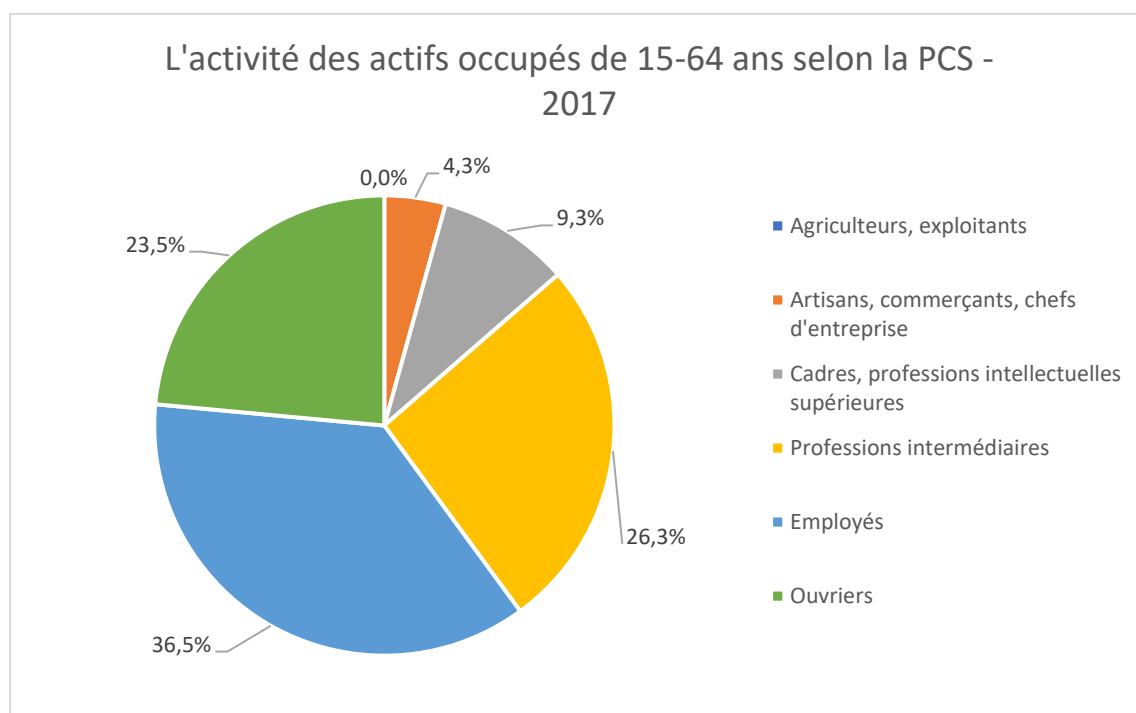
Sur GOLBEY en 2017, le taux d'activité est de :

- 74,6% pour les 15-64 ans (contre 75,3% en moyenne pour la CA)
- 90,4% pour les 25-54 ans (contre 93,1% en moyenne pour la CA)

9.3 L'activité selon la PCS

A GOLBEY en 2017 :

- 36,5% des actifs occupés de 15-64 ans sont des employés (contre 32,0% en 1990)
- 26,3% des actifs occupés de 15-64 ans sont des professions intermédiaires (contre 19,7% en 1990)
- 23,5% des actifs occupés de 15-64 ans sont des ouvriers (contre 35,8% en 1990)



9.4 La population salariée selon le type de contrat

La notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les salariés des non-salariés. Les salariés regroupent les salariés du secteur privé, ceux de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière), et ceux des entreprises

publiques ou nationales et de la sécurité sociale. Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur statut professionnel.

Les salariés du privé sont regroupés avec ceux de la fonction publique. La distinction était parfois devenue difficile notamment du fait des changements de statut de certaines entreprises publiques.

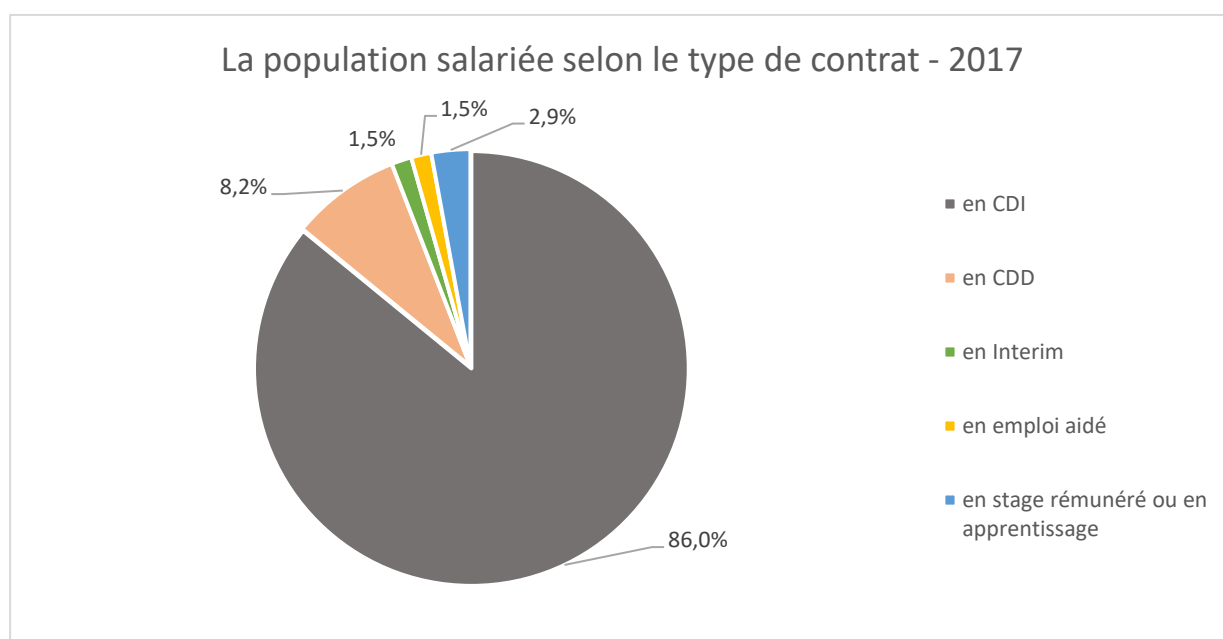
Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant les aides familiaux a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial" mais une question générique sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunérées. Cela contribue à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.

GOLBEY compte 3 029 salariés de 15 ans et plus sur son territoire en 2017.

Sur GOLBEY, 73,1% des salariés de 15 ans et plus sont en emploi stable (à temps complet et sans limitation de durée : CDI, fonction publique) en 2017.

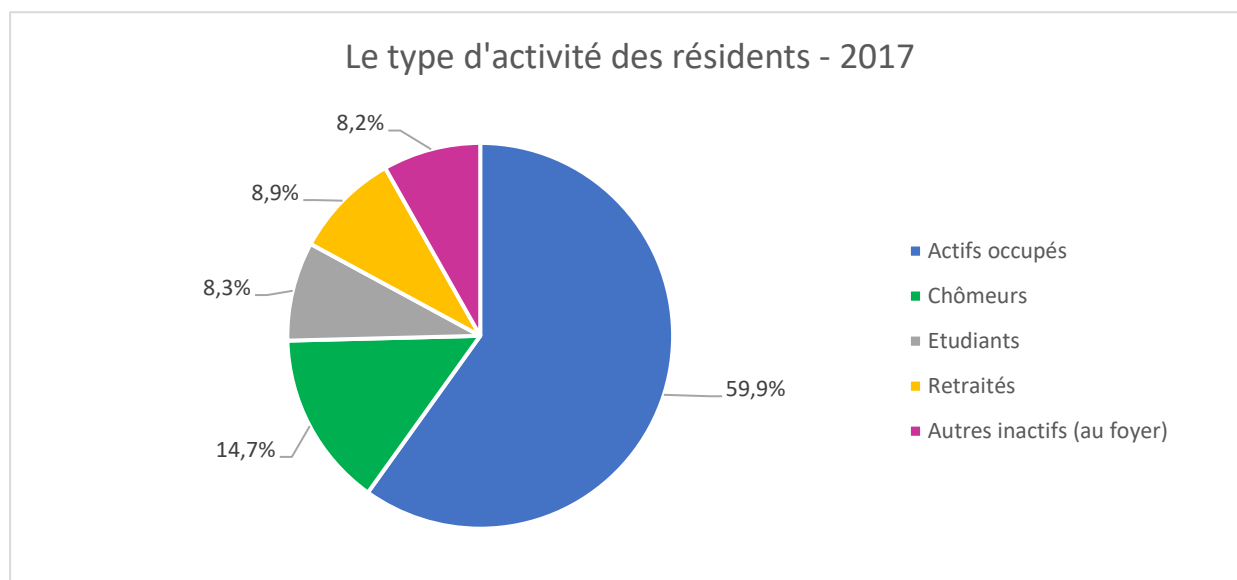
En parallèle, 14,0% des salariés de 15 ans et plus sont en contrats précaires en 2017. Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés.

Ces indicateurs donnent une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.



9.5 Le type d'activité des résidents

Sur GOLBEY, 59,9% de la population de 15-64 ans est active en emploi en 2017, contre 63,3% en 1999. Cette part active est en moyenne pour la CA de 65,9%, alors que la moyenne de la part de chômeurs est de 9,0% contre 14,7% pour GOLBEY.



GOLBEY se positionne en 65^{ème} position pour la part des actifs occupés et en 6^{ème} position pour la part des chômeurs.

9.6 Le chômage

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. A noter : certains chercheurs d'emploi ne sont pas inscrits à Pôle Emploi mais sont disposés à répondre à toutes les offres convenant à leurs recherches. Les DEFM sont classés par catégorie selon la nature de l'emploi qu'ils recherchent et leur disponibilité. Ces catégories déterminent leurs droits et obligations. Elles sont définies par arrêté ministériel.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (juin 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)

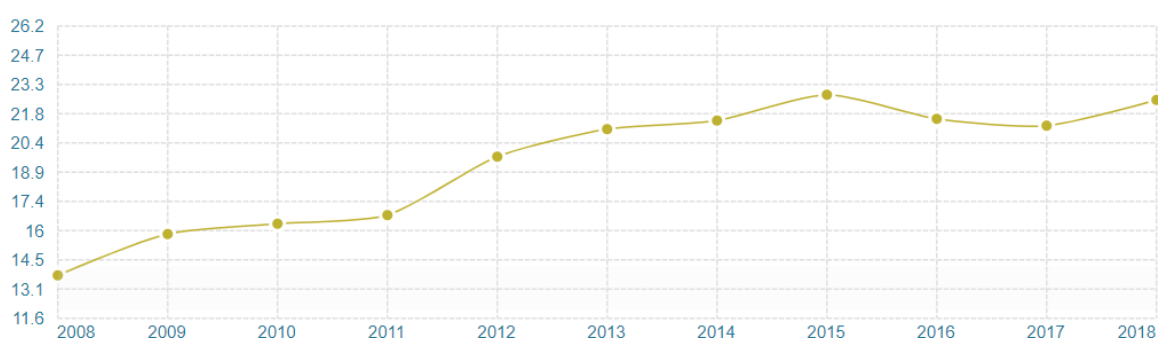
Sur GOLBEY, 598 demandeurs d'emploi de catégorie A et 909 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C sont comptabilisés au 31 décembre 2018.

L'indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C rapporte le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, B et C à l'ensemble de la population active de 15-64 ans recensée en 2017. Les modalités de calcul de ce taux diffèrent des normes BIT (Bureau International du Travail), celui-ci n'est donc pas comparable aux taux de chômage officiels publiés à la zone d'emploi.

Sur GOLBEY, 22,5% des actifs sont des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C en 2018.

Indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C en %

territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	13,8	15,8	16,3	16,8	19,7	21,1	21,5	22,7	21,6	21,2	22,5

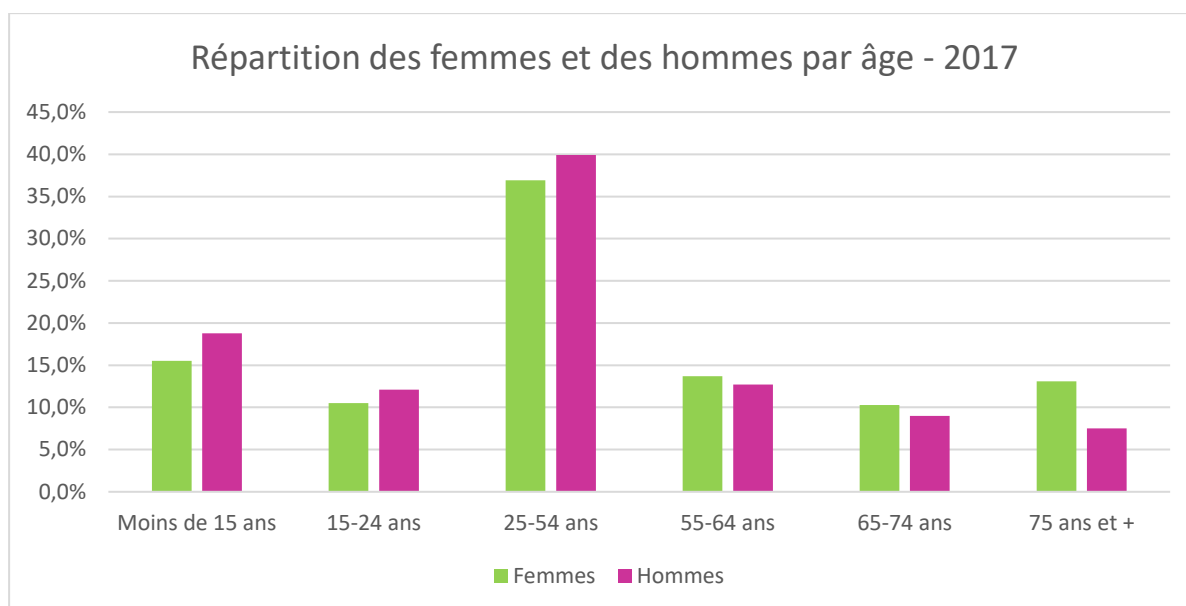


10 INEGALITES HOMMES-FEMMES

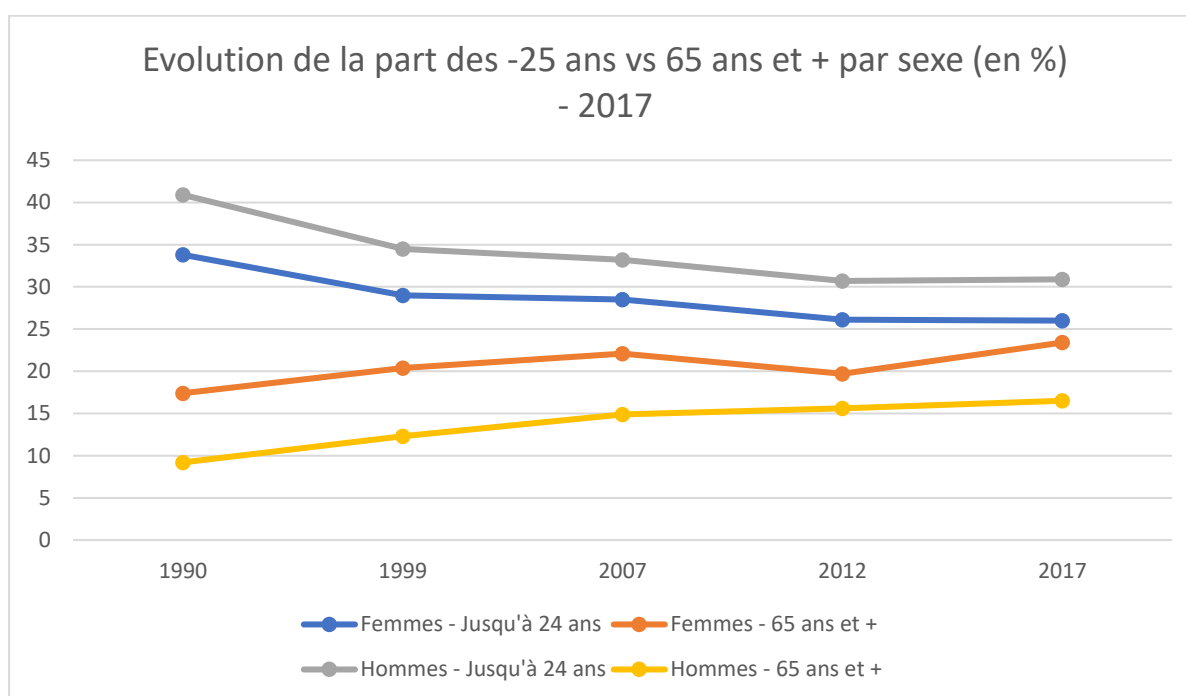
10.1 La population selon le sexe et selon l'âge

A GOLBEY en 2017, on recense 54,0% de femmes (4 652) et 46,0% d'hommes (3 971). En moyenne pour les communes de la CA, la répartition est de 50,1% de femmes et 49,9% d'hommes.

Leur répartition par tranches d'âge se fait comme suit :



Au fil des années, la part des moins de 25 ans tend à diminuer alors que celle des 65 ans et plus augmente, quel que soit le sexe.

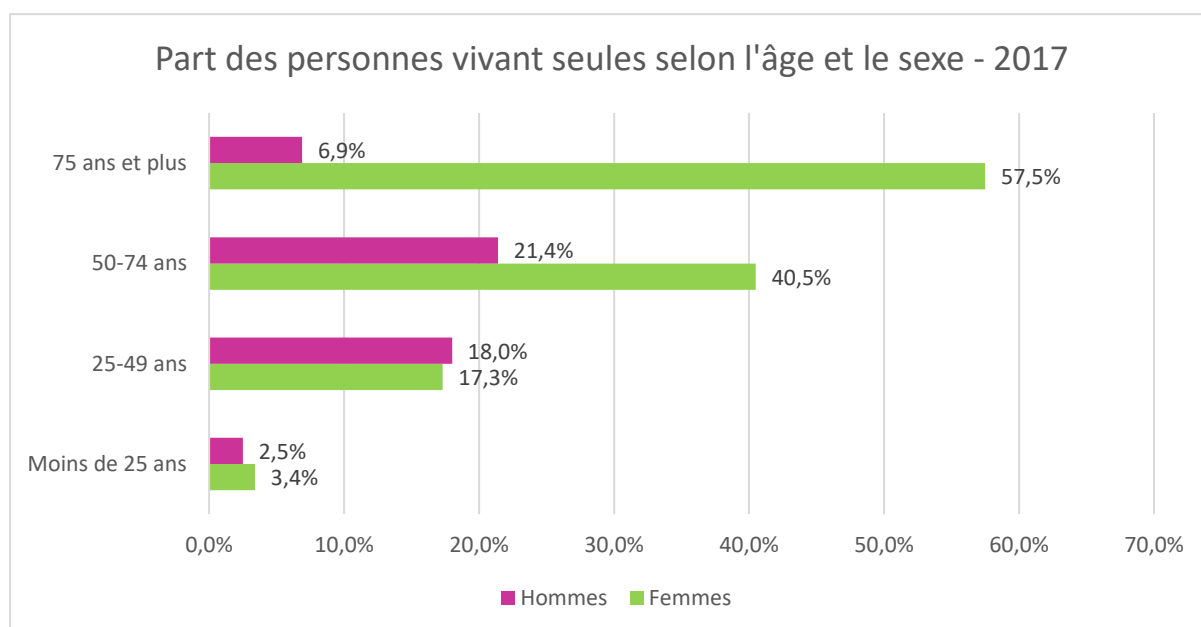


10.2 Les personnes vivant seules selon le sexe et l'âge

On note que la part des femmes vivant seules est toujours supérieure à la part des hommes dans la même situation, sauf pour la tranche des 25-49 ans.

L'écart est le plus important pour les 75 ans et plus : 57,5% des femmes vivent seules contre 6,9% des hommes. Pour les communes de la CA, ces indicateurs sont respectivement de 22,8% pour les hommes et 52,6% pour les femmes.

On note aussi que la part des femmes vivant seules est sensiblement plus importante à GOLBEY que la moyenne de la CA : 17,3% des 25-49 ans contre 4,8% pour la CA, 40,5% des 50-74 ans contre 18,2% pour la CA.



10.3 La monoparentalité selon le sexe

Parmi l'ensemble des familles monoparentales à GOLBEY en 2017, 81,9% sont des femmes et 18,1% des hommes. Pourtant la part des mono parents hommes tend à augmenter (12,5% en 1990 contre 87,5% pour les mono parents femmes).

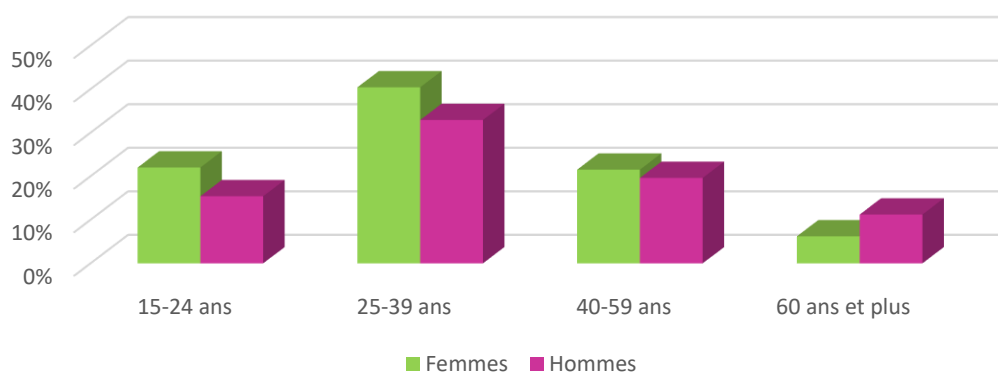
En moyenne pour les communes de la CA, on recense que 64,6% des familles monoparentales sont des femmes et 20,0% des hommes.

10.4 Les niveaux de formation selon le sexe et selon l'âge

Sur GOLBEY, les hommes de 15 ans et plus de haut niveau de formation (Bac+2 et plus) représentent 20,1% de la population masculine de 15 ans et plus non scolarisée en 2017. En parallèle, les femmes de 15 ans et plus de haut niveau de formation représentent 19,7% de la population féminine de 15 ans et plus non scolarisée en 2017.

Sur GOLBEY, les hommes de 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, cep, BEPC, brevet des collèges) représentent 30,1% de la population masculine de 15 ans et plus non scolarisée en 2017. En parallèle, les femmes de 15 ans et plus de bas niveau de formation représentent 39,1% de la population féminine de 15 ans et plus non scolarisée en 2017.

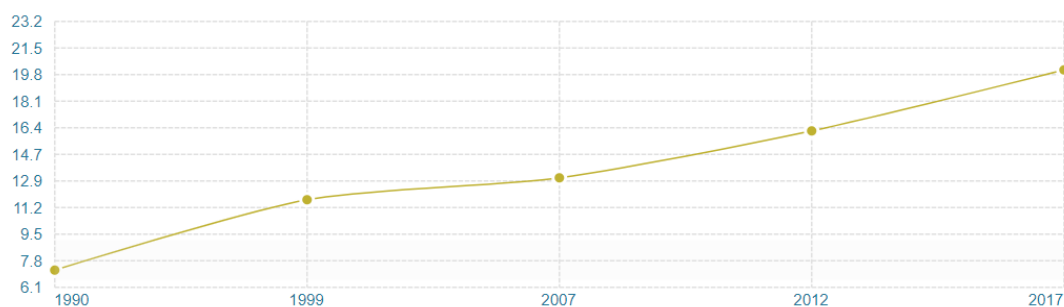
Les hauts niveaux de formation selon le sexe et l'âge - 2017



En outre, on constate que la part des 15 ans et plus de haut niveau de formation tend à augmenter au fil des années (hommes et femmes), tandis que la part des bas niveaux de formation tend à diminuer (hommes et femmes).

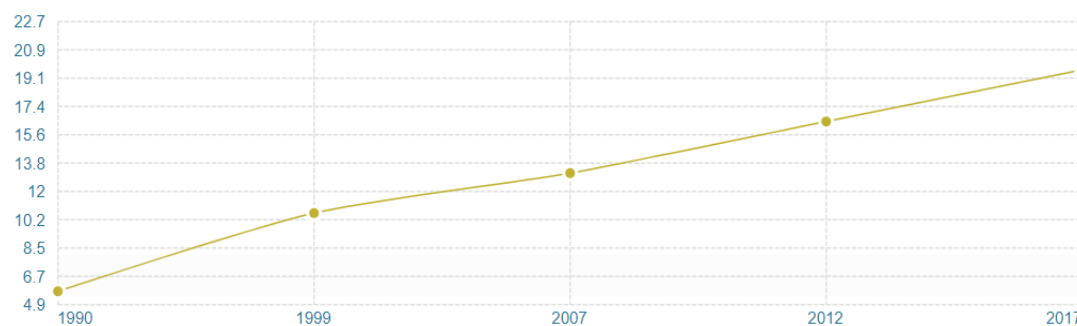
Part des 15 ans et plus non scolarisés de haut niveau de formation (bac+2 et plus) en % - Hommes

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	7,2	11,8	13,1	16,2	20,1



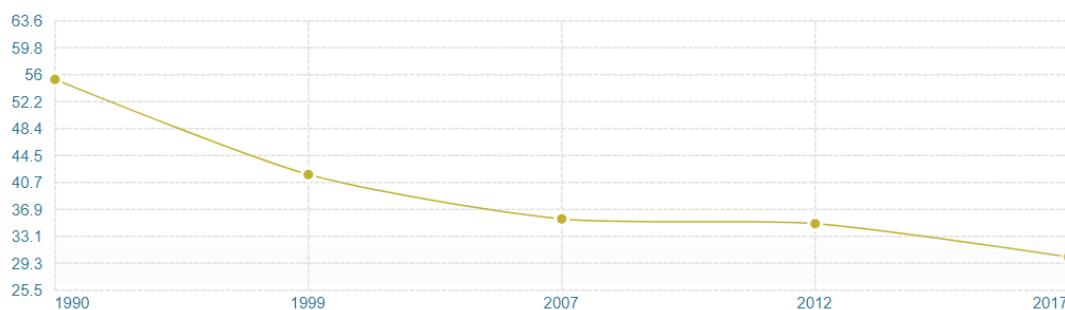
Part des 15 ans et plus non scolarisés de haut niveau de formation (bac+2 et plus) en % - Femmes

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	5,8	10,7	13,1	16,4	19,7



Part des 15 ans et plus non scolarisés de bas niveau de formation en % - Hommes

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	55,2	41,8	35,6	35,0	30,1



Part des 15 ans et plus non scolarisés de bas niveau de formation en % - Femmes

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	68,5	50,8	51,5	47,5	39,1



10.5 L'activité selon le sexe

10.5.1 Le taux d'activité des hommes et des femmes

Cet indicateur rapporte, pour un sexe donné, la population active d'une tranche d'âge (en emploi ou à la recherche d'un emploi) à l'ensemble de la population de cette tranche d'âge.

GOLBEY	
Taux d'activité des hommes de 15-64 ans en % (2017)	78,4
Taux d'activité des femmes de 15-64 ans en % (2017)	71,2
Taux d'activité des hommes de 25-54 ans en % (2017)	94,5
Taux d'activité des femmes de 25-54 ans en % (2017)	86,5

10.5.2 L'activité selon le sexe

Sur GOLBEY, 62,8% de la population masculine de 15 ans et plus est active en 2017, contre 51,9% de la population féminine. Dans le même temps, 0,5% de la population masculine de 15 ans et plus est au foyer, contre 5,4% des femmes de 15 ans et plus.

On note en outre que la part des hommes actifs occupés de 15 ans et plus cadres ou de professions intellectuelles supérieures est de 11,1%, contre 7,5% pour les femmes.

Les cadres en emploi par sexe et âge

Tranches d'âge	Hommes cadres actifs occupés	%	Femmes cadres actives occupées	%
15-24 ans	0	0,0	0	0,0
25-39 ans	125	21,4	60	10,3
40-59 ans	45	5,8	66	7,2
60 ans et plus	0	0,0	5	7,2

10.6 La population salariée selon le sexe

GOLBEY compte 1 469 hommes salariés et 1 561 femmes salariées en 2017.

Parmi les hommes salariés de 15 ans et plus :

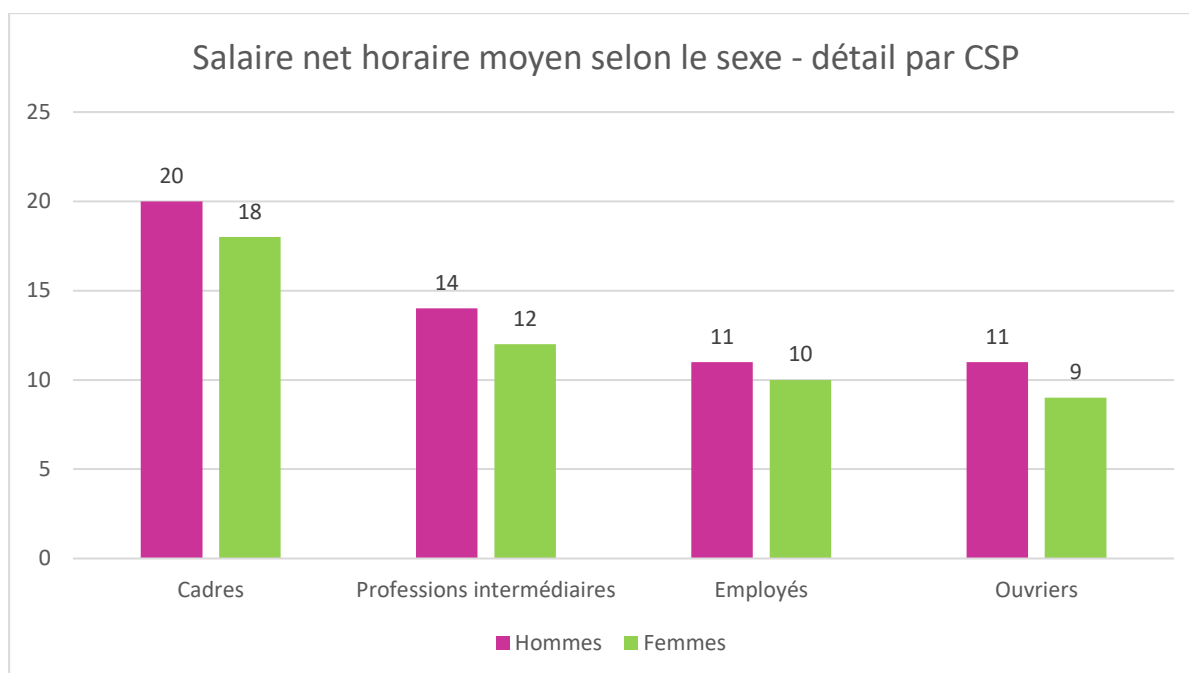
- 78,7% sont en emploi stable (à temps complet et sans limitation de durée : CDI, fonction publique) – contre 89,6% en 2012
- 12,8% sont en emploi précaire (contrats à durée déterminée, contrats d'intérim, emplois aidés, apprentis et stagiaires rémunérés)
- 5,1% sont à temps partiel (temps partiel choisi - au choix du salarié - et temps partiel subi - au choix de l'employeur)

Parmi les femmes salariées de 15 ans et plus :

- 67,9% sont en emploi stable (à temps complet et sans limitation de durée : CDI, fonction publique) – contre 62,3% en 2012
- 15,1% sont en emploi précaire (contrats à durée déterminée, contrats d'intérim, emplois aidés, apprentis et stagiaires rémunérés)
- 27,0% sont à temps partiel (temps partiel choisi - au choix du salarié - et temps partiel subi - au choix de l'employeur)

10.7 Les écarts de salaires selon le sexe

Sur GOLBEY, les hommes ont un salaire net horaire moyen de 13 € en 2016. En parallèle, les femmes ont un salaire net horaire moyen de 11 €.



11 RESSOURCES DES TERRITOIRES

11.1 L'implantation des entreprises

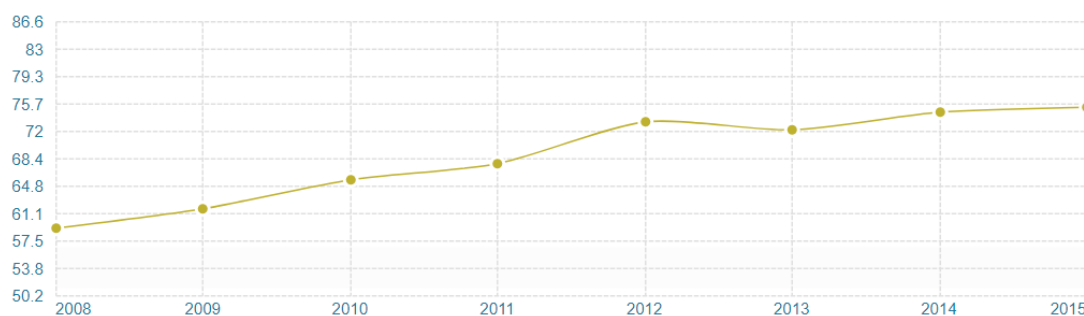
11.1.1 Nombre d'établissements actifs

Sur GOLBEY, on recense 649 établissements actifs en 2015, contre 510 en 2008.

Cela représente 75,3 établissements actifs pour 1 000 habitants. Cette valeur est en moyenne pour les communes de la CA de 75,1. Ce ratio est en constante augmentation à GOLBEY depuis ces dernières années.

Nombre d'établissements actifs pour 1 000 habitants

territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
● GOLBEY	59,1	61,8	65,6	67,8	73,4	72,2	74,7	75,3



11.1.2 Etablissements actifs et postes salariés correspondants

Les données présentées ici concernent les établissements actifs le 31 décembre et les postes salariés correspondants, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

Sont inclus désormais dans le champ :

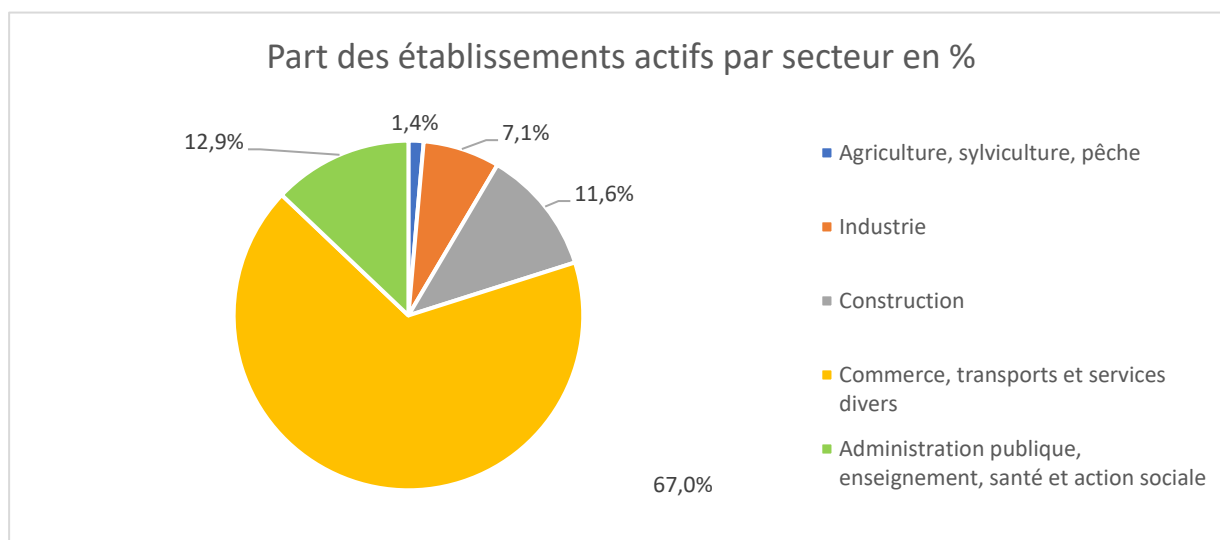
- les activités agricoles (A17= AZ en NA),
- le secteur de l'intérim (APET= 7820Z en NAF rév.2) avec ses effectifs permanents (les effectifs missionnaires étant exclus des effectifs au 31/12).

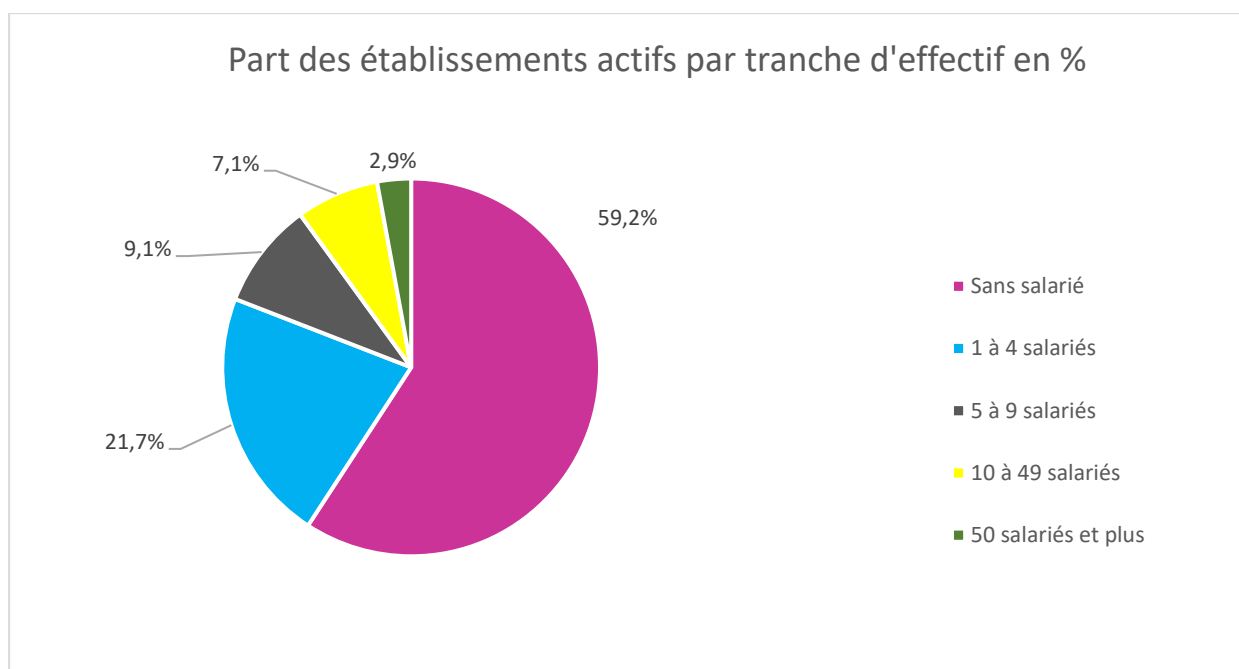
Sont exclus du champ :

- les activités non renseignées,
- les établissements appartenant aux entreprises de catégorie juridique "7150" (Défense),
- les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques ou les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (section T NAF rév.2).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

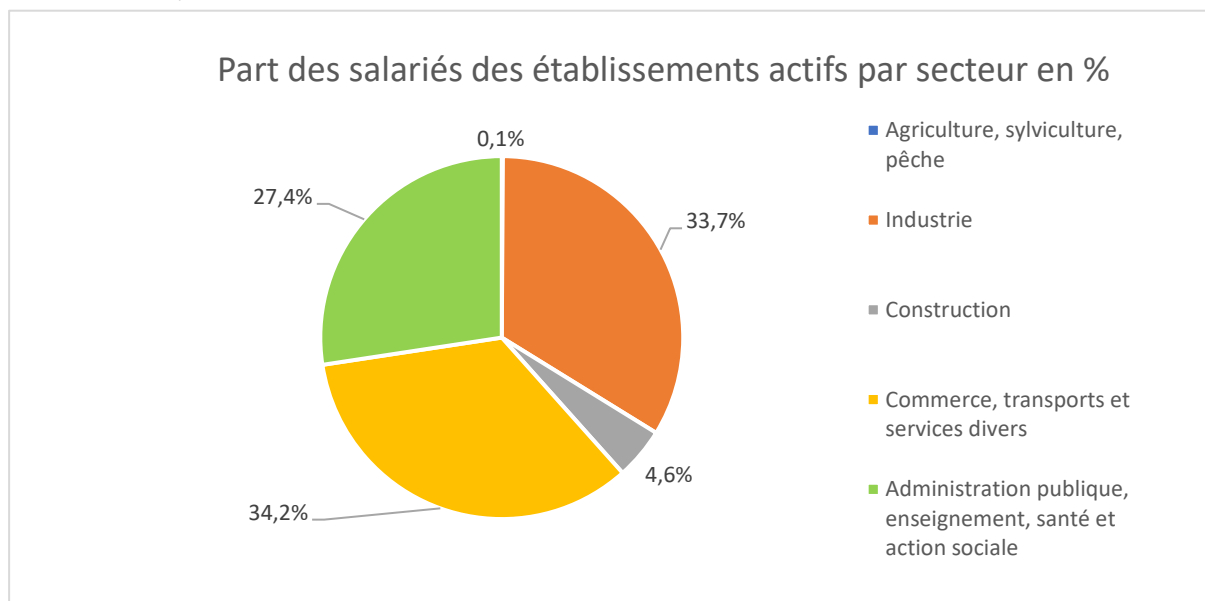
Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

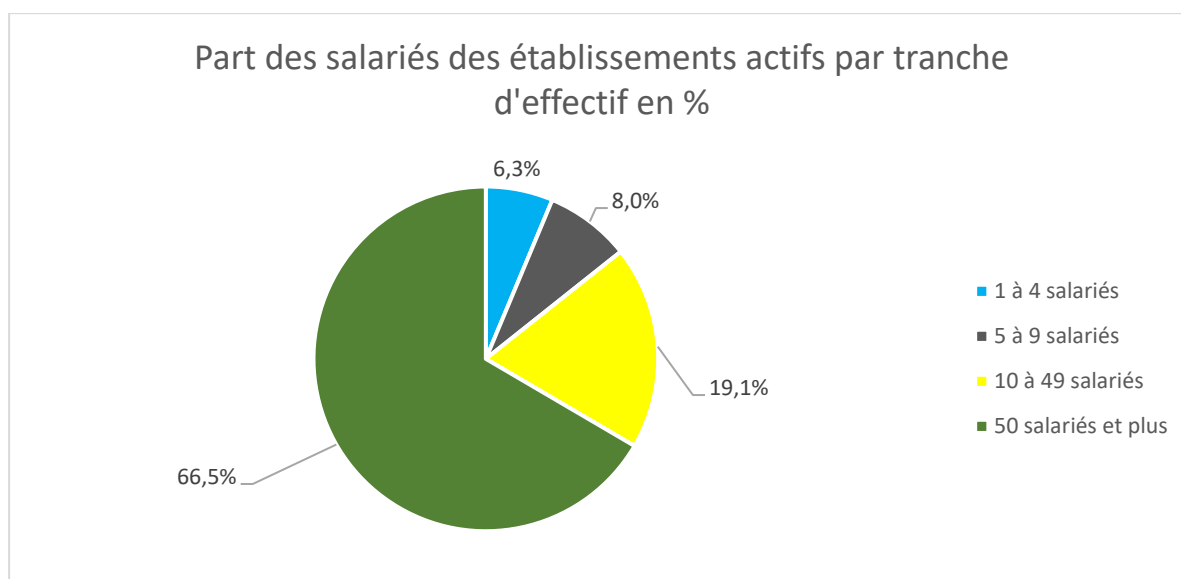




11.2 Les salariés des établissements actifs

Sur GOLBEY, on recense 4 934 salariés dans les établissements actifs en 2015.





11.3 La polarisation de l'emploi

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi. Ainsi cet indicateur présente le nombre d'emplois recensés selon le lieu de travail.

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement.

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

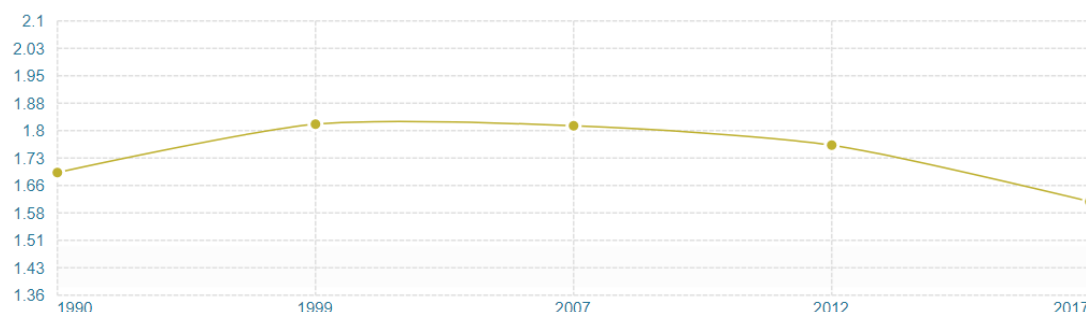
A GOLBEY en 2017, le nombre d'emplois (au lieu de travail) est de 5 274. Le nombre d'actifs occupés (au lieu de résidence) est de 3 274.

Le taux de polarisation de l'emploi (emplois I_t / actifs occupés I_r) : Cet indicateur met en rapport le nombre d'emplois sur la commune et le nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de 0 caractérise une commune "résidentielle", qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à 1 caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à 1, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés.

A GOLBEY en 2017, le taux de polarisation est de 1,61 (5^{ème} position des communes de la CA).

Taux de polarisation de l'emploi (emplois It / actifs occupés Ir)

territoire	1990	1999	2007	2012	2017
GOLBEY	1,69	1,82	1,82	1,77	1,61



11.4 Les établissements d'enseignement et de formation

En 2018, on recense 1 collège (public ou privé) à GOLBEY. On ne recense aucun lycée (public ou privé), ni établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, école d'ingénieurs, etc...).

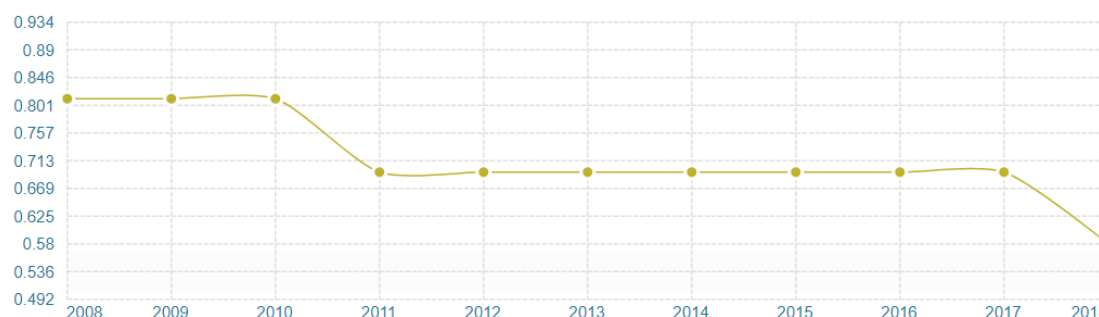
11.5 L'offre médicale de proximité

Sur GOLBEY, on recense 5 médecins généralistes en 2018, ce qui constitue 0,6 médecins généralistes pour 1 000 habitants (contre 0,5 pour la moyenne des communes de la CA).

On recense également à GOLBEY 4 pharmacies en 2018, soit 0,5 pharmacie pour 1000 habitants (contre 0,2 pour la moyenne des communes de la CA).

Nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants

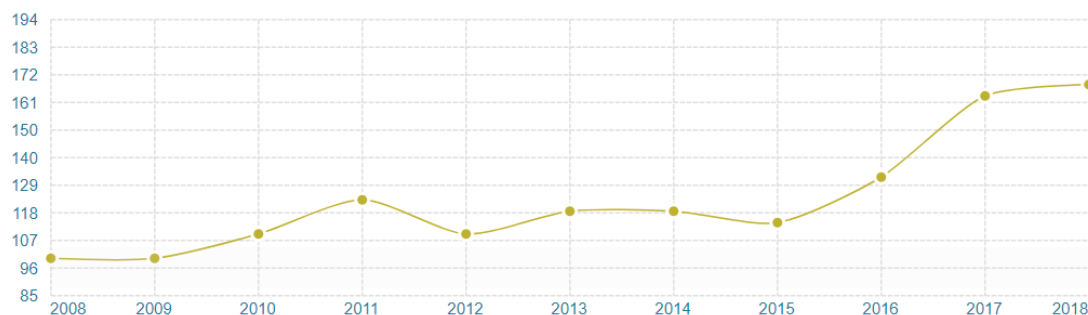
territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GOLBEY	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6



Enfin, on recense 37 spécialistes des fonctions médicales et paramédicales (dentistes, pédiatres, infirmiers, etc.) en 2018 à GOLBEY.

Nombre de praticiens de la santé

territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
● GOLBEY	22	22	24	27	24	26	26	25	29	36	37



11.6 Les établissements de service d'action sociale

A GOLBEY en 2018, on ne recense aucun établissement dans les catégories suivantes :

- Centre D'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS)
- Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)
- Autre établissement pour adultes et familles en difficulté.

GOLBEY EN QUELQUES MOTS

- ✓ Une population qui croît régulièrement depuis 20 ans, avec une légère surreprésentation des femmes.
- ✓ Une population composée à 23 % de jeunes de moins de 20 ans, 51 % de personnes de 20 à 60 ans, 26 % de seniors de plus de 60 ans.
- ✓ Un vieillissement de la population
- ✓ Une population étrangère en augmentation
- ✓ Une augmentation du nombre de ménages mais une taille moyenne des ménages qui diminue
- ✓ Des ménages arrivés depuis moins de 5 ans
- ✓ Un parc de logements en hausse continue constitué à + de 90 % de résidences principales, logements majoritairement anciens et en sous-peuplement : 42 % de propriétaires et 30 % locataires du parc social
- ✓ Des ménages constitués de plus en plus d'une seule personne
- ✓ Une augmentation des familles monoparentales
- ✓ Une augmentation du taux de pauvreté et des familles vivant de minima sociaux, une dépendance aux prestations CAF
- ✓ Une tendance du nombre des naissances en légère baisse

NOS PISTES D'ACTION

L'équipe du CCAS est composée de deux agents à temps plein dont une responsable. Les deux personnes sont en charge de l'accueil du public. Le C.C.A.S. a pour mission d'apporter son soutien technique et financier aux personnes en difficulté en constituant des demandes d'aides diverses (financières, recherche d'emploi, de logement, etc...). Il intervient en faveur des personnes démunies avec un seul objectif : "Ne laisser personne sur le bord du chemin". Le CCAS porte aussi les missions d'Action Sociale de la Ville qui sont donc très étendues et très diverses. En 2014, les locaux du C.C.A.S. ont quitté le bâtiment de la mairie pour une meilleure accessibilité et un meilleur accueil confidentiel des administrés. Une salle informatique a été aménagée avec plusieurs ordinateurs et un accès Internet pour permettre aux administrés d'effectuer un certain nombre de démarches auprès des institutions telles que la Caisse d'Allocations Familiales ou Pôle Emploi. Mais cette mise en place n'est pas encore efficiente et nécessitera un accompagnement spécifique. Depuis juillet 2021, un conseiller numérique est arrivé au sein de la commune et dispose d'un espace de travail au sein de cette salle informatique. Sa formation obligatoire étant achevée, le conseiller numérique va pouvoir faire vivre cet espace et accompagner les citoyens golbéens vers l'ère de la digitalisation et du « zéro papier ».

Le CCAS est représenté auprès des instances départementales et nationales : réseaux UDCCAS et UNCCAS. Au travers de ces instances, le CCAS peut bénéficier de formations, de conseils juridiques, de réunions techniques et peut faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain au niveau national.

Ville et CCAS ont pour ambition d'augmenter encore l'attractivité du territoire et pour cela il est primordial de maintenir et attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants en valorisant les atouts de notre commune d'une part, mais surtout en mettant tout en œuvre pour créer les conditions favorables à une meilleure qualité de vie sociale, culturelle, sportive et solidaire afin de permettre aux Golbéens de construire leur avenir dans la commune.

12 POUR RELEVER LE DEFI DE L'AUGMENTATION DE LA POPULATION

L'attractivité d'une ville est un savant mélange de services offerts à la population : logements, écoles, emplois, commerces, transports, loisirs. La Ville et le CCAS de Golbey interviennent chaque jour dans la vie des Golbéens, et ce, à chaque étape de leur vie.

La Ville de Golbey offre tous ces services et a de réels atouts.

12.1 Répondre à la demande de logements

Pour faire face à l'augmentation de la population et au phénomène de décohabitation, Golbey a toujours eu une politique offensive en matière de logement. Ses axes de réflexion sont les suivants :

- Envisager l'**habitat** de manière large en y intégrant le cadre de vie, les commerces de proximité, et les **services à la population**

- Prendre en compte les spécificités de la population et ses évolutions pour adapter l'offre de logement au mieux
- Travailler sur le **vivre ensemble** et trouver un équilibre dans la **mixité sociale**.

Pour ce faire, la Ville dispose d'un outil d'aménagement au travers la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale.

Quelques projets pourraient voir le jour en centre-ville avec le rachat de maisons insalubres, leur déconstruction et, à la place, la construction de nouveaux logements.

Parallèlement, dans le souci constant de lutter contre la vacance de logements, même si elle est faible sur la commune, la Ville pourrait apporter une aide complémentaire à celle de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la réhabilitation de logements.

Très clairement identifiée dans son « Projet d'Aménagement et de Développement Durable », lors de l'approbation de son Plan Local d'Urbanisme le 18 juin 2020, la Ville fait de la résorption de la vacance une de ses priorités pour lutter intelligemment contre la consommation de l'espace et l'étalement urbain : actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles, en portage municipal ou en partenariat avec des organismes locaux.

Sans parler directement d'aide à la pierre dont la compétence est d'ordre communautaire, la Ville a mis en place une politique volontariste, ambitieuse et attractive en finançant les ravalements de façades, sans conditions de ressources, avec un plafond d'aide fixé à 1.400 euros. Tous les ans, près de 20.000 euros du budget communal sont consacrés à cette action.

Parallèlement à ces actions municipales, la communauté d'agglomération d'Epinal, conformément à la Loi MOLLE (Mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion) de 2009 a dû se doter d'un Programme Local de l'Habitat avec pour priorité la reconquête de l'habitat dégradé et vacant en mobilisant les moyens nécessaires, mais également lutter contre la précarité énergétique et le maintien à domicile des populations vieillissantes. Il met en œuvre des dispositifs d'intervention pour construire, rénover et améliorer le parc de logements pour les 78 communes qui la composent.

D'une durée de vie de six ans, de 2020 à 2025, il dresse d'abord un bilan de l'existant sous la forme d'un diagnostic et propose des actions qu'il décline sous la forme d'outils à mettre en place pour atteindre ses objectifs, par des actions concrètes, réalisables, mesurées et mesurables.

Cinq grandes orientations ont été définies regroupant 21 actions avec comme cible prioritaire, la rénovation de l'habitat privé.

Un constat du diagnostic fait état que la vacance, le vieillissement de la population, la hausse du coût des énergies mais également un décalage avec les besoins actuels impactent de manière négative le parc privé existant.

Fort de ce constat, des actions spécifiques en matière d'aide ont été instaurées pour lutter et renforcer la fragilité du territoire en matière de précarité énergétique.

Parallèlement à ce constat, une progression du nombre de personnes âgées de 65 ans nécessite une adaptation des logements afin d'offrir la possibilité de vieillir le plus longtemps possible à leur domicile mais également de développer une offre municipale de projets d'habitats dédiés aux seniors. Aussi, différentes actions ont été instaurées, telles que la mise en place d'un dispositif financier permettant de favoriser le maintien à domicile mais également s'associer à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) avec un partenariat avec le Conseil départemental, la MDPH, la sécurité sociale, les caisses de retraite, la CAF et la MSA dans l'objectif de repérer les situations les plus critiques, de mobiliser l'ensemble des aides financières de manière à permettre des travaux répondant de manière globale au handicap ou à la perte d'autonomie.

Outre ce panel de dispositifs, la communauté d'agglomération d'Epinal, associée à l'Etat et l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) s'est engagée dans un « Programme d'Intérêt Général » - PIG – avec pour objectifs principaux la réduction de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité énergétique, le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie de la personne et le repérage et l'accompagnement des copropriétés fragiles, au travers du dispositif « Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés » - POPAC - pour ce dernier point.

Ce dispositif s'accompagne de moyens financiers et humains importants pour satisfaire aux différentes problématiques constatées : une commission du mal logement est proposée pour évoquer et suivre le traitement de tous les dossiers signalés de logements indignes ou dégradés avec un accompagnement social des personnes en appui de travailleurs sociaux et de partenaires institutionnels pour trouver une réponse financière à la situation.

Parallèlement à cette action, le programme HABITER MIEUX est mis en place sur le territoire avec pour objectif de sortir durablement de la précarité énergétique : des prospections et sensibilisation sont proposées aux ménages les plus fragiles pour un accompagnement gratuit. Jusqu'à son existence, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) portait la plateforme territoriale de rénovation énergétique en qualité de guichet unique afin d'accompagner les ménages vers une consommation réduite d'énergie grâce à des travaux d'amélioration du logement. A sa fermeture, la communauté d'agglomération d'Epinal avec sa Maison de l'Habitat reprendra cette action à son compte pour assurer les missions occupées et exercées.

Cet axe est élargi aux occupants des copropriétés avec une aide intitulée « Habiter Mieux Copropriétés Fragiles ». Il s'adresse exclusivement aux copropriétés en difficultés financières lançant des travaux de rénovation énergétique. L'Anah prend à sa charge une assistance à maîtrise d'ouvrage et une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique. En cas d'éligibilité de la copropriété, tous les copropriétaires occupants ou bailleurs peuvent en bénéficier, sans condition de ressources des occupants du logement.

Pour faire face à la montée de la précarité énergétique liée à une hausse importante des coûts de l'énergie, le CCAS accompagne les personnes dans la mise en œuvre du chèque énergie et peut apporter en tant que de besoin une **aide ponctuelle au paiement de factures d'énergie**. Le CCAS peut profiter de la présence d'un appartement témoin sur la commune pour inciter les ménages à apprendre les **éco gestes**.

12.2 Préserver l'environnement



En 2021, la commission développement durable de la Ville de Golbey a mis en place l'opération Golbécoologie. C'est une initiative visant à mettre en avant l'environnement et l'écologie, dont l'objectif premier est de sensibiliser de manière ludique et familiale, sans regard moralisateur. Cette manifestation se veut instructive afin que chacun ressorte de ses visites de stands avec des idées nouvelles et des horizons à découvrir pour faire quelques gestes simples au quotidien. Des ateliers, conférences et animations se succèdent pour tous les âges. Pour la première année, la Ville a accueilli un invité prestigieux : Louis Bodin.

Cette manifestation a vocation à être pérennisée.

Toujours dans l'esprit de réduire les déchets, des ateliers réparation pourraient être mis en place au sein de la commune sous la forme de « *repair café* ». Il s'agirait d'ateliers de réparation collaboratifs où des bénévoles, tous passionnés de bricolage, partagent connaissances et savoir-faire avec des personnes apportant leurs objets en panne (petit électroménager, ordinateurs, objets électroniques, vêtements, etc.) afin de les réparer ensemble. Les objectifs sont de changer les comportements des consommateurs en substituant le réflexe de réparer à celui de jeter, préserver l'environnement et le climat, apprendre à réparer, (re)découvrir les vertus du faire ensemble, créer du lien social, renforcer les relations intergénérationnelles localement...

Un centre AFPA (Association de Formation Professionnelle des Adultes) propose à Golbey, route des Forges, des formations dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des services et accueille régulièrement des stagiaires en reconversion professionnelle sur un site de près de 4 hectares, dans des bâtiments adaptés. L'engouement pour ces différents corps de métiers, quand bien même la politique gouvernementale tend à développer ces filières, force est de constater que les effectifs sont à tendance baissière, invitant les organes décisionnaires à réfléchir à sa transformation pour répondre aux besoins en évolution de chaque citoyen.

Cette nouvelle vision et ces nouvelles stratégies entraînent une transformation physique des centres d'apprentissage, validée par l'Etat, pour de nouvelles activités au service des personnes et des entreprises.

Dans cet esprit, les bâtiments recevant jusqu'à ces dernières années l'internat ont vocation dorénavant à répondre aux besoins locaux : logements de moindre superficie pour les particuliers et pour les entreprises dans le cadre d'accueil de stagiaires ou autres ; de l'habitat inclusif pourrait être également réfléchi et proposé.

Parallèlement à ces nouveaux objectifs, le territoire, afin de répondre aux enjeux de la Loi économie circulaire et lutte contre les gaspillages, a élaboré une feuille de route tournée vers un modèle plus sobre, circulaire, sociale et solidaire.

Dans ce cadre et parmi les axes, il est ambitionné la création d'un lieu totem, symbolique et multi-activités déclinant cette ambition, sur ce vaste site en pleine restructuration.

Il permettra de développer des actions concrètes visant à répondre aux enjeux actuels, sociétaux, environnementaux et économiques fixés par la Loi pour une économie circulaire dont l'objectif est de transformer notre système en profondeur et accélérer les changements et comportements pour un avenir serein, apaisé pour les générations à venir.

Ce nouveau modèle économique rejoint parfaitement la nouvelle ligne directrice et les nouvelles ambitions de l'AFPA, permettant d'agréger parfaitement ces actions.

Ce site multi-activités regroupera une recyclerie créative, lieu de dons et d'échanges, de formation aux nouveaux métiers, à l'acquisition de nouvelles compétences, de réparation, de réutilisation, réemploi, vente, d'ateliers participatifs dans le cadre de l'éducation à l'environnement.

Pour compléter cette action ambitieuse, le territoire s'est engagé dans une démarche d'économie de la ressource, vers la préservation du métabolisme de notre territoire via une autre approche de la gestion des chantiers visant à développer la déconstruction, le réemploi et le recyclage augmenté. Ainsi, un accompagnement visant à l'instauration d'éco chantier sur site, sera développé. Un maillage territorial appuyé par des structures de l'Economie Sociale et Solidaire en support d'activité de déconstruction et la présence de matériauthèque dont une qui pourrait voir le jour sur le vaste chantier dans le cadre de l'aménagement du quartier Haxo, viendra enrichir ce projet ambitieux.

12.3 Favoriser l'emploi

La commune compte plus de 5 500 emplois mais ces emplois sont loin d'être tenus par des habitants golbéens. Or, l'accès à l'emploi est un vecteur de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté. Depuis quelques mois les tensions de recrutement s'accroissent avec la reprise économique post crise sanitaire. Les entreprises locales ont des besoins de main d'œuvre. Compte tenu des hausses des prix du carburant, de la présence d'un nombre conséquent de demandeurs d'emploi résidant sur la commune, il y a lieu de rapprocher entreprises locales et demandeurs d'emploi locaux. L'organisation de « **forum emploi** » de manière assez régulière permet de répondre au double défi de satisfaire les besoins des entreprises et favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi golbéens. Cette intermédiation est importante. Une politique de solidarités ne peut se concevoir sans penser à l'accès à l'emploi. Toutefois, la formule forum semble moins attractive pour les personnes à la recherche d'un emploi et il convient de s'interroger sur d'autres moyens d'inciter les demandeurs d'emploi à aller à la rencontre des employeurs. Les attentes du public demandeur d'emploi ont évolué. Une réflexion sera engagée avec les employeurs et les structures en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour imaginer d'autres formules de rencontre en adéquation avec les besoins des parties prenantes. Une **page emploi sur le site Internet de la Ville** existe déjà pour les candidatures de la collectivité, mais elle pourrait être étendue aux offres d'emploi des entreprises du territoire golbéen, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de visites et la visibilité des offres.

La Mission locale d'Epinal suit les jeunes Golbéens.

Au niveau de l'emploi local, la commune joue également un rôle important. En 2021, elle a recruté trois apprentis : un en filière « administrative », un en filière « technique » et un en filière « sanitaire et sociale » ainsi que quatre contrats d'accompagnement dans l'emploi en parcours emploi compétence, trois en filière « sanitaire et sociale » et un en filière « administrative ».

La présence d'un collège sur le territoire golbéen est source également de nombreuses sollicitations pour un accueil des élèves de 3^{ème} amenés à suivre « les Séquences d'Observation en Milieu Professionnel ». Plus communément baptisés « stage de découverte », ces jeunes gens sont accueillis dans les services administratifs, techniques pour découvrir autant que faire se peut, le monde de l'administration, sur une durée de cinq jours. Très prochainement, le CCAS va également accueillir des stagiaires en études supérieures.

Nous avons conventionné en février 2020, pour une permanence du « Service d'Actions Vers l'Emploi » de la communauté d'agglomération dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Deux mardis matin par mois, les 2^{ème} et 4^{ème}, un agent communautaire reçoit ou a reçu, compte tenu de la période sanitaire passée, qui a suspendu les permanences, de 9h à 12h, les personnes éloignées de l'emploi pour échanger sur le dispositif de « clauses d'insertion » inséré dans les marchés publics.

Préalablement à cette démarche, le conseil municipal, par délibération n° 2017-9-27/6 du 27 juin 2017, a validé la proposition de la communauté d'agglomération d'Epinal et décidé d'adhérer à la convention cadre relative à la mise en œuvre du dispositif des clauses d'insertion sur ses marchés de travaux lancés sur les voiries communautaires du territoire golbéen. Cette démarche innovante sur le territoire municipal permet un retour sur le marché de travail de certains publics éloignés de l'emploi.

La ville intervient auprès de son partenaire, bailleur social Vosgelis, présent sur la commune et notamment sur le quartier du Haut du Gras pour une réhabilitation massive des logements sociaux publics organisés en bâtiments collectifs. Plusieurs millions d'euros seront investis dans les mois à venir pour maintenir un environnement et un cadre de vie agréables, jumelés avec les investissements réalisés par la commune : travaux de VRD avec effacement des réseaux aériens et pose de candélabres LED, installation de containers à poubelle semi-enterrés, d'aires de jeux et de détente pour favoriser le lien social ainsi que fleurissement annuel. En novembre 2021, un premier verger partagé a été mis en place sur un terrain Vosgelis ; pommiers, cognassiers et cerisiers ont été plantés. La récolte des fruits se fera par les habitants, prétexte à rencontre et échanges pour les habitants permettant le mieux-vivre ensemble.

Relancé par Christine Taubira, alors garde des Sceaux en 2012, le dispositif du « Travail d'Intérêt Général » - TIG – permet non seulement de donner un sens à la réponse pénale mais surtout de favoriser l'insertion sociale et impliquer la société civile, qui se voit ainsi directement associée à l'exécution de la peine.

Tant réparatrice que socialisante, c'est enfin une alternative à la peine d'emprisonnement de courte durée.

Dès 2014, la ville de Golbey, sous convention avec le tribunal judiciaire d'Epinal s'est engagée dans cette démarche et a accueilli plusieurs condamnés, sur des emplois au centre technique municipal : entretien des espaces verts, débroussaillage, peinture, maçonnerie, selon des durées très variées.

Dans l'esprit d'inculquer la valeur travail aux jeunes, l'aide au permis de conduire octroyée par le CCAS est délivrée en contrepartie d'heures de travail au profit de la collectivité ou d'associations golbéennes.

12.4 Une politique enfance jeunesse offensive

Quatre grandes **ambitions** de la politique enfance – jeunesse ont été définies :

- Faire de la **réussite éducative** une priorité
- Délivrer une **information** complète pour les **familles** et les **jeunes**
- Développer la **solidarité** auprès des **familles**
- Favoriser la pratique **d'activités extra-scolaires**

12.4.1 Petite enfance

La petite enfance est de la compétence de la communauté d'agglomération d'Epinal qui gère cinq crèches en régie dont la crèche de Golbey dénommée « *Premiers Pas* » et une crèche familiale qui emploie des assistantes maternelles domiciliées sur les communes d'Epinal et Golbey.

12.4.1.1 Crèche « Premiers Pas »



La crèche « *Premiers Pas* » de Golbey compte 40 places, malgré une demande initiale formulée à 60 places auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette demande n'a pas été acceptée afin de ne pas déstabiliser le tissu d'assistantes familiales très présentes sur la commune malgré une forte tendance à la baisse. La crèche a ouvert ses portes en 2017. Très vite, cette crèche a été saturée.

Les attributions de place en crèche se font par une commission présidée par le Vice-Président de la communauté d'Agglomération en charge de la petite enfance et composée des directrices des 4 crèches du pôle urbain central. Cette commission se réunit quatre fois par an. La demande des familles évolue de plus en plus vers un mode de garde collectif. Ainsi, nombre d'enfants ne peuvent être accueillis à la crèche et figurent sur une liste d'attente. Bien souvent les familles maintiennent leur demande de place en crèche malgré le recours à une assistante maternelle dont elles sont l'employeur. Cette crèche n'est pas réservée aux seuls Golbéens mais aux habitants de la communauté d'agglomération, condition essentielle de la recevabilité de la demande.

Certes, il est indispensable de trouver un équilibre entre l'offre individuelle et l'offre collective qui passe par une professionnalisation des assistantes maternelles et le déploiement du relais petite enfance peut être un début de réponse.

La paupérisation des familles explique aussi l'engouement des familles pour l'accueil collectif qui s'avère beaucoup moins onéreux que l'embauche d'une assistante maternelle, même si les aides de la Caisse d'allocations Familiales sont dégressives en fonction des revenus.

12.4.1.2 Crèche familiale

La crèche familiale de la Communauté d'Agglomération d'Epinal emploie quelques assistantes maternelles de Golbey et dispose de 40 places. Les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile ; elles accompagnent les enfants vers leur autonomie. Leurs missions s'inscrivent dans un projet pédagogique qui a pour finalité éducative le respect du rythme de chaque enfant et son bien-être au quotidien. Un accueil individualisé est proposé pour les enfants porteurs de handicap. Des animations collectives et des sorties extérieures à leur domicile sont menées toute l'année. Elles sont encadrées par une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière. Les familles ont leur place au sein du conseil de crèche, aux temps forts collectifs et par la lecture d'un journal interne.

Une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière assurent le suivi administratif et pédagogique en lien avec les professionnelles assistantes maternelles.

12.4.1.3 Assistantes maternelles

La Ville compte également une cinquantaine d'assistantes maternelles, nombre en baisse constante depuis plusieurs années (baisse de 50% sur les 15 dernières années). Les départs des assistantes maternelles, pour cause de retraite notamment, ne sont pas compensés par les arrivées de nouvelles assistantes maternelles. Celles-ci sont conviées aux activités du Relais Petite Enfance présent au sein de la crèche « *Premiers Pas* ».

12.4.1.4 Relais petite enfance

Le RPE est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les assistants-es maternels-les et les parents. Il permet de renseigner les parents sur les différents modes de garde, d'accompagner les parents et futurs parents dans la recherche d'une assistante maternelle en mettant la liste de ces assistantes à leur disposition, mais également les aider dans les démarches administratives

Le RPE doit rechercher la complémentarité et la collaboration avec les structures existantes sur le territoire (Equipements du jeune enfant, médiathèques, centres sociaux....),

Le RPE est un lieu de centralisation des demandes spécifiques des familles.

Le RPE propose un programme d'animations destiné aux enfants. Ces activités régulières ont lieu au sein du RPE hébergé à la crèche « *Premiers Pas* » et un spectacle de fin d'année est proposé aux enfants. Une dizaine d'assistantes maternelles de la Ville de Golbey participe à ces animations. Ces activités sont importantes pour l'éveil des enfants et les préparent à la vie en collectivité.

Le RPE a également une mission d'accompagnement des assistantes maternelles pour les informer sur leurs droits et les démarches pour obtenir un agrément.

12.4.1.5 Haltes garderies

Le centre social Louise Michel comporte également une halte-garderie sur 2 sites, l'une en Quartier Prioritaire Politique de la Ville dans le secteur du Haut du Gras et l'autre dans un secteur plus résidentiel aux Blancs Champs. La Commune met gracieusement à disposition les locaux et apporte une subvention de fonctionnement au centre social. Ces haltes garderies fonctionnent en journée continue et ferment à 16h30. Suite à la demande de parents, une réflexion sur une heure de fermeture plus tardive est engagée au sein du centre social Louise Michel afin de répondre aux besoins des familles.

Le centre social dispose également d'un lieu d'accueil Parents Enfants (LAPE). Le LAPE a pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. Il est ouvert aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit.

12.4.1.6 Maison de l'Enfance et de la Famille

La commune accueille également la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF) structure qui, dans le cadre des missions d'aide sociale à l'enfance (ASE), dont le Président du Conseil départemental est le garant, assure, au besoin en urgence, l'accueil, puis l'observation et l'orientation des enfants et adolescents dont la situation sociale nécessite une mesure de protection. La MEF propose également un accueil parental. La commune est présente au sein du Conseil de surveillance. Les enfants accueillis à la maison de l'enfance peuvent bénéficier des services de la restauration scolaire et des services périscolaires de la ville comme tout enfant golbéen.

12.4.2 Enfance

La Ville de Golbey a été dans les premières à mettre en place les Nouvelles Activités Périscolaires afin de favoriser l'épanouissement des enfants. Puis en 2015 la Ville a mis en place un premier Projet Éducatif Du Territoire (PEDT) qui avait pour objectif global de *tendre vers une cohérence éducative sur l'ensemble des temps d'accueil périscolaire*. La deuxième version du PEDT a été mise en place en 2018, la thématique retenue a été « *sensibiliser à l'environnement par la formation à la citoyenneté* ». Aujourd'hui, le travail porte sur sa 3^{ème} version qui a pour orientation *Le lien social, ciment de : « L'environnement et la citoyenneté »* dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Mobiliser davantage les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire (périscolaire et extrascolaire).
- Maintenir le sens déjà donné par Golbey au rythme de l'enfant qui s'inscrit sur la semaine.
- Maintenir l'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents.
- Poursuivre le « Plan Mercredi ».

- Poursuivre l' « Accueil Collectif pour Mineurs ».
- Organiser les interventions des différents acteurs autour des projets d'écoles pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.
- Elaborer un thème suffisamment large pour mobiliser tous les intervenants dans la formation de l'enfant.
- Poursuivre ses relations avec le collège de Golbey.
- Inclure davantage le lycée et des professionnels.
- Sensibiliser tous les adultes à leur rôle attendu et leur statut avec les enfants mais aussi avec les adultes.

La Ville met à disposition de chaque classe de maternelle une ATSEM. Elle assure un système de **garderie gratuite** avant et après la classe pour les parents golbéens qui travaillent. C'est aussi une réponse pour les familles monoparentales. L'association Golbey Animation participe à ce dispositif dans la mesure où elle accueille les enfants après la classe pour les élèves de l'Ecole du Centre.

La pause méridienne est l'occasion de favoriser l'épanouissement des enfants par la **découverte d'activités sportives et culturelles**. En effet, la Ville de Golbey a mis en place deux services pour la restauration scolaire depuis la crise sanitaire. Pendant qu'un groupe déjeune, l'autre participe à des activités grâce à l'intervention d'associations sportives ou culturelles implantées sur la commune. Ces deux services donnent satisfaction et ont vocation à être pérennisés.

Quant à l'information aux familles, la Ville n'hésite pas à relayer, via les enfants, des informations importantes aux parents telle la mise en place de colonies apprenantes largement financées par le CCAS.

Depuis 2019, elle s'est engagée dans le dispositif d' « Accueil Collectif pour Mineurs » en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) qui l'accompagne dans cette démarche. Une réelle plus-value dans les activités proposées lors des accueils du matin, du soir ainsi que durant la pause méridienne. Ce sont dorénavant quatre directions de pôle qui se chargent quotidiennement de l'animation, de l'apprentissage et de la découverte d'activités ludiques, sportives, culturelles organisées autour d'un tronc commun recensé dans le Projet Educatif Territorial.

Ce dispositif apprécié de l'ensemble des usagers met en œuvre les agents municipaux (ATSEM, agent d'animation), les associations locales sollicitées pour faire découvrir leurs activités mais également l'association spinalienne « Profession Sport Animation » pour la mise à disposition de personnels qualifiés et formés répondant aux exigences de l'administration.

Enfin, depuis 2014 et avec l'impulsion d'une nouvelle équipe, la ville a progressivement équipé l'ensemble de ses classes, de « Tableaux Numériques Interactifs », d'ordinateurs portables et de tablettes, pour un apprentissage facilité des élèves. A l'heure et à l'ère du numérique, Golbey a répondu aux besoins et aux attentes non seulement des élèves « connectés » mais également de l'Education Nationale en phase de déploiement de l'outil numérique auprès de ses enseignants.

La récréation est un temps éducatif nécessaire qui permet aux élèves de se délasser et de se divertir. L'aménagement pédagogique de la cour de récréation a donc toute son importance pour garantir aux jeunes élèves un espace sain et sécurisé où ils peuvent se défouler et s'épanouir.

La Ville de Golbey a lancé une démarche de "cours d'école résilientes". Celle-ci vise à rendre les cours d'établissements scolaires, aussi bien en maternelle qu'en primaire, plus vertes et plus agréables. Il s'agit de permettre l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, de mettre la nature à la portée des enfants. C'est aussi agir pour améliorer le confort d'été et favoriser l'adaptation au changement climatique du quartier.

12.4.3 Jeunesse

La jeunesse est l'avenir d'une commune. La Ville de Golbey souhaite mener une politique pour l'ensemble des jeunes, quels que soient leur statut et lieu de vie en mettant en place des actions différenciées. Il convient de faciliter leur accès à l'autonomie mais aussi la citoyenneté et l'insertion dans la société.

12.4.3.1 Conseil des Enfants et Adolescents



C'est ainsi que la Ville de Golbey a mis en place fin 2020 un **conseil des enfants et adolescents** composé de jeunes âgés de 11 à 18 ans qui pourront émettre des avis sur la politique jeunesse de la cité et proposer des actions. Cette expérience s'inscrit dans l'apprentissage de la citoyenneté. Ce conseil comprend 15 jeunes. Il s'est peu réuni pendant la crise sanitaire mais a repris du service depuis mi-2021. Ce conseil des enfants et adolescents se réunira en plénière une fois par an avec le conseil des seniors.

12.5 Faciliter le développement des entreprises à Golbey

La compétence économique est aux mains de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et une bonne coopération commune – CAE est indispensable pour favoriser le développement économique. Les zones d'activités sont de la compétence de la CAE et de nombreuses entreprises se sont implantées au cours des dernières années, contribuant à la vitalité de notre territoire et permettant à la population d'avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Dès qu'un entrepreneur a un projet pour installer son activité sur la commune, il s'adresse à la mairie. La Ville favorise les mises en relation propriétaires-bailleurs privés et entrepreneurs puis elle passe le relais à la CAE pour la partie implantation dans une zone économique et pour les « aides économiques ».

Elément de choix d'un site d'implantation, la qualité des infrastructures et des réseaux n'est pas négligeable. La Ville de Golbey a toujours été attentive à la qualité de ses différents réseaux et programme chaque année des travaux de réfection et des investissements conséquents. En outre, la Ville jouit d'une place privilégiée, proche de la RN57.

Un adjoint en charge du commerce et de l'artisanat joue un rôle moteur dans la recherche de nouvelles activités, dans la résorption de la vacance commerciale, à l'instar des missions d'un manager de centre-ville. Doté d'un réseau important, il fait le lien entre les propriétaires de locaux et les repreneurs potentiels. Nous pouvons citer comme exemple, la reprise de l'épicerie du Haut du Gras, dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville où la réouverture a été le fruit de recherches et négociations avec une enseigne nationale pour faire revivre une activité réclamée par les résidents.

Des animations commerciales sont également mises en place par l'agent en charge de la communication et des relations avec les commerçants et artisans pour soutenir à la fois le pouvoir d'achat des ménages et le commerce local (système de tickets à gratter).

13 POUR FAVORISER LE BIEN VIVRE A GOLBEY

Le bien vivre et le vivre ensemble sont essentiels. Ils peuvent être préservés, approfondis et stimulés avant tout par l'action locale et quotidienne.

13.1 Assurer la tranquillité des habitants

L'attente des Golbéens de voir leur sécurité garantie est légitime. La Ville de Golbey est déterminée à faire reculer les incivilités, les trafics de stupéfiants et la petite délinquance. Depuis très longtemps, elle s'est dotée d'une police municipale qu'elle a étoffée ces derniers mois. La police municipale compte trois policiers municipaux et deux agents de sécurité de la voie publique (ASVP). La Ville souhaite recruter un quatrième policier. Ceux-ci sont attentifs à la sécurité des biens, comme à celle des personnes. La police municipale est très présente dans toute la Ville et surtout dans le quartier prioritaire politique de la Ville (QPV) et sur l'aire des gens du voyage pour assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité. La police municipale est armée. Outre la sécurité routière et le stationnement, la surveillance des sorties d'école, le maintien du bon ordre des foires et marchés, elle mène tout au long de l'année l'opération « Tranquillité Vacances » : les citoyens golbéens qui s'absentent plusieurs jours de leur domicile peuvent le signaler à la police municipale qui ira s'assurer tous les jours, à des horaires variables, de la sécurité de la maison et laissera une preuve de son passage.

Les policiers suivent des formations régulièrement.

Le Maire ou son représentant et la police municipale siègent au conseil local de prévention de la délinquance commun avec la ville voisine d'Épinal.

La coopération avec la Police Nationale et les bailleurs sociaux est bonne. La Ville n'a pas souhaité installer des systèmes de vidéoprotection ni de protocole de participation citoyenne. Le quartier prioritaire politique de la Ville du Haut du Gras dispose d'un adulte-relais, dont le contrat est porté par le centre social Louise Michel qui assume un rôle de médiation sociale afin d'assurer un lien quotidien avec les habitants du quartier.

Un conseil citoyen est en place mais ne fonctionne guère faute d'un nombre de membres suffisant. Le bailleur social Vosgelis peut bénéficier d'un abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour son patrimoine situé en QPV qui lui permet de mettre en place des actions spécifiques (surentretien des parties communes par exemple) ou d'aider au financement d'actions menées par le centre social Louise Michel.

Un médiateur est également présent en mairie.

13.2 Mener des actions tous publics et intergénérationnelles

13.2.1 Accueillir les nouveau-nés

La commune est très attentive aux nouveau-nés et aux mamans. Chaque année, lors de la fête des mères, la Ville et le CCAS organisent une cérémonie conviviale au cours de laquelle mamans et bébés reçoivent un présent. C'est l'occasion de rencontres, d'échanges et de convivialité.

De plus en plus de parents ouvrent un compte bancaire à leur enfant dès la naissance. En effet, les membres de la famille déposent traditionnellement un peu d'argent à Noël ou à l'occasion des anniversaires et des fêtes de l'enfant.

Le CCAS envisage pour les années à venir le versement d'une prime sur un livret ouvert au nom du nouveau-né à hauteur de 50 €.

Ce dispositif encouragerait les parents à créer un compte épargne pour leur(s) nouveau(x) né(s) et permettrait l'anticipation du financement du permis de conduire, des études, de la première installation dans un appartement... C'est un excellent moyen d'offrir un compte d'épargne pour plus tard.

Il appartient aux parents de faire la démarche de la création de compte peu importe la banque, du moment qu'un compte existe au nom de l'enfant.

Il est à noter que le Livret A est probablement la solution idéale pour épargner, il est proposé par toutes les banques. Son taux de revenu est modifié chaque année, à la hausse ou à la baisse. Actuellement, sa rémunération est de 0,50 % (selon les banques), non soumise à l'impôt sur le revenu ni aux prélèvements sociaux. Les dépôts peuvent être effectués avec un montant minimal de 10 € jusqu'à un plafond total de 22 950 €.

13.2.2 Organiser des activités pour les enfants



Des projets d'activité sont mis en place pour favoriser la rencontre des enfants de toutes les écoles :

- Spectacle de Noël
- Manifestation des Champs Golots sur la place de l'Eglise,
- la chasse aux œufs de Pâques dans différents parcs de la ville,

- l'organisation d'un « Fort Aventure » au sein du site historique du Fort de la Grande Haye en fin d'année scolaire.
- Un projet de « Fort Escape » pour les adolescents est à l'étude.

13.2.3 La médaille de la famille française

La Médaille de la famille est une distinction créée par décret du 26 mai 1920 sous le nom de « Médaille d'honneur de la famille française ». Depuis le 30 mai 2013, elle honore les parents « élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants de nationalité française, dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles ». La médaille est remise au parent qui en fait la demande. Elle témoigne de la « reconnaissance de la nation », de la joie et de la force qu'apportent de nombreux enfants, de la vitalité et de la richesse que la famille nombreuse apporte à la société.

Les dossiers de demande de médaille sont déposés auprès du CCAS qui note son avis et transmet le dossier pour instruction à l'UDAF. La décision d'attribution de la médaille est prise par le Préfet des Vosges.

Le CCAS organise, à l'occasion de la cérémonie de la fête des mères, une remise officielle de la médaille en présence des personnes récipiendaires et de leur famille. Outre la médaille, la Ville offre un bouquet de fleurs à la maman si elle est demanderesse ou une bouteille de champagne au papa si c'est lui le demandeur mais également une prime à la famille, dont le montant est arrêté par le conseil municipal.

13.2.4 Participer financièrement aux centres aérés et colonies

13.2.4.1 Les participations du CCAS

Le CCAS a également à cœur de permettre aux enfants de fréquenter centres aérés et colonies. Tout enfant golbéen, quelles que soient la situation familiale et les ressources de la famille, doit pouvoir fréquenter les centres aérés de la commune et les colonies.

Ainsi, le CCAS apporte une contribution financière non négligeable qui varie de 20 % du coût du centre à 80 % en fonction des ressources de la famille (la présentation de l'attestation de quotient CAF de moins de 3 mois est obligatoire) et ce pendant 35 jours par an.

De plus, toujours en fonction des ressources familiales, le CCAS permet aux jeunes de partir en colonie de vacances une fois maximum dans l'année sous forme de forfait journalier allant de 5,50 € à 14,50 € par jour.

13.2.4.2 Les colonies apprenantes

Le CCAS de Golbey a adhéré au dispositif des colonies apprenantes à 3 reprises (vacances Toussaint 2020, Été 2021 et Toussaint 2021). Il s'inscrit dans le plan « Vacances apprenantes » aux côtés de l'opération « École ouverte ». Il s'appuie sur le cadre réglementaire et pédagogique des séjours de vacances, des séjours spécifiques sportifs et des chantiers de jeunes bénévoles, régulièrement déclarés en séjours de

vacances auprès des SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) dans les conditions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

L'objectif de ce dispositif est de donner l'opportunité aux enfants et aux jeunes scolarisés sur le territoire de renforcer leurs apprentissages pendant les vacances d'été afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire tout en découvrant des activités de loisirs variées.

Des publics prioritaires sont ciblés : mineurs des zones de revitalisation rurale (ZRR), mineurs issus de familles isolées, monoparentales ou en situation économique précaire, mineurs en situation de handicap, enfants des personnels indispensables à la gestion de crises sanitaires, enfants des familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion suffisante pour l'enseignement à distance, mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et surtout Mineurs domiciliés en quartiers politique de la ville (QPV).

Dans ce cadre, l'État s'engage, pour ces publics prioritaires, à prendre en charge les frais de séjour jusqu'à 500€ par mineur et par semaine. Si les séjours dépassent une semaine il convient d'appliquer le tarif de 60 € par jour supplémentaire pour un maximum de 180 € pour les associations prescriptrices. Le CCAS doit participer à hauteur de 20 % minimum du prix du séjour, le restant étant pris en charge par les services de l'État.

En 2021, 16 jeunes ont bénéficié du dispositif.

13.2.5 Distribuer des bons d'achat passage en 6^{ème}

Compte tenu de l'importance des familles monoparentales et de l'augmentation du taux de pauvreté, le CCAS a souhaité renforcer le pouvoir d'achat des familles ayant un enfant devant faire son entrée au collège.

C'est ainsi que pour le passage en 6ème, le CCAS adresse à la centaine de familles dont un enfant fréquente le collège pour la première fois (peu importe s'il s'agit du collège golbéen ou non) des bons d'achats à valoir sur le rayon fournitures scolaires. Ce bon, d'une valeur de 45€, permet à toute famille golbéenne de bénéficier d'une aide financière peu importe ses revenus, compte-tenu de la longue liste de fournitures scolaires demandée. Cette mesure est pérenne, les bons sont envoyés au domicile des parents début juillet.

13.2.6 Permettre la participation aux voyages scolaires

Cette aide est instituée pour apporter une aide financière aux familles qui ne peuvent acquitter leur part pour la participation de leurs enfants scolarisés en collèges et lycées aux voyages scolaires organisés par l'établissement et impliquant un séjour de plusieurs jours.

La participation du CCAS est calculée forfaitairement et le montant alloué est égal à un pourcentage du prix moyen d'un voyage scolaire fixé à 300 €.

Toute famille golbéenne peut y prétendre, sous condition de ressources. La participation du CCAS est fixée selon le quotient familial établi par la CAF.

Quotient	Pourcentage de participation	Montant maximum de l'aide
Quotient inférieur à 470 €	Participation égale à 80% du coût du voyage plafonné à 300 €	240 €
Quotient de 471 à 590 €	Participation égale à 60%	180 €
Quotient de 591 à 709 €	Participation égale à 30%	90 €
Quotient supérieur à 710 €	Forfait	50 €

13.2.7 Favoriser l'autonomie des jeunes

La jeunesse est l'avenir de notre commune. Il faut lui donner toutes les chances de réussir. C'est dans ce sens que la commune encourage l'excellence.

13.2.7.1 Récompense bacheliers mention TB

Depuis 2014, l'adjoint aux affaires scolaires, en lien avec le CCAS, organise une réception au cours de laquelle sont accueillis les jeunes bacheliers ayant obtenu la mention « Très Bien ». Cette cérémonie, organisée en fin d'année (début des vacances de Noël), soit presque 6 mois après l'obtention du précieux sésame d'entrée vers l'enseignement supérieur, se déroule en présence des familles et chaque jeune a l'occasion de présenter la voie d'études qu'il a choisie. Sont également associés les bacheliers mention TB des années précédentes qui peuvent témoigner de leur réussite d'études. A cette occasion une prime de 150 € est virée directement sur le compte du bachelier.

13.2.7.2 Bourse communale étudiants

L'autonomie s'acquiert par l'acquisition de compétences. Pour favoriser la poursuite d'études supérieures, le CCAS octroie une **bourse communale aux étudiants** des familles les plus modestes. Cette bourse communale vient compléter ou non la bourse d'état. Elle est versée mensuellement tout au long du cycle d'études supérieures, que ces études se déroulent au sein de l'agglomération d'Epinal ou hors agglomération. Une trentaine d'étudiants en profite chaque année et permet de faire face à des dépenses de loyer ou de nourriture. Des conditions spécifiques sont à remplir, à savoir être golbéen depuis au moins 3 ans (avoir son habitation principale à Golbey personnelle ou chez les parents), poursuivre des études supérieures après l'obtention d'un BAC, avoir moins de 26 ans ou terminer son cursus scolaire engagé.

Cette bourse tient compte des ressources de la famille et du lieu de localisation des études. Son montant mensuel maximal est de 298 €. Elle est versée mensuellement depuis octobre 2021 et le budget annuel consacré à cette aide est d'environ 40 000 €.

Actuellement, le calcul de la participation du CCAS est égal à la bourse communale :

- Moins la bourse d'Etat
- Moins la participation familiale

- Moins les salaires perçus par l'étudiant au cours de l'année scolaire (cas d'un « surveillant » par exemple) : il est tenu compte d'une pension alimentaire égale aux revenus perçus avec un maximum égal à 1/3 du SMIC brut.

Le quotient familial est déterminé par les revenus imposables de la famille ainsi que les allocations familiales et les revenus de l'étudiant dans le cas cité ci-dessus, diminués des charges fixes (soit 416 € + 250 € pour famille monoparentale) et divisé par le nombre de personnes au foyer.

La participation personnelle est calculée forfaitairement et le montant mensuel est égal à un pourcentage du quotient familial.

Quotient inférieur à 618 €	Participation familiale égale à 50% du Q.
Quotient de 619 à 718 €	Participation familiale égale à 60% du Q.
Quotient de 719 à 818 €	Participation familiale égale à 70% du Q.
Quotient supérieur à 818 €	Participation familiale égale à 80% du Q.

Nous pouvons distinguer deux cas différents :

1/ Les élèves qui effectuent des études à l'extérieur d'Épinal :

Pour le calcul, le montant de base de la bourse communale est fixé à 768 € par mois. La participation mensuelle du CCAS est limitée à 298 € au maximum. Cette participation valable pour les deux cas est égale à :

Bourse communale moins (bourse d'Etat + participation familiale) et ceci pour 9 mois de scolarité

2/ Les élèves effectuent des études à Epinal et environs :

Le montant de base de la bourse communale est fixé à 464 € par mois et la participation mensuelle du CCAS est limitée à 177 € au maximum.

13.2.7.3 Bourse au permis de conduire

Afin de favoriser l'autonomie et la mobilité des jeunes, le CCAS déploie depuis 2015 une aide au permis de conduire pour tout golbéen âgé de 16 à 25 ans, permettant également l'apprentissage par la conduite accompagnée. Une aide minimale de 100 € est attribuée à tout jeune golbéen quels que soient ses revenus et cette aide est progressive pour les familles disposant de faibles ressources. Elle peut atteindre 800 € selon le quotient CAF des parents. Cependant, cette aide est subordonnée à l'accomplissement d'heures de citoyenneté au profit de la collectivité ou des associations de la cité, le nombre d'heures variant selon le montant octroyé. La bourse est versée directement à l'auto-école, un premier versement intervenant lors de l'obtention du code si celui-ci a été passé au sein de l'auto-école et le solde au passage de l'examen pratique de la conduite ou lors de la délivrance de l'attestation de fin de formation de conduite accompagnée. Il est bien évident que la famille ou le jeune doit s'acquitter de la part restant à sa charge avant que le CCAS ne solde son aide.

Les heures de citoyenneté demandées aux jeunes peuvent être accomplies au sein des services de la mairie (administratifs ou espaces verts) mais également auprès du centre social Louise Michel ou de l'association Golbey Animation mais également d'autres associations comme l'association de la mémoire collective ou autres. Cette aide est assez peu sollicitée compte tenu du potentiel mais l'obligation d'accomplir des heures de citoyenneté est sans doute un frein pour les jeunes. En outre, les jeunes ont l'obligation de passer le permis de conduire dans les 24 mois de la demande. Ce délai a été allongé avec la crise sanitaire mais certains jeunes apparaissent peu motivés.

La participation du CCAS est calculée forfaitairement et le montant alloué est égal à un pourcentage du prix moyen d'un permis de conduire plafonné à 1 000 €.

QUOTIENTS	Pourcentage de participation	Montant maximum de l'aide	Nombre d'heures*
Quotient inférieur à 470 €	Participation égale à 80 % du coût du permis	800 €	60
Quotient de 471 à 590 €	Participation égale à 60 %	600 €	50
Quotient de 591 à 709 €	Participation égale à 30 %	300 €	40
Quotient supérieur à 710 €	Forfait	100 €	14

***Nombre d'heures plafonné à 30 h pour les jeunes âgés de moins de 18 ans**

13.2.7.4 Aide aux transports

La compétence Transports relève de la communauté d'agglomération d'Epinal qui a passé un marché avec la société KEOLIS. Le transport est gratuit jusqu'à l'âge de 11 ans. Le CCAS participe à environ 50 % du coût des Pass annuels (66,00 € pour le jeune au lieu de 131,00€) et des Pass 10 voyages pour les scolaires (2,20 € pour le jeune au lieu de 4,80 €) jusqu'à l'âge de 18 ans. Il suffit de résider sur Golbey et pour les collégiens et lycéens de produire un certificat de scolarité. Cette participation cesse au moment où les jeunes entrent en études supérieures.

Pour lutter contre la précarité étudiante et aider les jeunes dans leur mobilité, le CCAS souhaiterait s'investir également auprès de ce public.

Le CCAS envisage d'étendre l'offre aux étudiants de moins de 26 ans ainsi qu'aux apprentis golbéens suite à des constats sur la précarité étudiante, phénomène très probablement aggravé par la crise sanitaire causant par exemple l'interruption des activités rémunérées des étudiants.

Il est envisagé (sous réserve de l'accord de la Communauté d'Agglomération d'Épinal), sur présentation du certificat de scolarité et quel que soit le cursus et le lieu des études, dans la mesure où ils empruntent les transports interurbains de Keolis (Imagine), de participer pour les étudiants et apprentis à environ 30% sur le Pass annuel (92,00 € pour l'étudiant ou apprenti golbéen, 39,00 € à charge pour le CCAS) et sur le Pass scolaire 10 voyages (3,30 € pour l'étudiant ou apprenti golbéen, à charge 1,50 € pour le CCAS).

13.2.8 Développer le lien intergénérationnel et lutter contre l'isolement

A l'image des *Repair Café*, le CCAS envisage de mettre en place des *cafés tricot* qui seraient prétexte à échanger et discuter de sujets d'actualité.

Les fêtes de fin d'année, à l'occasion de Saint-Nicolas et Noël, sont l'occasion de spectacles ludiques pour les enfants scolarisés à Golbey, mais également au sein des foyers d'hébergement de personnes âgées. La ville a redoublé d'efforts pour les décorations de la Ville qui enchantent les habitants.

13.2.8.1 Développer le lien intergénérationnel par le biais de projets...

Le CCAS, chaque année, propose plusieurs projets dans le but d'obtenir des financements. Ces projets concernent la plupart du temps le public « seniors », mais le CCAS met en œuvre des projets pour justement ouvrir ce public à d'autres, notamment les jeunes.

En 2018, suite à une subvention de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Vosges (CFPPA 88), des ateliers informatiques ont été initiés entre les jeunes et les seniors. Les ateliers se déroulaient au CCAS sur le temps du périscolaire du soir et nos jeunes golbéens sont devenus des professeurs le temps de deux heures par séance. Ce projet a globalement plu malgré une rapidité certaine qu'ont les jeunes vis-à-vis de l'outil informatique, les seniors ayant plus de complexes avec celui-ci.

En 2021, la CFPPA 88 a lancé un nouvel appel à projet et le CCAS a répondu de nouveau, notamment avec un projet intergénérationnel en lien avec le Centre Social Louise Michel et l'association Golbey Animation.

Le CCAS de Golbey loue 40 parcelles de jardins communaux à ses administrés. Il est constaté que chaque année, des parcelles sont laissées partiellement en friche et sont donc relouées à d'autres golbéens l'année suivante. Il est envisagé d'utiliser une parcelle afin d'en faire un potager intergénérationnel. Des seniors souhaiteraient louer une parcelle de jardin mais il est parfois compliqué, selon l'âge, de s'occuper seul de tout un terrain. Ce projet intergénérationnel combinait deux intérêts partagés, un pour le jardinage et un autre pour l'informatique. En effet, le CCAS imagine un projet qui implique un échange entre les générations et non juste une rencontre.

La parcelle serait cultivée conjointement par des seniors et des jeunes. Des photographies seraient prises tout au long de la saison de jardinage pour voir l'évolution des jardins. L'idée serait d'inclure ces photographies dans un livre de recettes créé sur informatique (prétexte pour utiliser le traitement de texte,

la retouche de photos etc.). Les jeunes étant familiers de l'outil informatique, nous souhaitons qu'ils initient nos aînés à effectuer des tâches simples (saisie de texte, insertion d'une photographie...) en lien avec la conseillère numérique.

La finalité du projet vise à mettre en évidence le travail en commun entre seniors et jeunes, mais aussi permettre aux deux générations d'apprendre l'une de l'autre. Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire, le projet n'a pas pu être mis en place en 2021 mais il sera expérimenté dans les années à venir.

13.2.8.2 Et surtout lutter contre l'isolement

Lutter contre l'isolement social nécessite, pour faciliter les rencontres, de renforcer le système relationnel en développant les interactions et la participation des personnes. L'engagement volontaire des citoyens, des personnes concernées elles-mêmes, des habitants, des voisins est essentiel.

L'isolement social a un impact certain sur la santé des seniors, que ce soit au niveau physique ou mental. En plus d'augmenter le risque de maladies chroniques (vasculaires ou cardiaques), il peut aussi conduire à une malnutrition, une mauvaise qualité de sommeil ou encore des pensées suicidaires.

Alors de quelle manière le CCAS peut-il aider à lutter contre l'isolement sur son territoire ? Cela passe évidemment par les actions qu'il mène tout au long de l'année, mais cela va encore plus loin, notamment via une écoute certaine des agents lorsque ces personnes isolées se rendent au CCAS, à des actions coordonnées avec différents partenaires lorsqu'une problématique est repérée, à la mise en place d'Allo'Services (un service à la personne conçu pour les seniors pouvant difficilement se mouvoir notamment pour faire les courses ou les petits travaux), faire le lien avec différents clubs seniors afin de les y diriger, le portage de repas à domicile...

Les actions du CCAS ne se cantonnent pas qu'à l'aide sociale légale, à de l'action sociale ou à de l'animation sur son territoire, les liens sociaux qu'entretiennent les agents du CCAS avec nos aînés sont primordiaux car ils sont parfois le dernier lien social qu'ils entretiennent.

13.2.9 Organiser des manifestations tous publics

Une politique culturelle engagée s'est développée ces dernières années pour répondre à la demande des administrés : concerts d'artistes et spectacles au centre culturel et d'animation où nous avons pu accueillir Amir ou Patrick Sébastien pour ravir petits et grands ! Ce sont également les concerts d'été en centre-ville mais également déconcentrés dans différents quartiers tels que Les Blancs Champs ou Le Haut du Gras, le cinéma en plein air où chaque fin d'été, petits et grands se retrouvent dans la cour de l'école Jean de la Fontaine pour une projection d'un film culte ! Une programmation des événements sur un temps plus long est souhaitable.



La culture est également mise à l'honneur avec la restauration du Fort de la Grande Haye par une équipe de passionnés qui jouit de la mise à disposition de l'équipement acquis sur l'Armée : un travail titanesque est en phase de réalisation pour rendre à cet édifice son attrait et intérêt, tant architectural qu'historique, avec le soutien de la ville et de la fondation du patrimoine. Ce fort peut accueillir des manifestations très diverses.

Le printemps avec son lot de manifestations, d'abord les Champs Golots sur la place derrière l'Hôtel de Ville où chaque enfant, élève peut faire admirer son œuvre flottant, puis la Fête du Papier, où la découverte du papier sous toutes ses formes et thèmes est abordée et enfin le festival Golbéologie : premier du nom en 2021, il est amené à faire découvrir à chacun l'économie sociale et solidaire sous toutes ses formes, l'écologie dans ses moindres recoins, animé et présidé par un personnage illustre. La fête de la Musique où nous pouvons découvrir les reprises d'artistes, les groupes et la fanfare locale à chaque coin de rue, sur chaque place, près de chaque terrasse lors d'une soirée en plein solstice d'été.

Chaque jeudi de l'Ascension se déroule la traditionnelle foire aux beignets râpés inaugurée par le Maire et à laquelle participent de nombreuses confréries de la France entière voire de l'Europe.

L'été est également propice à l'installation de marchés estivaux. La mairie organise le vendredi soir, tous les quinze jours, de mi-juin à août, le marché des Acacias où commerces alimentaires, artisans et animations pour les enfants se côtoient.

Enfin, le traditionnel défilé de Saint Nicolas, saint patron des enfants le dernier weekend de novembre où chacun est amené à découvrir les décorations et illuminations de fin d'année tout en suivant le cortège d'une trentaine de chars, plus magiques les uns que les autres.

Les délégués de quartier, volonté de la mairie, sont des relais d'information de la population. Ils sont dynamiques et n'hésitent pas à mettre en place de nombreuses activités : fête des voisins, soirée Halloween, marche découverte etc.

13.2.10 Mettre à disposition des jardins communaux

Discrètement nichées en léger retrait de la rue de Grandrupt, le long du ruisseau, la commune dispose de 40 parcelles de jardins. Ces parcelles sont équipées d'un petit chalet qui peut accueillir tout le matériel et les accessoires nécessaires à l'entretien des jardins.



Ces cabanons sont parfaitement alignés de part et d'autre d'un large chemin gravillonné. En outre, des puits, alimentés par le ruisseau Grandrupt sont répartis pour permettre à chaque jardinier d'arroser ses plantations.

Ces parcelles sont proposées à la location aux golbéens ne disposant pas de jardin privatif. Tout golbéen intéressé adresse un courrier de demande au CCAS. Les parcelles sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes. Le prix de la location annuelle est fixé à 5 €. Une caution de 30 € est

demandée lors de la location (restituée en fin de location) pour garantir le bon état du cabanon. Le locataire se voit remettre un règlement intérieur qu'il signe ; il s'engage à entretenir la parcelle et ne pas causer de nuisances. Régulièrement, la responsable du CCAS se rend aux jardins communaux pour vérifier l'entretien complet des parcelles. Si celles-ci ne sont pas suffisamment entretenues, un courrier est adressé à l'utilisateur pour qu'il remédie à la situation. A défaut la parcelle lui est retirée et attribuée à un nouveau locataire au printemps suivant. Un état des lieux de sortie est réalisé.

Chaque année, les locataires des jardins sont contactés pour connaître leur souhait de renouveler ou non la location l'année suivante. En effet, il reste prioritaire pour conserver sa parcelle dans la mesure où il a fourni des efforts pour l'entretenir. S'il souhaite abandonner la parcelle, celle-ci est attribuée au suivant sur la liste d'attente.

Les agents municipaux peuvent être sollicités pour remettre en état une parcelle non suffisamment entretenue afin d'en faciliter le défrichage.

13.2.11 Etre attentif au cadre de vie

Comme tout un chacun, l'environnement et le cadre de vie sont une priorité pour nos habitants. Des voiries propres et entretenues, des massifs floraux multicolores, des pelouses tondues et des haies élaguées sont nécessaires au bien vivre ensemble. Le service « cadre de vie » est chargé chaque jour de l'entretien des espaces publics, parcs et jardins, trottoirs et routes pour que chaque golbéen se sente en sécurité, pleinement satisfait, dans une cité où il fait bon vivre. Mais les Golbéens sont également sollicités : la pose ces dernières années de « canisac » illustre bien cette volonté d'associer la population, pour une responsabilité conjointe et commune de chacun.

Le traditionnel concours des maisons et balcons fleuris, reconduit et renouvelé chaque année est dans cette philosophie : associer les habitants au cadre de vie de leur quartier, de leur rue. Clôturé par une cérémonie très conviviale en Mairie, chaque lauréat reçoit un prix symbolique, comme un remerciement à cette initiative et cet investissement à la vie de la cité.

Un concours, sur le même principe que les balcons fleuris, pourrait concerner les décorations de fin d'année avec un prix symbolique aux habitants ayant fait un effort de décoration nocturne sur sa maison ou dans son jardin. Depuis plusieurs années, la Ville illumine de plus en plus de quartiers avec des guirlandes lumineuses LED moins énergivores mais également avec des objets confectionnés par les ateliers municipaux de la ville (menuisiers notamment).

La Ville soutient également la société des fêtes qui organise depuis quelques années un marché de Noël dans l'esprit traditionnel des marchés de Noël très prisés dans l'Est de la France. Sur la place de la Mairie, cette manifestation est très attendue des enfants qui peuvent rencontrer le Père Noël et se faire photographier : toujours des bons moments de partage et de tendresse chez les plus petits. Depuis 2021, un marché de Noël se tient sur les 4 week-ends du mois de décembre, correspondant à la période de l'Avent. Chacun va pouvoir déguster vin chaud, jus de pomme chaud, bretzel mais également éléments de décorations artisanaux, autour de chalets et illuminations et animations pour l'évènement, tout est fait pour nous rappeler l'esprit de Noël.

13.2.12 Permettre l'accès aux droits

La mairie de Golbey met à disposition dans ses locaux un bureau au profit de l'association de défense des consommateurs qui organise des permanences tous les 15 jours pour renseigner les consommateurs sur leurs droits. Cette permanence est très fréquentée, preuve qu'elle répond aux besoins.

13.3 Permettre l'accès aux loisirs, sports et à la culture

Parce que l'accès à la culture et aux loisirs est un levier d'insertion sociale, la Ville souhaite mettre à disposition des associations sportives et culturelles des équipements décents mais également accompagner financièrement tous les golbéens dans l'exercice de leurs activités sportives et culturelles.

13.3.1 Des équipements structurants

La Ville compte un gymnase « COSEC » situé au Haut du Gras et plusieurs salles qui servent aux activités des associations locales. La Ville envisage de construire un complexe multi-activités qui pourrait servir à la fois de « gymnase » en mesure d'accueillir des tournois sportifs mais également une salle de spectacles pour accueillir des concerts, pièces de théâtre, manifestations ludiques. Ce projet ne verra pas le jour avant plusieurs années. Aussi est-il envisagé de construire un nouveau gymnase qui répondrait aux besoins de salle des associations sportives golbéennes.

Indépendamment de la fréquentation de clubs sportifs largement soutenue financièrement, la Ville souhaite également encourager l'exercice physique. C'est dans cette optique qu'elle a mis en place, dans des îlots de verdure, des agrès en libre-service : rameur, marcheur double, push pull, balancelle, vélo, barreux, abdos. Les usagers ont également la possibilité de télécharger une application freetness mise au point par les concepteurs de ces agrès.

Afin de favoriser les mobilités douces, la Communauté d'Agglomération a installé à plusieurs endroits de la ville, choisis en concertation avec la Mairie, des stations de vélos électriques. Ceux-ci sont proposés à la location pour un coût très modique.

Des bornes de rechargement électrique à grande puissance pour les véhicules seront également déployées.

13.3.2 Le soutien aux associations golbéennes

La ville de Golbey compte de nombreuses associations qu'elles soient culturelles, de loisirs ou sportives. Elles sont en mesure d'offrir de multiples activités aux golbéens. La Ville consacre un budget important de subvention aux associations afin de leur permettre de fonctionner. Certaines associations utilisent les infrastructures et équipements de la Ville. Des améliorations sont apportées régulièrement. Afin de faire face à la demande croissante de locaux de la part des associations ou clubs sportifs, la construction d'un nouveau gymnase est envisagée comme évoqué ci-dessus.

13.3.3 Une aide à l'acquisition des licences sportives

Le développement de la pratique sportive contribue au bien-être physique et psychique autour de valeurs collectives fortes, et participe au dépassement de soi. Le sport est un formidable moyen d'expression, un vecteur de lien social, qui contribue à réduire les inégalités.

La Ville compte beaucoup de clubs de sport et d'associations. Souhaitant favoriser la pratique d'une activité sportive, favorable à la santé, elle apporte une aide financière en participant au coût de la licence. Il est à noter que cette aide existe également pour les autres activités de loisirs et culturelles.

Depuis près de dix ans, la ville s'est lancée dans une politique d'aide aux licences pour ses nombreux licenciés auprès des clubs locaux d'une part et récemment auprès des clubs sportifs des communes limitrophes, dont l'activité n'est pas présente sur le territoire communal, d'autre part. Chaque adhérent, mineur ou majeur peut, sur simple demande, sans condition de ressources, bénéficier d'une aide financière déduite de sa cotisation, prise en charge par la ville de Golbey qui rembourse le club sportif, de loisir ou culturel selon des grilles tarifaires établies par le conseil municipal. Cette aide directe aux adhérents vient compléter l'aide financière déjà apportée en numéraire et en nature aux nombreux clubs golbéens avec la mise à disposition d'infrastructures nombreuses et de qualité.

La Communauté d'Agglomération d'Epinal et ses partenaires, dont les trois principaux bailleurs des Vosges : Vosgelis, Epinal Habitat et le Toit Vosgien, le Comité Départemental Olympique et Sportif, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales ont uni leurs forces pour mener des actions innovantes intervenant sur le champ du sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité. Pour mener ces actions, des partenaires/prestataires spécialisés implantés à l'échelle départementale ont été choisis :

- l'UFOLEP des Vosges, Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
- APS, Activité et Pratique Sportives des Vosges.

Précisément, les actions ont pour objectifs :

- A travers la pratique d'activité physique, d'identifier et développer les compétences des personnes éloignées de l'emploi et/ou de l'emploi marchand
- Puis de rapprocher les compétences sportives des compétences professionnelles requises pour accéder à l'emploi
- Avant de permettre la découverte de sports olympiques ou para-olympiques
- Pour susciter les prises de licences
- En enfin, susciter le soutien des athlètes français aux jeux olympiques 2024 par le public français.

Le public visé est constitué de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, jeunes majeurs de moins de 25 ans, femmes inactives (2 femmes sur 10), travailleurs en insertion, toute personne éloignée de l'emploi durablement.

Les actions se déroulent au sein des quartiers H.L.M. du territoire. Parmi les quartiers cibles, les quartiers H.L.M. en quartier « Politique de la Ville » sont ciblés et le secteur du Haut du Gras en fait partie. Ce choix est motivé par trois raisons :

- Les personnes au RSA et les jeunes de moins de 25 ans sont fortement représentés dans le parc H.L.M., comme les demandeurs d'emploi
- Les bailleurs seront de bons relais locaux pour la communication et connaissent l'occupation de leur parc facilitant le choix des sites
- L'équipe d'éducateurs socio-sportifs se déplacera au plus près des publics cibles pour réduire l'impact écologique du projet par la réduction des déplacements.

La tenue des jeux olympiques en France en 2024 pourrait permettre de dynamiser la pratique sportive et la prise de licences et ainsi favoriser l'amélioration de la santé des publics cibles des actions, public le plus fragile. L'UFOLEP équipe une camionnette dédiée avec du matériel adapté à la pratique sportive de débutants et de personnes avec handicap. Avec une camionnette, l'UFOLEP se rend au plus près des habitants éloignés de l'emploi, souvent peu mobiles et n'ayant pas le budget pour prendre une licence sportive sans certitude sur leur capacité à tenir l'engagement. En fin de session, APS réalise un bilan de sortie et mesure les différences sur la forme physique et psychique de chaque personne ayant réalisé les 10 séances.

Malheureusement, l'action ne rencontre pas encore le succès escompté.

13.3.4 L'existence de boîtes à livres en accès libre

Depuis 2018, la Ville de Golbey a mis en place à plusieurs endroits des boîtes à livres. Le principe d'une boîte à livres est simple : quelqu'un dépose un livre en bon état dans la boîte. En échange, il choisit et emporte gratuitement un autre livre se trouvant dans celle-ci. Il n'est pas obligatoire de déposer ni d'emporter. Les livres ont ainsi de multiples vies. Des élus de la municipalité ont en charge la vérification et le renouvellement des livres. L'objectif est de donner goût à la lecture aux plus jeunes mais également permettre aux familles modestes de découvrir des nouveaux romans.



13.3.5 La mise en place d'un Pass culture

Le *Pass Culture* est né de la volonté du Gouvernement de mettre à disposition des jeunes de 18 ans un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Ce Pass, initialement réservé aux jeunes de 18 ans, pour un montant de 300 € va être étendu aux jeunes de 15 à 17 ans. À partir du 1er janvier, les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande pourront bénéficier de 20 euros l'année de leurs 15 ans, 30 euros l'année de leurs 16 ans et 30 euros l'année de leurs 17 ans. Au total, le dispositif permet aux jeunes d'avoir accès à 380 euros de produits et activités culturels. Or l'éveil à la culture doit se faire bien plus tôt. Pour réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles,

il est indispensable de mettre en place des politiques de démocratisation dotées de moyens plus importants en direction des publics les plus jeunes car les pratiques culturelles sont toujours fortement liées au niveau de vie. Il convient d'éveiller les jeunes le plus tôt possible.

Aussi, il est envisagé de créer un Pass culture pour tous les jeunes golbéens âgés de 12 ans révolus à l'année des 14 ans. Le principe serait celui d'un chèque culture qui pourrait être présenté dans les musées, librairies, cinémas, pour l'acquisition de places de concerts etc.

Le Conseil d'administration du CCAS en fixera les conditions précises mais l'objectif est de délivrer un chèque culture par année civile.

13.4 Favoriser le bien vieillir

On note une tendance au vieillissement de la population, notamment au centre de la cité. L'isolement des seniors est une problématique particulière sur la commune, tout autant que leur fragilité économique.

La Commune compte 2 deux foyers logements et un habitat seniors au sein de la « Villa du Colonel », immeuble réhabilité par la Ville et aménagé pour des seniors avec la mise à disposition d'une salle de convivialité comme dans les foyers logements.

Le CCAS souhaite mieux connaître les besoins des seniors et approfondir les actions à imaginer pour les personnes âgées. De nombreux axes de travail ont été définis.

13.4.1 Actualiser le registre des personnes vulnérables

Le CCAS a mis en place en 2020 un registre des personnes vulnérables. Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. C'est pourquoi, le CCAS de la Ville de Golbey est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence. En cas de canicule notamment, le registre permet au CCAS de contacter régulièrement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes âgées, handicapées ou isolées. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile). L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en complétant un formulaire ou en contactant le CCAS.

Le CCAS souhaite réaliser annuellement une campagne d'information auprès des personnes concernées pour les inviter à s'inscrire sur le registre ou à actualiser les données les concernant si leur inscription est

déjà réalisée. Le CCAS n'a enregistré que très peu de personnes sur ce registre. Il est donc indispensable de mieux le faire connaître, voire d'inscrire les personnes que le CCAS estimerait vulnérables.

13.4.2 Faire vivre le conseil municipal des seniors

Un conseil municipal des seniors a été installée en septembre 2020 mais avec les périodes successives de confinement, ce conseil ne s'est réuni qu'une fois depuis son installation.

Celui-ci est composé d'hommes et de femmes âgées de plus de 75 ans. Le *Conseil Municipal des Seniors* se définit comme une force de réflexion et de proposition. Il n'a pas de pouvoir décisionnel. Il peut être sollicité sur n'importe quelle question d'intérêt général se rapportant à la commune. Il se prononce sur des dossiers ou des projets soumis par la municipalité ou émanant du conseil lui-même.

Le *Conseil Municipal des Seniors* a une mission de conseil auprès de la municipalité. Il travaille en toute indépendance dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensées et d'opinions. Ses membres s'interdisent tout prosélytisme philosophique, religieux, politique et tout procès d'intention dans le cadre de ses débats. Ce conseil peut comporter jusqu'à 29 membres même s'il n'en compte effectivement qu'une douzaine aujourd'hui.

13.4.3 Les voyages seniors, opportunité de partenariat avec le CCAS d'Épinal

Depuis plusieurs années, un partenariat s'est instauré entre le CCAS de la Ville d'Épinal et le CCAS de Golbey permettant aux seniors golbéens de se joindre à un séjour « Seniors en vacances » porté par le CCAS d'Épinal, en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances. Ces voyages permettent de créer du lien social entre les seniors de plusieurs communes en leur permettant de voyager en toute sécurité grâce à la présence d'un référent sanitaire et de l'animateur du CCAS d'Épinal. Les sorties organisées ont permis de découvrir le Jura, l'Alsace, Paris...

Chaque année, une douzaine de seniors golbéens participent à cette sortie. Outil de lutte contre l'isolement, ce partenariat sera pérennisé dans la mesure où il satisfait les seniors golbéens.

13.4.4 Développer la communication auprès des personnes âgées

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, il est nécessaire de les informer des actions menées par la Municipalité et le CCAS et de les convier aux ateliers mis en place.

La commune utilise ses supports traditionnels de communication : panneau d'affichage lumineux au carrefour de la mairie et de l'Eglise, bulletin mensuel remis dans les boîtes aux lettres de tous les golbéens, publication sur le site Internet de la Ville et page Facebook, communiqué dans la presse quotidienne régionale. Malgré cela, nous nous apercevons que les informations publiées ne sont pas connues.

Nous avons expérimenté un envoi postal à l'occasion du repas des Aînés et si l'information a progressé, il s'avère qu'elle est loin d'être optimale. Cette information porte essentiellement sur la mise en place

d'actions au profit des seniors, notamment l'organisation d'ateliers collectifs pour lesquels l'inscription est obligatoire.

Cependant, il est constaté que lorsqu'une action est en place depuis des années et qu'elle plaît aux seniors, le public est présent en grand nombre notamment lorsqu'il s'agit du traditionnel repas des Aînés (à partir de 70 ans) ou le goûter des Aînés (à partir de 65 ans).

13.4.5 Anticiper le vieillissement pour permettre le maintien à domicile

Alors que l'espérance de vie a considérablement augmenté ces dernières années et qu'elle continuera de croître, certaines problématiques comme le vieillissement de la population inquiètent. En effet, au 1er janvier 2019, 13,4 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 20 % de la population (d'après l'Insee). 1/5 représente une part conséquente de la population, ce sont autant de personnes à qui il faut permettre de rester à domicile, mais ce maintien a un coût. Dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), Jean Castex, Premier Ministre, a justement annoncé en septembre 2021 un financement public minimum pour tous les services à domicile, un financement de l'ordre de 240 millions d'euros en 2022. L'objectif est que la seule solution ne soit pas, si les seniors en ont les moyens, d'aller en EHPAD. Autant dire que l'État met les moyens à disposition pour maintenir le plus possible nos aînés à domicile.

13.4.5.1 La téléassistance

La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile notamment en cas de chute, malaise... Et ce 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La personne contacte un téléopérateur en appuyant sur un médaillon ou une montre qu'elle porte en permanence. Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur contacte un proche de la personne âgée, ou déclenche une intervention pour porter assistance à la personne âgée.

Le CCAS est en mesure de renseigner les personnes âgées sur les systèmes de téléassistance mis en place par les partenaires dont deux se sont fait connaître : Présence Verte et Filien ADMR, qui font part au CCAS de leurs prestations et grilles tarifaires.

13.4.5.2 L'organisation d'ateliers collectifs variés

Le CCAS de Golbey est amené à mener des actions pour aider les seniors à mieux appréhender la vieillesse et leur donner les clés pour une meilleure autonomie. Comme évoqué précédemment, le CCAS développe chaque année plusieurs projets sur différentes thématiques et avec différents partenaires grâce au soutien de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

C'est ainsi qu'ont pu être organisées des sessions de remise à niveau du code de la route afin de rouler en toute sécurité mais également des ateliers sur la nutrition, ou sur l'art d'être grand-parent. Des conférences santé peuvent également être mises en place pour sensibiliser au dépistage de certaines pathologies.

13.4.5.3 Apporter une aide financière aux retraités les plus modestes

Il est constaté, notamment par le Secours Catholique, un appauvrissement progressif des personnes âgées. Les retraites et les aides de l'État ne suffisent parfois plus à faire face au coût de la vie, et de nombreux seniors se trouvent entraînés vers l'isolement et l'exclusion.

Petites retraites, logements vétustes, coût élevé de la prise en charge et de la santé : de nombreuses personnes âgées connaissent aujourd'hui des difficultés. Et cette précarité financière se double souvent d'une précarité sociale.

13.4.5.3.1 Minimum Social Garanti

Selon l'Insee, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre si les revenus dont il dispose sont inférieurs à environ 60 % du niveau de vie médian de la population. Ce niveau de vie médian est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population française.

Le Minimum Social Garanti (MSG) est une aide financière trimestrielle garantissant aux seniors golbéens de plus de 65 ans dont les ressources sont inférieures à 65,5 % du SMIC brut, un complément de ressources pour porter leurs revenus à 65,5% du SMIC brut. Cette aide est réévaluée à chaque augmentation du SMIC.

En 2021, ce sont 35 golbéens qui ont bénéficié de cette aide financière, allant de 30 € à 402,93 € au maximum pour une personne seule selon le trimestre, le calcul de l'aide étant déterminé selon la revalorisation du SMIC, du montant des retraites perçues...

13.4.5.3.2 Allocation forfaitaire

Pour les seniors, le montant faible des retraites mais aussi celui du minimum vieillesse dit ASPA (Allocation de Soutien aux Personnes âgées, d'un montant maximum de 906,81 € par mois, donc en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1 041 euros par mois) ne suffisent plus pour vivre décemment.

L'allocation forfaitaire est une aide attribuée sous conditions de ressources par le CCAS aux personnes d'au moins 65 ans titulaires d'une pension inférieure au montant de l'ASPA (Allocation Solidarité aux Personnes Agées).

Elle est attribuée courant novembre aux seniors percevant moins de 130 % de l'ASPA pour une personne seule soit 3 536,56 € par trimestre au 1^{er} décembre 2021 ou 4 223,46 € pour un couple.

13.4.5.3.3 Pass mensuel transport

Les seniors en situation de pauvreté, qui bénéficient du Minimum Social Garanti, ne disposent pas de véhicule personnel et utilisent les transports en commun. Pour leur permettre de garder une certaine autonomie et une liberté de mouvement, la CCAS prend à sa charge le pass mensuel seniors du réseau de bus Imagine de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Chaque mois, le senior vient recharger son pass au CCAS.

13.4.6 Favoriser des moments de convivialité par des moments festifs

Bien conscientes que ses Aînés devaient être une priorité, les municipalités qui se succèdent organisent des moments conviviaux où le partage, les échanges et le lien sont au centre des préoccupations.

Rassembler, se retrouver autour d'un goûter ou lors d'un repas sont des moments simples mais très attendus pour ces seniors, qu'ils aient 65 ans ou 70 ans. La même ardeur pour chacun à participer, chanter, danser et tout simplement s'amuser, loin des tracas ou souci du quotidien, pour oublier ses maux et douleurs. Deux périodes sont proposées : l'un au printemps avec le goûter où tartelettes préparées par la cuisine centrale, viennoiserie de boulangers locaux et le second à l'automne où un repas préparé par la cuisine centrale ravit un public nombreux de connaisseurs qui vient se distraire au cours d'un après-midi bien rempli.

13.4.6.1 Après-midis récréatifs dans les foyers logements

A l'occasion des fêtes de fin d'année et de la nouvelle année, l'adjointe en charge de la culture prévoit des après-midi récréatifs au sein des 2 foyers logement avec la présence d'un musicien. C'est l'occasion pour ces aînés de profiter d'un moment de convivialité.

13.4.6.2 Vœux doyens-doyennes

A l'occasion de la nouvelle année, une délégation d'élus municipaux se rend au domicile de la doyenne et du doyen de la commune pour présenter officiellement les vœux de la Municipalité en présence de la presse locale. C'est l'occasion d'honorer ces personnes qui vivent souvent seules à leur domicile.

13.4.6.3 Vœux au CHI

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Golbey comporte un EHPAD et une unité de soins de longue durée pour les personnes âgées. Chaque année, une délégation d'élus se rend au CHI pour présenter les vœux de la Municipalité aux résidents golbéens. Cet après-midi de convivialité est apprécié tant des élus que des aînés. Les élus distribuent des cadeaux aux résidents (généralement des produits d'hygiène très demandés) qui partagent ensuite le verre de l'amitié accompagné de gâteaux.

13.4.6.4 Repas et goûter des Aînés

En 1977, la municipalité a décidé d'instaurer ce moment de convivialité qu'est le repas des aînés de la commune. Depuis ce repas a lieu chaque année au mois d'octobre au centre culturel et d'animation, à l'exception de l'année 2020 compte tenu du contexte COVID. Ce repas est offert à tous les seniors golbéens âgés de plus de 70 ans et de leurs conjoints. Le repas est confectionné par la cuisine centrale et les élus municipaux se transforment en serveur d'un jour pour apporter les assiettes à la table des convives. Un



orchestre anime la journée. Ce moment de convivialité réunit 350 personnes et est vivement attendu chaque année. Une tombola est organisée au cours du repas et les gagnants repartent avec un panier garni. Doyen et Doyenne du jour ont également droit à un petit présent.

Au printemps, les aînés de plus de 65 ans, accompagnés de leur conjoint, sont également conviés à un goûter et, tout en dégustant des tartes, profitent d'un après-midi dansant.

Les invitations à ces manifestations sont désormais adressées

aux seniors par courrier postal.

13.4.7 Assurer le portage des repas à domicile

Depuis de nombreuses années, la Ville de Golbey assure un service de portage de repas à domicile pour les seniors âgés de plus de 65 ans. La livraison des repas (en liaison froide avec véhicule frigorifique) est assurée par un prestataire extérieur rémunéré par la Ville. Le service fonctionne 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, toute l'année hors jours fériés. Pour bénéficier du portage des repas, les seniors doivent détenir un compte cantine sur le site Internet de la Ville et programmer leur inscription pour bénéficier d'un repas jusqu'à la veille du jour de livraison souhaité. Les seniors ont la possibilité d'alimenter un porte-monnaie électronique par carte bleue où ils peuvent l'alimenter par remise de chèque au CCAS. Les agents du CCAS ou les agents travaillant en foyer logement peuvent accomplir ces formalités en lieu et place des seniors qui le souhaitent. Une centaine de seniors profite de ce service.

Le menu de tous les repas du mois est consultable sur le site Internet de la Ville mais pour les bénéficiaires du portage les menus du mois leur sont remis directement par le prestataire qui assure la livraison.

Le coût des repas est modique en comparaison des repas fournis par les traiteurs de la place. Le tarif est fixé en conseil municipal et est légèrement supérieur à celui des écoles élémentaires au plus fort quotient familial.

Les personnes qui souhaitent bénéficier des repas mais sans portage peuvent aller chercher leurs plateaux-repas à la cuisine centrale.

Une réflexion est en cours quant au devenir de la cuisine centrale car de gros travaux de réhabilitation seraient nécessaires. Le coût des travaux ne serait pas amorti par le nombre de repas vendus. Le rapprochement avec la cuisine du CHI est une piste de travail envisagée pour l'avenir.

13.4.8 Un service de livraison de courses à domicile et petit bricolage

Le CCAS de GOLBEY a mis en place depuis juin 2018 un nouveau service appelé « Allo Services CCAS Golbey » destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes handicapées. La CARSAT Nord Est a apporté son concours financier pour le démarrage de cette prestation.

Ce service, qui vise à permettre le maintien à domicile des bénéficiaires, consiste en la mise à disposition d'un agent communal pour réaliser des petits travaux de bricolage (changement d'ampoules, de bouteille de gaz, déboucher un évier ...) et de la livraison de courses (produits secs afin d'éviter la rupture de la chaîne du froid ou produits lourds tels que des packs d'eau minérale ou de lait). La prestation est facturée selon un barème progressif en fonction des ressources des bénéficiaires (coût variant de 2.50 € à 11 € par prestation). Ce service a emmagasiné une bonne soixantaine de demandes la première année, que ce soit pour du petit bricolage ou des courses.

Avec le premier confinement de mars 2020 en pleine pandémie mondiale, ce service a été rendu gratuit pour permettre à nos aînés de pouvoir se faire livrer leurs produits de première nécessité en toute sécurité. Une fois les diverses périodes de confinement passées, ce service est de nouveau devenu payant mais il compte aujourd'hui un certain nombre d'habités. La mise à disposition d'un agent des services techniques peut poser problème à certaines périodes de l'année et pénalise les services techniques. Aujourd'hui une

réflexion est engagée pour optimiser le temps des intervenants et un recours au drive est envisagé de la façon suivante : le CCAS récupérerait la liste des courses auprès des personnes âgées, passerait commande sur le site Internet de l'hypermarché Leclerc et l'agent des services techniques irait retirer les colis de courses simultanément au drive de l'hypermarché.

Ce service a reçu l'agrément de services à la personne et de ce fait ouvre droit pour les bénéficiaires à un crédit d'impôt.

13.4.9 Distribuer des bons de fin d'année

Chaque année, en vue des fêtes de fin d'année, le CCAS est démarché par des prestataires qui proposent des colis pour les aînés. Le recours à l'achat de tels colis ne profiterait pas nécessairement aux commerçants et artisans golbéens. Aussi, dans la suite des bons d'achat pour l'entrée en 6^{ème} instaurés en 2013, le CCAS a décidé de mettre en place le même système de bons d'achat pour les seniors en 2019. Ces bons sont négociables auprès des artisans et commerçants golbéens quel que soit leur secteur d'activité (pharmacie, coiffeur, restauration, traiteur, etc.) La première année ces bons ont été adressés par courrier postal aux seniors de plus de 83 ans. En 2020, le CCAS a voté l'extension des bons d'achat aux seniors âgés de plus de 70 ans pour compenser l'annulation des goûter et repas des anciens en 2020. Cette extension a eu un impact financier important. Pour 2021, le repas des anciens ayant été organisé, la CCAS a décidé de remonter la limite d'âge à 75 ans. Cela représente plus de 600 foyers.

Cette mesure est appréciée à la fois des seniors qui adressent leurs remerciements à la municipalité mais également des commerçants golbéens puisque ces bons sont dépensés dans leur commerce.

13.4.10 Projet d'une résidence intergénérationnelle ou inclusive ?

Depuis quelques années de nombreuses initiatives sont mises en place pour favoriser le bien vieillir à la maison. Les offres d'habitat s'adaptent et évoluent pour répondre aux aspirations nouvelles des personnes âgées pour se poser en alternative à l'hébergement en maison de retraite. La Ville a réaménagé une ancienne demeure réservée aux hauts gradés militaires en habitat senior avec une salle de convivialité. Mais peut-être faut-il aller plus loin et favoriser d'autres types d'hébergement. Une réflexion pourrait être engagée, y compris avec un bailleur social, sur de l'habitat inclusif qui est une solution de logement pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Cette forme d'habitat constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement. Les habitants y vivent dans des espaces privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale. D'autres formes d'habitat seront peut-être à envisager : colocation solidaire intergénérationnelle par exemple.

13.5 Conjuguer le soutien au commerce local et la solidarité envers les personnes fragilisées

La Ville de Golbey comprend un nombre important de commerces et des professionnels de santé. Afin de soutenir le commerce local tout en apportant du pouvoir d'achat aux personnes fragilisées, le CCAS distribue chaque année des bons d'achat.

13.5.1 Bons d'achat aux bénéficiaires des minima sociaux

Depuis 2013, la Mairie et le CCAS de Golbey ont instauré au profit des personnes fragilisées et des personnes âgées des bons d'achat de fin d'année utilisables auprès des commerçants et artisans golbéens. Chaque année, les commerçants et artisans sont sondés afin de connaître et rediriger les golbéens vers les partenaires.

Le CCAS ne dispose pas de la liste des bénéficiaires du RSA gérée par le Conseil départemental, ni de celle des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité gérée par Pôle Emploi. La loi régissant la protection des données personnelles ne permet pas la transmission de telles listes. Par conséquent, afin d'informer le maximum de bénéficiaires de la distribution de 3 bons d'achat de 15€ par allocataire, le CCAS a recours aux supports de communication que sont la presse locale, le bulletin municipal mensuel ou les réseaux sociaux. Les allocataires de l'ASS ou du RSA sont priés de se présenter au CCAS entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier munis d'un justificatif de domicile et d'une attestation CAF ou Pôle Emploi de moins de 3 mois. 3 bons d'achat de 15 € leur sont remis accompagnés de la liste des artisans et commerçants golbéens qui participent à l'opération (45 structures environ). Une fois les bons remis aux commerçants, ceux-ci facturent au CCAS le montant des bons d'achat collectés.

13.5.2 Opérations commerciales ou marches découvertes avec les délégués de quartier

Depuis des lustres, la ville en partenariat avec l'association des commerçants locaux a mis en œuvre la traditionnelle « foire aux beignets râpés » rue d'Epinal, chaque jeudi de l'Ascension où les badauds et chineurs peuvent dénicher de petits trésors et permet aux commerçants de vider leurs stocks d'inventus à des tarifs plus que raisonnables. Événement incontournable, dans les Vosges mais également dans le Grand Est, cette manifestation rassemble également différentes confréries venues de plusieurs régions de France voire de pays limitrophes qui viennent participer au concours du plus gros mangeur de beignets râpés mais également partager un déjeuner dans une ambiance conviviale après avoir arpenté le « déballage » de la rue d'Epinal, dans un cortège haut en couleur et en animation, avec la fanfare locale. Des intronisations au sein de la confrérie des beignets râpés de conseillers municipaux et de personnalités extérieures sont organisées avant le déjeuner.

Malheureusement depuis deux ans, cette manifestation n'a pu se tenir en raison notamment de la crise sanitaire et des difficultés à organiser des événements de masse.

Aussi, sous l'impulsion de la municipalité, en partenariat toujours avec l'association des commerçants, une marche découverte des commerces locaux s'est organisée selon un parcours qui permettait à chacun de venir découvrir ou redécouvrir le commerce local : boissons, cadeaux, bons d'achat étaient offerts à chaque client : une réussite !

Une marche nocturne en fin d'année est envisagée afin de permettre aux golbéens d'apprécier les décorations de fête.

La ville de Golbey, soucieuse de l'économie locale, a, ces dernières années, réfléchi à une solution tendant à soutenir le commerce de proximité, très perturbé par la pandémie. C'est ainsi qu'une dizaine commerciale initiée en début d'été veille à redynamiser le commerce local, au moyen de bons d'achat et de tickets à gratter mis en jeu auprès de chaque commerçant golbéen. Offert et distribué à chaque client, ce jeu-concours a pour intérêt de favoriser le commerce de proximité, fidéliser la clientèle et renforcer les liens importants entre clients et commerçants ou artisans locaux.

14 Lutter contre la pauvreté

Afin de venir en aide aux plus pauvres et aux plus vulnérables, le CCAS déploie depuis de nombreuses années des dispositifs visant à apporter une aide aux plus démunis afin de leur permettre une vie décente. Mais la crise sanitaire COVID 19 conjuguée à l'explosion des prix de l'énergie peut bouleverser certains équilibres et faire basculer dans la pauvreté de nouveaux foyers. Il convient de rester attentif à ces situations

14.1 Aides financières ponctuelles

Le CCAS de Golbey travaille en partenariat avec les assistances sociales de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale du Conseil départemental des Vosges. Les assistantes sociales rencontrent les personnes en difficultés dans les locaux de la MSVS situés à Golbey et en fonction de leur situation personnelle elles peuvent passer le relais au CCAS pour la mise en place d'aides complémentaires à celles du département. Ces aides peuvent consister en des aides financières pour le paiement de factures d'énergie ou d'eau. Dans ce cas, un descriptif de la situation est adressé au CCAS. L'aide est versée directement au fournisseur d'énergie ou d'eau dont la facture n'a pas été honorée. Un colis alimentaire d'urgence peut également être remis aux personnes dans le besoin.

Une rencontre annuelle est organisée entre les agents de la MSVS et l'équipe du CCAS en présence de la Vice-présidente. Cela permet d'évoquer l'évolution des mesures, de faire connaissance avec les assistantes sociales et de renforcer le partenariat.

Confronté depuis quelques années à des décès sur la commune de personnes sans ressources, le CCAS a souhaité conventionner avec la société locale de pompes funèbres COLINMAIRE. Si cette société détecte des difficultés financières de la famille du défunt, elle oriente la famille vers le CCAS pour une prise en charge totale ou partielle des frais d'obsèques. Si la famille s'adresse en premier lieu au CCAS, celui-ci

informe la société COLINMAIRE et oriente la famille vers ce prestataire. Dans ce cas, la facture est payée soit intégralement soit partiellement directement à la société prestataire.

14.2 Aide alimentaire

Le CCAS organise quatre fois dans l'année une distribution alimentaire au profit des personnes défavorisées. Il s'agit principalement de bénéficiaires des minima sociaux (ASS et RSA). Le CCAS s'approvisionnait exclusivement auprès de l'hypermarché de la ville. La Banque Alimentaire s'est rapprochée du CCAS pour proposer leurs produits. C'est ainsi qu'en 2019 a été signée une convention de partenariat CCAS – Banque alimentaire afin de permettre aux golbéens de bénéficier de produits secs variés. La cotisation acquittée est fonction du nombre de familles et de personnes bénéficiaires.

Après deux années de partenariat, il s'avère que les produits distribués sont plus importants en quantités mais également plus variés, à la plus grande satisfaction des bénéficiaires. Cette distribution profite à environ 70 familles représentant 170 personnes.

Ces familles sont des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Elles sont invitées par courrier à se présenter au jour et à l'heure indiqués à la salle Barbelouze de Golbey pour se voir remettre des produits alimentaires de première nécessité (lait, sucre, farine, pâtes, boîtes de conserve etc.) et plus récemment des protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle. Le contenu du colis varie en fonction de la composition de la famille. La liste des bénéficiaires est régulièrement mise à jour.

Fin 2021, les restaurants du cœur ont sollicité la mairie pour pouvoir disposer de locaux sur la commune. Une réflexion va être engagée pour pouvoir accueillir les restaurants du cœur sur la commune dans la mesure où leur centre d'Epinal est trop à l'étroit et que plus de 11 % des bénéficiaires sont golbéens.

14.3 Élection de domicile

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux. Le CCAS doit vérifier qu'il existe bien un lien avec la commune. Doivent être considérées comme ayant un lien avec la commune, les personnes qui sont installées sur le territoire ou qui ont l'intention de s'installer sur ce territoire. L'installation ou l'intention de s'installer sur la commune est établie par l'un des éléments suivants qui témoignent d'une certaine stabilité :

- L'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire de la commune ;
- Le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de la commune ou d'un suivi social ou médico-social ;
- L'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ;
- La présence de liens familiaux ou amicaux dans la commune ;
- L'hébergement chez une personne demeurant dans la commune.

Nombre de domiciliation en cours au 1^{er} décembre 2021 : 19

Nombre de domiciliations réalisées dans l'année 2020 : 9

Nombre de renouvellements sur les domiciliations en cours : 10

Domiciliations résiliées pour cause de non présentation du demandeur pendant plus de trois mois : 1

Fin de domiciliation après un an d'accord : 3

Le CCAS constate une nette augmentation des élections de domicile sur l'année 2021, notamment grâce aux liens partenaires qui le lie à certaines structures (la MSVS, le Renouveau...)

15 Lutter contre la fracture numérique

Le numérique est tout autant une opportunité pour certaines personnes qu'une nouvelle barrière pour d'autres. Le télétravail, la correspondance entre proches qui est passée du courrier et de la carte postale à l'envoi de mails, la déclaration d'impôts, la prise de rendez-vous médicaux, la recherche d'emploi... le monde connaît bien un mouvement général de « digitalisation » qui fait que la plupart des activités humaines passe dorénavant par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. On parle également désormais d'e-inclusion, définie par le Conseil National du Numérique comme « l'inclusion sociale dans une société et une économie où le numérique joue un rôle essentiel ». Les bénéfices de l'utilisation du numérique sont nombreux, pour les organisations comme pour les particuliers : l'accès sans déplacement à une masse d'information et à la constitution et gestion de son dossier, la réduction du travail administratif et du transport du papier, une quasi-immédiateté rendue possible dans les échanges... L'accès aux droits sociaux est ainsi facilité pour les personnes maîtrisant les nouvelles technologies.

L'Etat a bien compris cette opportunité, au centre de son plan « Action publique 2022 ». Dans un souci de réduction des dépenses publiques et de réorganisation de l'administration, ce plan fixe l'objectif de 100% des démarches administratives dématérialisées en 2022. L'ambition est de rénover les relations administrations-administrés en s'appuyant sur la simplification pour tous grâce au numérique, sans tenir compte des différences sociales dans l'accès et dans l'usage du numérique. Or, « l'illectronisme » est devenue la nouvelle problématique sociale. Alors que depuis 20 ans l'équipement et les usages numériques n'ont pas cessé de progresser parmi toutes les couches de population, certains groupes sont significativement plus éloignés du numérique que les autres. Par exemple, les 12-17 ans sont 97% à posséder une connexion fixe à leur domicile contre 69% des plus de 70 ans et 57% des non-diplômés (contre 95% des cadres du supérieur). De la même manière, la maîtrise d'internet et de ses fonctions de bases sont inégalement réparties. « L'illectronisme », qui regroupe les difficultés liées aux outils numériques, n'est pas négligeable : 12% de la population française n'utilise jamais internet et 15% éprouve des difficultés. La dématérialisation des démarches administratives conjuguée à l'inégale maîtrise des nouvelles technologies sont génératrices de difficultés supplémentaires pour des publics déjà sujets à des nombreuses problématiques. Les inégalités d'accès au numérique se superposent aux inégalités sociales et font de plus en plus l'objet d'interpellations. Par conséquent, la question de la dématérialisation et du non-recours est saillante alors que la transition numérique s'accélère et est transversale à tous les services publics.

Dans le cadre du dispositif « France Relance » déployé par l'Etat en 2021, l'État finance la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services. La Ville de Golbey a candidaté et a été retenue. Ainsi, elle peut disposer d'un conseiller numérique largement financé par l'Etat.

15.1 La mise à disposition d'un conseiller numérique

Les missions du conseiller numérique sont diversifiées. Au cours d'une journée, il peut être amené à informer un usager individuellement, à organiser et animer un atelier de formation ou à faire des démarches administratives à la place ou en accompagnement d'usagers. Le métier du conseiller numérique porte sur plusieurs points principaux.

- La prise en main d'un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.).
- La navigation sur Internet : outil de fonctionnement et de navigation web.
- La connaissance de l'environnement et le vocabulaire numérique.
- L'envoi, la réception et la gestion de ses courriels.
- L'apprentissage des bases du traitement de texte.
- L'installation et l'utilisation des applications sur son smartphone.
- La gestion de ses contenus numériques (stocker, ranger, partager).

Le conseiller numérique doit savoir répondre et informer l'utilisateur, présenter à l'utilisateur les services et dispositifs disponibles, accompagner l'utilisateur individuellement, animer un atelier thématique et le cas échéant rediriger l'utilisateur vers d'autres structures. Le conseiller numérique tiendra des permanences sans rendez-vous les lundis, mardis et jeudis pour accompagner les golbéens dans leurs démarches administratives.

15.2 La mise à disposition d'une salle informatique équipée

Au terme de sa formation, le conseiller numérique de Golbey est en mesure d'organiser des ateliers envers plusieurs publics. Sa mission sera grandement facilitée dans la mesure où le CCAS est équipée d'une salle informatique avec des ordinateurs récents acquis en 2021 et reliés à une imprimante. Cette salle est susceptible d'accueillir 6 personnes en même temps. Elle est à disposition de toute personne qui souhaiterait entreprendre des démarches administratives.

Il est également projeté de mettre à disposition du public un ordinateur en libre-service dans le hall d'accueil de la mairie.

15.3 L'organisation d'ateliers thématiques

Dès novembre 2021, les ateliers, d'une durée de deux heures, se mettent en place sur les thèmes suivants :

- Découverte de l'ordinateur
- Premiers pas sur l'ordinateur
- Surfer sur Internet
- Communiquer sur Internet

- Découverte du smartphone et de la tablette
- Les applications
- Les dangers d'Internet et la protection de ses données personnelles

Le conseiller numérique intervient également dans le cadre périscolaire sur le temps de pause méridienne et permettra de sensibiliser les jeunes enfants à la fois aux dangers d'Internet mais également au risque de cyber-harcèlement. Mis à disposition du centre social Louise Michel et de Golbey Animation, l'agent mettra ses compétences et savoir-faire au profit des adhérents des deux structures, dans le cadre d'ateliers proposés par chaque établissement, quel que soit le public.

Depuis 2019, le CCAS a mis en place un service d'aide à la déclaration de revenus dématérialisée allant de la création d'une adresse mail à celle d'un compte sur le site www.impots.gouv.fr. Il ne s'agit aucunement d'apporter un quelconque conseil juridique pour la saisie des éléments de la déclaration de revenus mais simplement une assistance à la saisie des données.

16 Promouvoir la santé

Golbey est considérée comme une commune au cadre de vie agréable et attractive qui compte des enfants/adolescents en nombre important avec des inégalités sociales.

Plusieurs problématiques de santé ont été soulevées à l'occasion d'un projet de réhabilitation d'un cabinet médical sur la commune qui n'a pas été mené à terme pour le moment.

Il s'avère que des actions de prévention sont à cibler prioritairement sur :

- les maladies chroniques telles que le diabète, les cancers, les accidents de la vie courante
- les enfants, les jeunes et les personnes âgées
- les affections psychiatriques et les problèmes respiratoires
- les problèmes bucco-dentaires ;

On note un déclin important de l'offre de médecine générale qui va s'accroître à moyen terme et qui nécessite de favoriser l'installation de médecine générale sur la commune.

16.1 Maison de santé pluri-professionnelle

Le cabinet médical Albert SCHWEITZER a entamé une démarche auprès du Maire de la commune en 2019 avec pour but essentiel de sauver et de pérenniser une offre de soins à GOLBEY et pour cela d'établir une stratégie immobilière pour faire baisser les charges actuelles des médecins. Un accord était intervenu pour que la Mairie fasse l'acquisition de l'immeuble et réhabilite les locaux pour ensuite les louer aux professionnels de santé. Des plans de réaménagement avec un coût estimatif ont été présentés aux professionnels de santé.

Il était envisagé de demander la labellisation « Maison de Santé Pluri-professionnelle » indispensable pour les aides et soutiens des partenaires financiers tant pour le porteur du projet (la collectivité locale)

qu'envers les professionnels de santé. Pour cela il était nécessaire d'écrire un projet de santé agréé par l'Agence régionale de Santé et qui engloberait des activités complémentaires à la médecine générale et de premier recours. Il est aujourd'hui primordial d'avoir des médecins mais, dans le cadre d'un exercice coordonné de la médecine, doivent impérativement se greffer d'autres praticiens et professionnels : diététicien, ergothérapeute, psychologue etc. Ces métiers aujourd'hui non conventionnés, bénéficieraient d'avantages grâce à la mise en place de financements conventionnés pour des projets particuliers en parfaite complémentarité de la pratique médicale. L'exercice coordonné est dorénavant le principe chez les jeunes médecins, en recherche d'une qualité de vie autre que les anciens praticiens. La pratique de la médecine a évolué, il faut que le cabinet médical s'adapte à cette nouvelle demande en proposant une offre correspondant aux attentes des praticiens. L'exercice isolé est dorénavant révolu.

Le projet de santé fut écrit et agréé par l'ARS suite au passage en commission le 30 novembre 2020 mais les négociations mairie – praticiens du cabinet Albert SCHWEITZER ont échoué sur le prix de location des locaux rénovés. Depuis novembre 2020, le projet sur le cabinet Albert SCHWEITZER a été abandonné. Une réflexion sur la création d'une autre maison de santé devrait s'engager pour répondre aux besoins de la population. Le challenge le plus important est de trouver de nouveaux praticiens de médecine générale. Golbey est une commune à l'équilibre avec cependant un taux de fuite important : 49 % des golbéens consultent un médecin traitant à Golbey et 34 % des bénéficiaires de soins sur Golbey sont golbéens. Il sera nécessaire d'aller à la rencontre des professionnels voisins (EHPAD, assistantes sociales...) et de les associer au schéma de prise en charge globale en établissant une forme de « partenariat ».

16.2 Accès à une mutuelle santé

Née le 31 décembre 2017, l'Association AD2S (Accès aux droits Santé Solidarité) œuvre dans le domaine de l'accès aux droits et permet à ses structures adhérentes de bénéficier d'une formation à l'accompagnement à l'accès aux droits et à la santé. Le CCAS, en tant que structure adhérente de l'AD2S, peut proposer la garantie santé AD2S auprès des publics ne pouvant pas bénéficier des droits de la Complémentaire Santé Solidaire. L'objectif est de rendre accessible l'offre complémentaire santé à des personnes en difficultés : travailleurs pauvres, jeunes, familles, bénéficiaires de pensions, de petites retraites, personnes fragiles socialement, par la négociation et le suivi d'un contrat collectif avec des mutuelles de santé

C'est une mutuelle santé négociée à un tarif préférentiel pour les publics en difficultés.

Mais également une Garantie Santé sur mesure, accompagnée et réfléchie avec les acteurs de terrain et les publics bénéficiaires sans conditions de ressources.

Quatre contrats uniques, spécifiques, responsables et solidaires qui répondent aux besoins des publics ciblés déclinant les tarifs en fonction de quatre niveaux de garanties :

- Une garantie AD2S indispensable
- Une garantie AD2S essentielle
- Une garantie AD2S intermédiaire
- Une garantie AD2S confort

Pour chaque offre, six tranches d'âge sont proposées :

- 0 - 19 ans

- 20 – 29 ans
- 30 - 49 ans
- 50 - 59 ans
- 60 - 69 ans
- 70 ans et plus
- Cotisation par enfant (gratuité à partir du 3ème enfant)

Depuis la mise en œuvre de ce partenariat, le CCAS a permis à 47 personnes de bénéficier d'une complémentaire santé. Le CCAS est en mesure de conseiller les personnes sur leur niveau de garantie en fonction de leurs besoins. En cas de souci, il est en mesure d'accompagner les bénéficiaires. Cette garantie n'est pas encore assez connue mais c'est au CCAS de la faire connaître.

16.3 Mener des actions de prévention

Les Contrats Locaux de Santé (C.L.S) constituent un dispositif innovant de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (H.P.S.T.) et réaffirmé par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé (L.M.S.S) du 26 janvier 2016. Cet outil de contractualisation a pour ambition de renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants et ainsi améliorer leur santé et leur bien-être.

Le contrat local de santé 1^{ère} génération a été signé en 2015 entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), la Préfecture des Vosges, le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil départemental (CD) des Vosges, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Vosges, et la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (CARSAT). Ce contrat a été élaboré initialement et déployé sur les 38 communes de la CAE sur la période 2015-2018. Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération d'Epinal compte 78 communes et 116 338 habitants. Initialement prévu entre 2015 et 2018, le CLS a bénéficié d'un avenant d'un an prolongeant sa validité jusqu'en juin 2020. Le contrat local de santé 2^{ème} génération a été signé le 19 octobre 2021. Aux signataires initiaux, sont venus s'ajouter la Mutualité Sociale Agricole, le Centre Hospitalier de Ravenel, l'Association Vosgienne des Réseaux de Santé, l'Education Nationale et le Centre Hospitalier Emile Durkheim.

Ce contrat souligne la fragilité de l'offre de santé dans la mesure où le nombre de médecins qui arrêtent leur activité est largement supérieur au nombre de médecins qui s'installent. La commune est inquiète dans la mesure où 3 médecins généralistes vont partir en retraite dans les prochaines années. Pour les acteurs du territoire et les habitants, l'accès à un médecin généraliste ou spécialiste est la principale problématique identifiée. Les délais de rendez-vous, les médecins qui n'acceptent plus de nouveaux patients, ou ceux qui n'assurent plus de visite à domicile, la difficulté d'obtenir des rendez-vous auprès de différents spécialistes comme les ophtalmologistes, dentistes, psychiatres peuvent conduire soit à des renoncements aux soins et par conséquent des aggravations des inégalités de santé, soit à des recours au service des urgences.

Un projet de réhabilitation des locaux du cabinet médical le plus important de la ville avait été envisagé afin de réduire les charges pour les médecins et attirer de nouveaux médecins mais ce projet n'a pas abouti

pour le moment. De fait, la Ville s'interroge pour aménager une nouvelle maison médicale mais la difficulté réside dans la venue de jeunes médecins.

Le recours à la télémédecine pour favoriser l'accès aux soins apparaît être une réponse possible pour pallier les freins ; cependant pour la population la télémédecine n'est pas une priorité à développer.

La Ville a pour objectif de limiter le renoncement aux soins et le CCAS souhaite améliorer la participation aux actions préventives. Il envisage même des partenariats avec des associations pour organiser des actions de dépistage (association des dialysés).

Le contrat local de santé fait le constat que les consommations alimentaires, l'activité physique et la sédentarité, ainsi que les marqueurs de l'état nutritionnel sont des facteurs de risque ou de protection de nombreuses maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète de type 2 ou encore le cancer. L'alimentation et l'activité physique font parties des thématiques les plus traitées dans les actions de prévention. Cependant malgré toutes les actions existantes, les professionnels identifient plusieurs freins : des freins individuels avec un manque de pratique d'activité physique pour les enfants, un manque de savoir-faire et des habitudes alimentaires non adaptées aux recommandations ; des freins structurels avec un manque de dispositifs et programmes en activité physique adaptée (APA), des coûts de licences trop élevés, une offre méconnue ou trop éloignée, ou encore des difficultés pour les professionnels de relayer vers le dispositif le plus adapté. L'adoption de comportements favorables à la santé en agissant sur le développement des compétences individuelles et également sur l'environnement est donc essentielle pour réduire la morbidité mais également les décès évitables liés aux pratiques de prévention. Les acteurs s'accordent à dire que l'atteinte de cet objectif doit passer par des habitudes ancrées dès le plus jeune âge, cependant ils constatent également la difficulté de toucher les parents. S'appuyer sur la volonté des habitants de voir des actions sur la parentalité, lien parent/enfant se développer apparaît être une opportunité. La population est demandeuse d'actions, notamment sur l'alimentation et sur l'activité physique, mais également d'autres thématiques comme la vaccination, la santé buccodentaire, la santé au travail... La population pourrait également être associée dans la construction des actions pour renforcer son implication dans la démarche et peut-être être relais auprès de leurs pairs.

Le frein lié au coût des licences est levé compte tenu de la participation de la Ville. Une réflexion sur une activité physique adaptée est à mener dans la mesure où la Ville a recruté un sportif averti qui intervient auprès de la jeunesse et dans le cadre périscolaire. Compte tenu de ses compétences, des activités physiques adaptées pourraient être mises en place auprès de la population plus âgée.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID19, le CCAS a été très présent auprès de tous publics. Il a pu accompagner les familles grâce à un soutien psychologique ; il s'est impliqué dans la prise des rendez-vous vaccinaux sur Doctolib ou sur la liste des personnes à vacciner dans le centre de vaccination éphémère installé au centre culturel. En effet, la Ville a souhaité accueillir un centre de vaccination éphémère pour être au plus près de la population. Plusieurs journées de vaccination ont été organisées. Plus récemment, la Ville a également demandé à bénéficier d'un vaccibus. Grâce au partenariat avec l'Agence régionale de santé, le vaccibus s'est rendu quatre fois sur la commune permettant à chaque fois de réaliser des premières injections de vaccin. Si besoin, ces expérimentations seront prolongées.

Toujours dans l'axe du contrat local de santé, il convient également de réduire les conduites addictives et comportements à risque. Le CCAS a déjà mené des actions sur la prévention des addictions avec l'organisme La Croisée mais le succès n'a pas été au rendez-vous. De nouvelles actions seront tentées.

L'utilisation excessive des écrans apparaît comme une véritable problématique pour les acteurs avec des conséquences associées multiples. Dès le plus jeune âge, une pratique excessive a des conséquences importantes sur le développement et génère des problèmes de motricité, des troubles de l'oralité, des difficultés dans la gestion des émotions. Il est à noter une spécificité dans cette addiction, c'est que le produit est amené par les parents aux enfants pour le divertir, l'occuper. Le parent lui-même est souvent un consommateur d'écran. Chez les adolescents, les familles s'inquiètent des conduites excessives, notamment chez les jeunes en situation de décrochage qui passent les nuits sur les écrans. L'usage des réseaux sociaux est également problématique avec des situations de violence, harcèlement... Le conseiller numérique de la Ville de Golbey a tout son rôle à jouer en :

- sensibilisant les parents aux dangers des écrans pour les enfants de moins de 6 ans
- sensibilisant aux dangers d'Internet et au risque de dépendance
- sensibilisant au cyber harcèlement qui peut devenir une cause de suicide.

Plus globalement, le CCAS de Golbey se fera le relais des actions du contrat local de santé de la communauté d'agglomération.

CONCLUSION

L'évolution de la société est permanente. CCAS et Ville doivent adapter sans cesse leurs actions. Les évolutions rapides des dernières années ont amené de nombreuses actions nouvelles. Celles-ci peuvent évoluer, être remises en cause et d'autres peuvent voir le jour pour tenir compte des constats actuels et/ou futurs, à savoir :

- Une évolution de la constitution des ménages avec une augmentation du nombre de familles monoparentales. Une attention particulière envers les familles monoparentales peut être nécessaire afin d'aider ces parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle. Les familles monoparentales ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et peut accentuer les difficultés.
- Un vieillissement général de la population qui implique de penser différemment le logement
- Une préoccupation écologique qui interroge nos modes de déplacement
- Une tertiarisation de l'économie avec une urbanisation croissante mais qui peut être remise en cause par une crise sanitaire mondiale....

Mais le but est toujours le même

Etre au service des Golbéens